



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

LES
ÉTUDES



L'estimation des externalités
produites par la filière des
PPAM sur des territoires
donnés

Juin 2020



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

L'estimation des externalités produites par la filière des PPAM sur des territoires donnés

Juin 2020

 **Agrex Consulting**
une équipe d'ingénieurs conseil

29, rue Clovis

51100 REIMS

Tél. : 33 (0)3 26 24 85 06

www.agrexconsulting.fr

E-mail : bbechet@agrexconsulting.fr

Sommaire

1. DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES DE L'ÉTUDE.....	6
1.1. La filière PPAM.....	6
1.1.1. Les plantes aromatiques séchées	7
1.1.2. Les PPAM à usage pharmaceutique.....	8
1.1.3. Les PPAM à destination de la cosmétique (hors lavande, lavandin, sauge sclarée).....	9
1.1.4. Les utilisations des plantes à parfum	10
1.1.5. Le cas des fleurs de Grasse.....	11
1.1.6. La cueillette : un système particulier	12
1.1.7. La culture des PPAM en Agriculture Biologique	13
1.2. Les périmètres retenus.....	13
1.2.1. Périmètres produits retenus	13
1.2.2. Définition de l'unité choisie pour quantifier les externalités : les emplois	17
1.2.2.1. <i>Les emplois directs</i>	18
1.2.2.2. <i>Les emplois indirects</i>	22
1.3. Définition des couples Plantes / Territoire	25
1.3.1. Plantes retenues en Provence Alpes Côte d'Azur.....	26
1.3.2. Plantes retenues en Auvergne-Rhône Alpes	26
1.3.3. Plantes retenues en Bretagne	26
1.3.4. Plantes retenues en Pays de la Loire et Centre	27
1.3.5. Plantes retenues Cueillette	27
2. MÉTHODOLOGIE	28
2.1. Les emplois directs	28
2.1.1. Les données disponibles.....	28
2.1.2. La méthode de calcul	28
2.1.2.1. <i>Culture de PPAM</i>	29
2.1.2.2. <i>Cueillette de PPAM</i>	30
2.1.3. Remarques.....	30
2.2. Les emplois indirects	31
2.2.1. Bibliographie disponible	31
2.2.2. Méthodologie utilisée.....	31
2.2.2.1. <i>L'emploi indirect hors tourisme</i>	31
2.2.2.2. <i>L'emploi indirect issu du tourisme</i>	33
2.2.3. Limite de l'estimation	34
2.3. Les emplois induits.....	34
2.3.1. Bibliographie	34
2.3.2. Méthodologie choisie.....	35
2.3.3. Limites et précisions	35
2.4. Méthodologie d'extrapolation.....	36
2.4.1. L'extrapolation des plantes de culture.....	36
2.4.2. Méthodologie de l'extrapolation pour les emplois des plantes de cueillette.....	37
2.4.3. L'extrapolation des emplois touristiques.....	38

3. ÉVALUATION DES EMPLOIS.....	38
3.1. Évaluation des emplois directs	38
3.1.1. Provence Alpes Côte d'Azur.....	38
3.1.1.1. <i>Lavande - Lavandin</i>	38
3.1.1.2. <i>Thym</i>	39
3.1.1.3. <i>Fleurs de Grasse</i>	39
3.1.2. Auvergne - Rhône Alpes.....	40
3.1.2.1. <i>Sauge Sclarée</i>	40
3.1.2.2. <i>Menthe Poivrée</i>	41
3.1.2.3. <i>Basilic</i>	41
3.1.3. Pays de Loire - Centre.....	41
3.1.3.1. <i>Mélisse</i>	41
3.1.3.2. <i>Artichaut Feuille</i>	42
3.1.3.3. <i>Camomille Romaine</i>	42
3.1.4. Bretagne.....	43
3.1.4.1. <i>Persil</i>	43
3.1.4.2. <i>Ciboulette</i>	43
3.1.4.3. <i>Camomille Matricaire</i>	44
3.1.5. Cueillette.....	44
3.1.5.1. <i>Gentiane</i>	44
3.1.5.2. <i>Arnica Montana</i>	45
3.1.5.3. <i>Tilleul</i>	45
3.1.5.4. <i>Reine des près</i>	46
3.2. Évaluation des emplois indirects.....	46
3.2.1. Provence Alpes Côte d'Azur.....	47
3.2.1.1. <i>Lavande – Lavandin</i>	47
3.2.1.2. <i>Thym</i>	49
3.2.1.3. <i>Fleurs de Grasse</i>	50
3.2.2. Auvergne - Rhône-Alpes	50
3.2.2.1. <i>Sauge Sclarée</i>	50
3.2.2.2. <i>Menthe poivrée</i>	51
3.2.2.3. <i>Basilic</i>	52
3.2.3. Pays de Loire – Centre	52
3.2.3.1. <i>Artichaut</i>	52
3.2.3.2. <i>Mélisse</i>	53
3.2.3.3. <i>Camomille romaine</i>	54
3.2.4. Bretagne.....	54
3.2.4.1. <i>Persil</i>	54
3.2.4.2. <i>Ciboulette</i>	55
3.2.4.3. <i>Camomille matricaire</i>	56
3.2.5. Cueillette.....	56
3.2.5.1. <i>Gentiane</i>	56
3.2.5.2. <i>Arnica Montana</i>	57
3.2.5.3. <i>Tilleul</i>	58
3.2.5.4. <i>Reine des près</i>	58
3.2.6. Évaluation des emplois touristiques	59

3.2.6.1.	<i>Au niveau régional</i>	59
3.2.6.2.	<i>Associé à la cueillette</i>	62
3.3.	Évaluation des emplois induits	62
3.3.1.	Recueil des données.....	62
3.3.2.	Estimation des emplois induits par culture.....	64
3.3.3.	Estimation des emplois induits par la cueillette.....	65
3.3.4.	Estimation des emplois induits par l'activité touristique.....	65
3.4.	Bilan des emplois par couple	66
3.4.1.	Provence – Alpes Côte d'Azur.....	66
3.4.2.	Auvergne – Rhône Alpes.....	67
3.4.3.	Pays de Loire - Centre.....	69
3.4.4.	Bretagne.....	70
3.4.5.	Cueillette.....	71
4.	EXTRAPOLATION	72
4.1.	PPAM de culture	72
4.1.1.	Méthodologie.....	72
4.1.2.	Extrapolation nationale des PPAM étudiées.....	72
4.1.3.	Extrapolation aux autres PPAM.....	73
4.2.	PPAM de cueillette	74
4.2.1.	Méthodologie.....	74
4.2.2.	Extrapolation et calculs.....	74
4.3.	Extrapolation emplois touristiques	75
4.3.1.	Méthodologie.....	75
4.3.2.	Résultats de l'extrapolation.....	75
4.3.2.1.	<i>PPAM de culture</i>	75
4.3.2.2.	<i>PPAM de cueillette</i>	76
5.	RÉSULTATS FINAUX	76
5.1.	Emplois pour l'ensemble des filières PPAM	76
5.2.	Conclusions et éléments d'ouverture	76
5.3.	Intervalle de confiance des résultats	77
5.4.	Limites de l'estimation	78
6.	BIBLIOGRAPHIE	80

INTRODUCTION

La filière PPAM (Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales) englobe la culture et cueillette de plus de 300 espèces de plantes à parfum, aromatiques ou médicinales déclinées en plus de 2 000 produits. Les plantes à parfum sont les principales cultures du secteur avec 3 espèces prédominantes, localisées en Provence, 19 287 ha de lavandin, 5 158 ha de lavande et 3 079 ha de sauge sclarée (source PAC 2017). Elle se compose d'exploitations aux profils multiples, allant de la culture industrielle aux petites exploitations avec une récolte manuelle. Il faut dire que les plantes à parfum aromatiques et médicinales ont des propriétés très différentes et ne sont pas toutes cultivables selon les mêmes modalités. Chaque plante, ou presque, dispose d'un système de production et transformation qui lui est propre. Ce sont autant de cas particuliers qu'il faut analyser pour l'étude de la filière PPAM. On notera également qu'il existe relativement peu de données chiffrées précises concernant les différentes plantes à parfum aromatiques et médicinales françaises. Les données du Recensement Agricole 2010, les déclarations PAC, les enquêtes du CIHEF (Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises) et les données de l'Agence bio font figures de références.

En 2017, 52 243 ha de plantes à parfum, aromatiques et médicinales produisaient une valeur d'au moins 100 millions d'euros à la production en 2017. La transformation de ces produits génère 26 000 emplois selon l'étude de l'ONIPPAM de 2006 et un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards d'euros. La filière PPAM est une des rares activités agricoles en plein essor : (+ de 14 450 ha entre 2010 (RA 2010) et 2017 (PAC 2017)), + 24 % de producteurs en 10 ans (RA 2000 et RA 2010). Elle développe, par ailleurs, de plus en plus d'activités externes à la production agricole comme du tourisme vert dont l'exemple le plus représentatif reste les visites de lavanderaies.

La filière Plante à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) est une filière agricole très développée en France, la filière française est elle-même l'une des plus importantes en Europe. Ainsi, en 2017 étaient recensés 6 300 producteurs de PPAM (source PAC 2017) pour une superficie totale de 52 243 ha¹, la majorité étant répartie autour de cinq pôles de productions qui sont les régions PACA, Rhône-Alpes et Bretagne ainsi que le Maine-et-Loire et les divers massifs de moyenne montagne et les parcs naturels régionaux.

De plus, bien que le poids économique direct de la filière semble faible, elle joue indirectement un rôle très important pour le dynamisme des régions productrices. La production de PPAM permet le développement de nombreuses externalités positives liées aux multiples emplois/utilisations possibles des PPAM. On dit qu'il y a externalité lorsque « l'activité de consommation ou de production d'un agent a une influence sur le bien-être d'un autre sans que cette interaction ne fasse l'objet d'une transaction économique. On distingue les externalités négatives et les externalités positives »². Dans le cadre de cette étude, nous allons nous intéresser exclusivement aux externalités positives, et plus particulièrement aux emplois. La filière PPAM est une filière longue, constituée d'une multitude d'acteurs économiques qu'il peut être difficile d'identifier. L'objet de cette étude est donc de quantifier l'impact de la filière PPAM auprès des différents acteurs concernés et ainsi mesurer le nombre d'emplois associés à cette filière. Nous prendrons en compte les différents types d'emplois qui peuvent intervenir au cours de la production, la transformation ou bien la commercialisation de ces plantes, à savoir : les emplois directs, indirects et induits.

1 Plantes à parfum, aromatiques et médicinales Panorama 2015 - FranceAgriMer

2 Définition proposée par Monsieur Henriët – Centrale Marseille

1. DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES DE L'ÉTUDE

1.1. La filière PPAM

Il y a presque autant de schémas de distribution et de transformation qu'il y a de plantes, ce qui rend l'analyse de la filière assez complexe. Néanmoins, on peut tenter de regrouper les plantes en fonction de leurs utilisations et d'en tirer plusieurs schémas généraux. Ils nous permettront ensuite d'estimer plus facilement les emplois alloués à chaque maillon de la filière.

En simplifiant, les PPAM peuvent être commercialisées sous quatre formes : fraîches, séchées, surgelées et extraits divers dont principalement les huiles essentielles. La part allouée à ces types de transformation dépend de la plante. Par exemple, les plantes aromatiques sont plus souvent commercialisées surgelées que les plantes médicinales. Le cas des plantes de cueillette est différent : dans les organisations de producteurs enquêtées en 2017, 65,3 % de la valeur commercialisée est issu de la vente de plantes séchées, 31,3 % de plantes fraîches, 1,1 % de plantes surgelées et enfin 2,3 % en huile essentielle.

Les débouchés sont très variés, comme décrit dans le schéma ci-dessous.

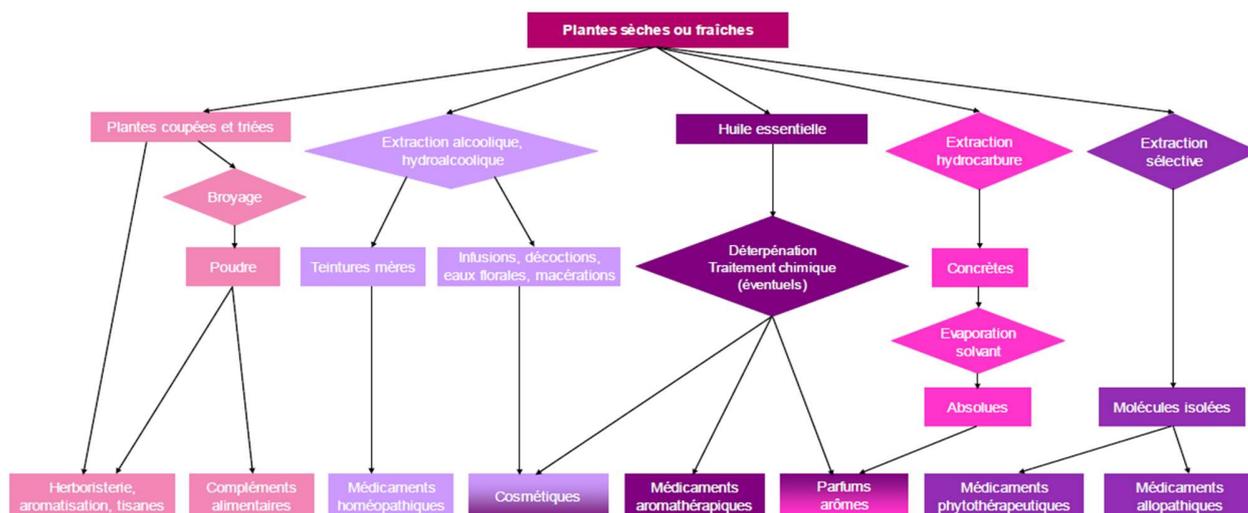


Figure 4. Domaines d'utilisation des PPAM sèches ou fraîches

Source : FranceAgriMer

1.1.1. Les plantes aromatiques séchées

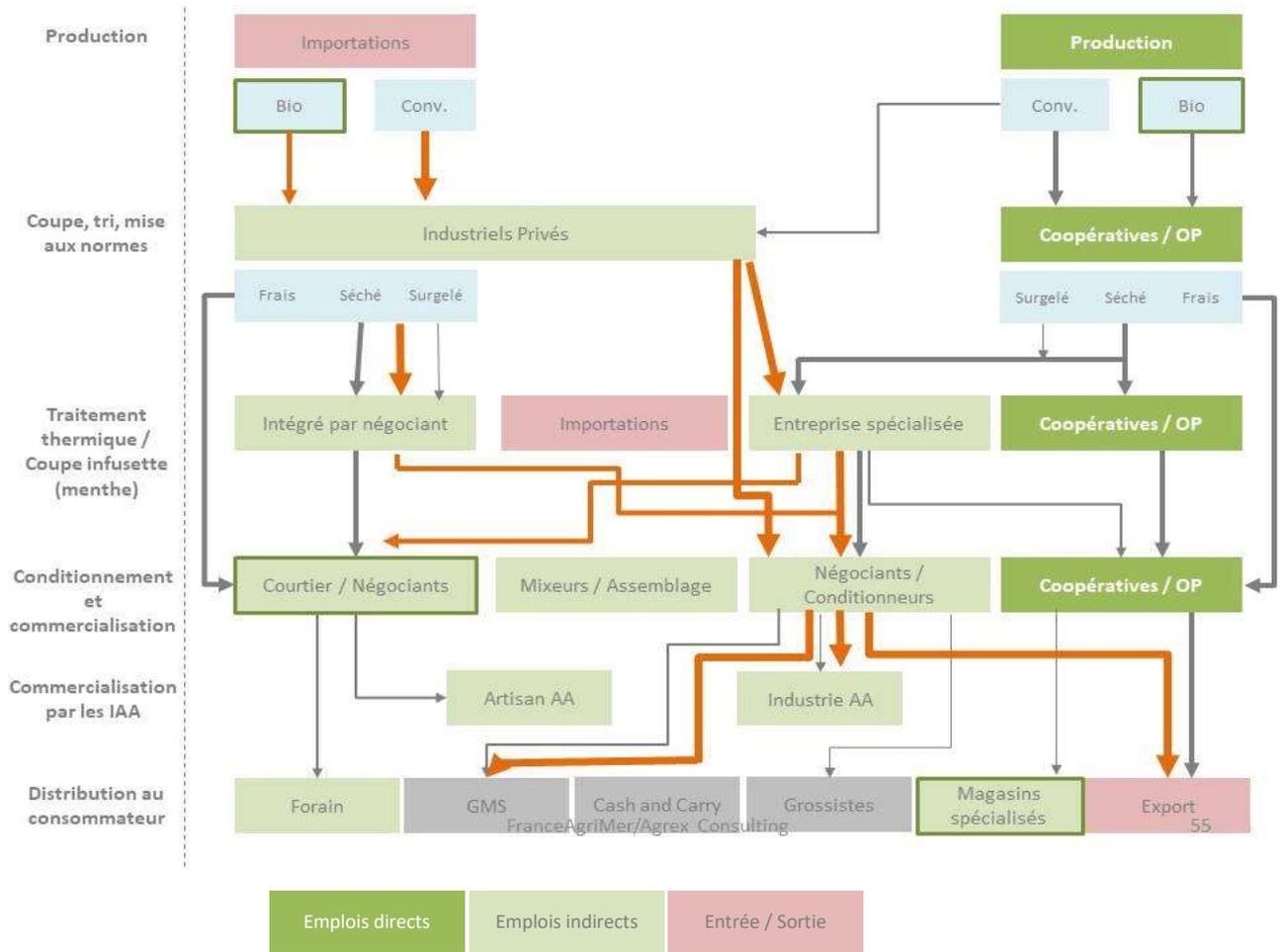


Figure 5. Schéma de production PPAM aromatiques séchées

Sources : FranceAgriMer, CPPARM, AIHP, Eurostat

1.1.2. Les PPAM à usage pharmaceutique

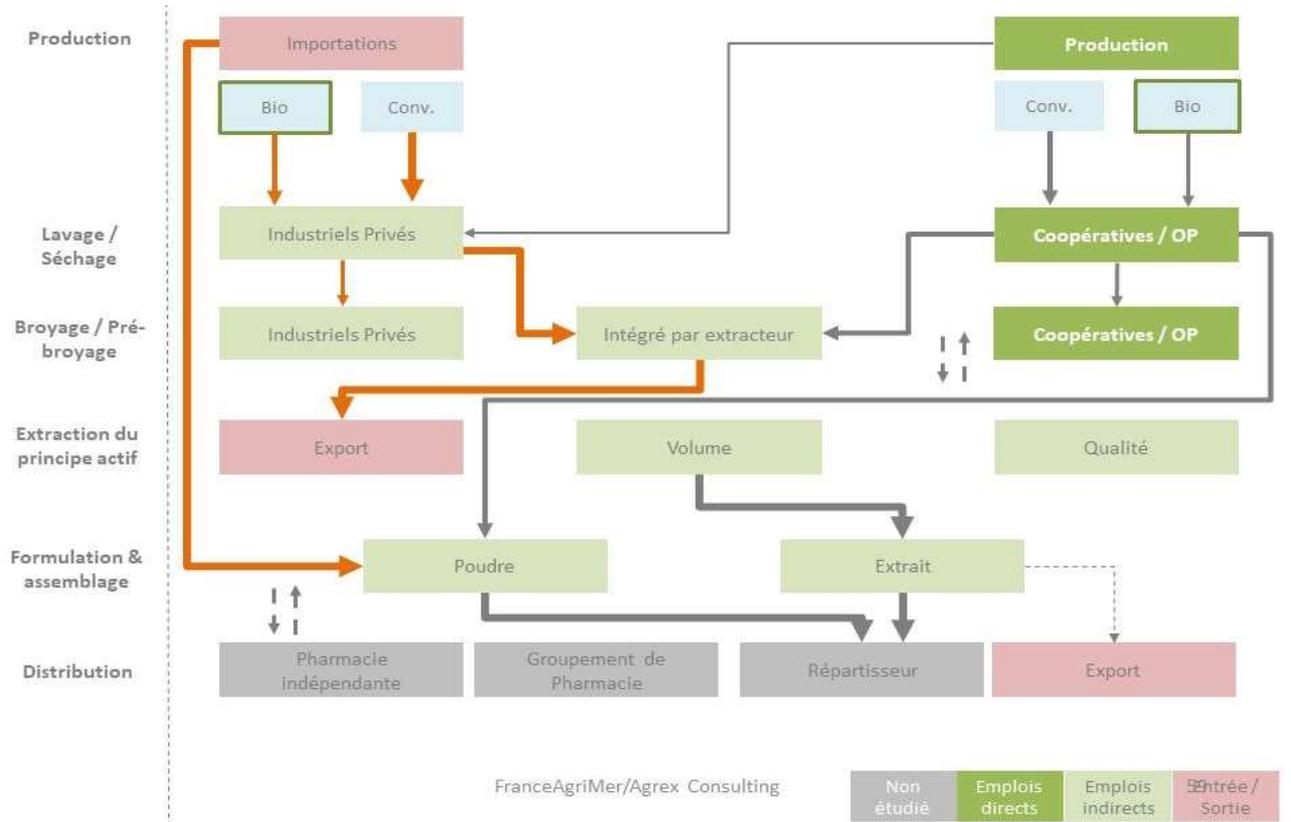


Figure 6. Schéma de production des PPAM à usage pharmaceutique

Source : FranceAgriMer, Eurostat

1.1.3. Les PPAM à destination de la cosmétique (hors lavande, lavandin, sauge sclarée)

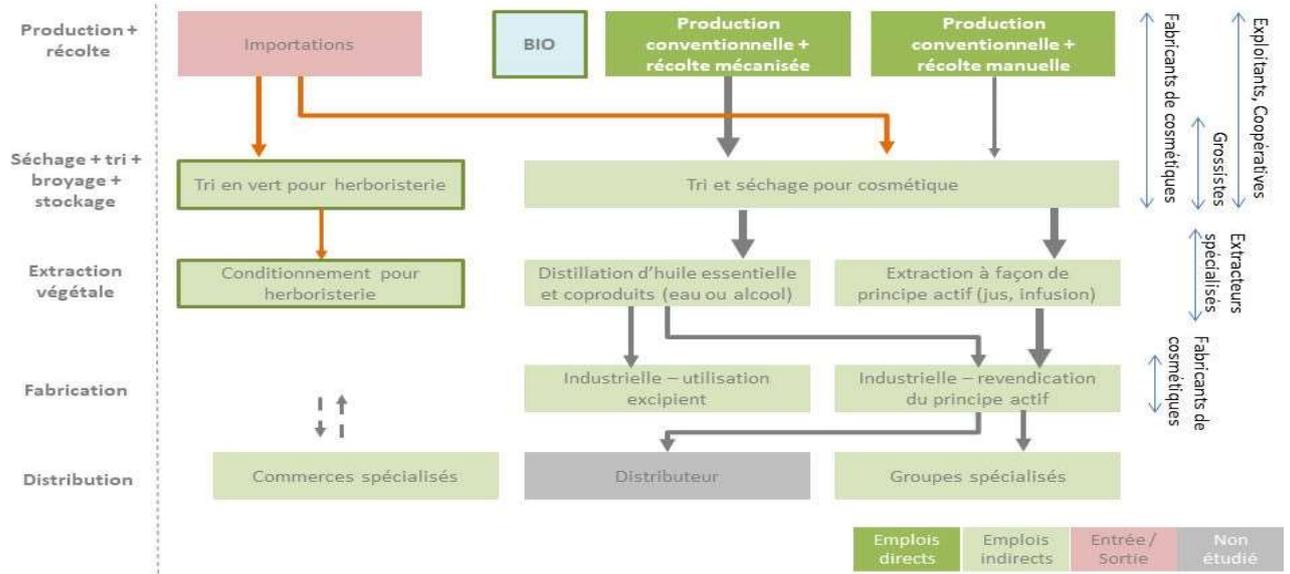


Figure 8. Schéma de production des PPAM à destination de la cosmétique - hors lavande/lavandin/sauge sclarée

1.1.4. Les utilisations des plantes à parfum

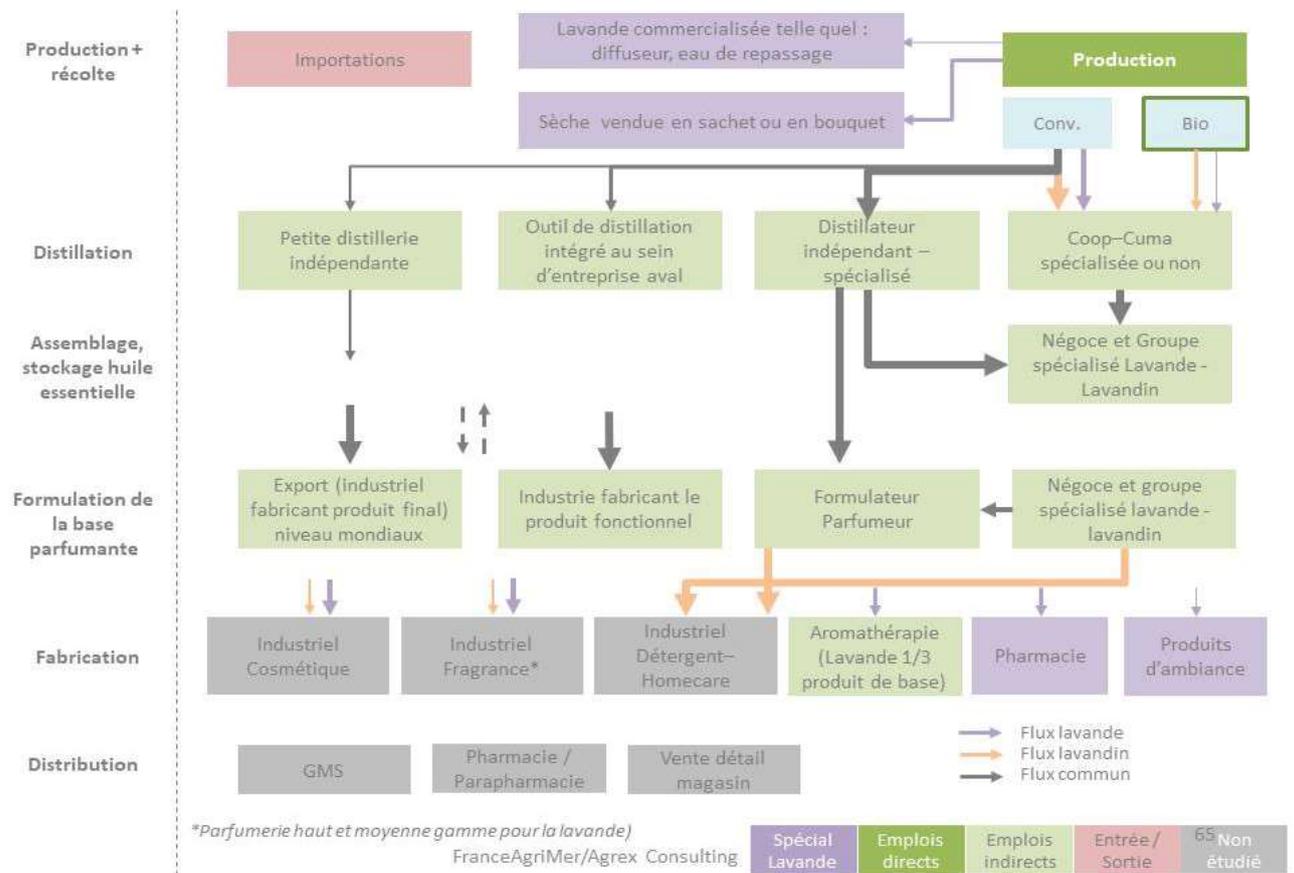


Figure 9. Domaines de transformation des plantes à parfum

Source : FranceAgriMer

1.1.5. Le cas des fleurs de Grasse

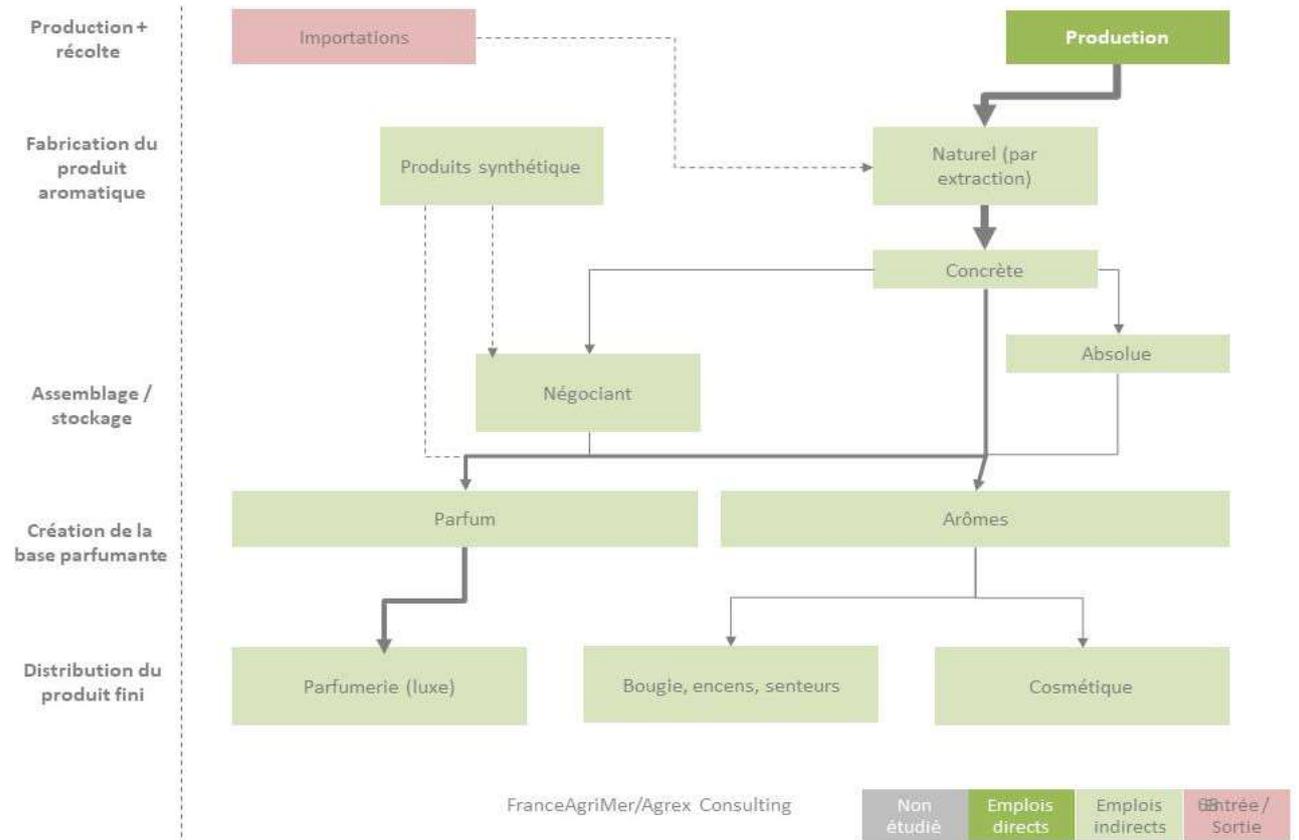


Figure 10. Modèle de transformation des fleurs de Grasse pour la cosmétique et la parfumerie de luxe

Sources : Grasse Expertise, FranceAgriMer

1.1.6. La cueillette : un système particulier

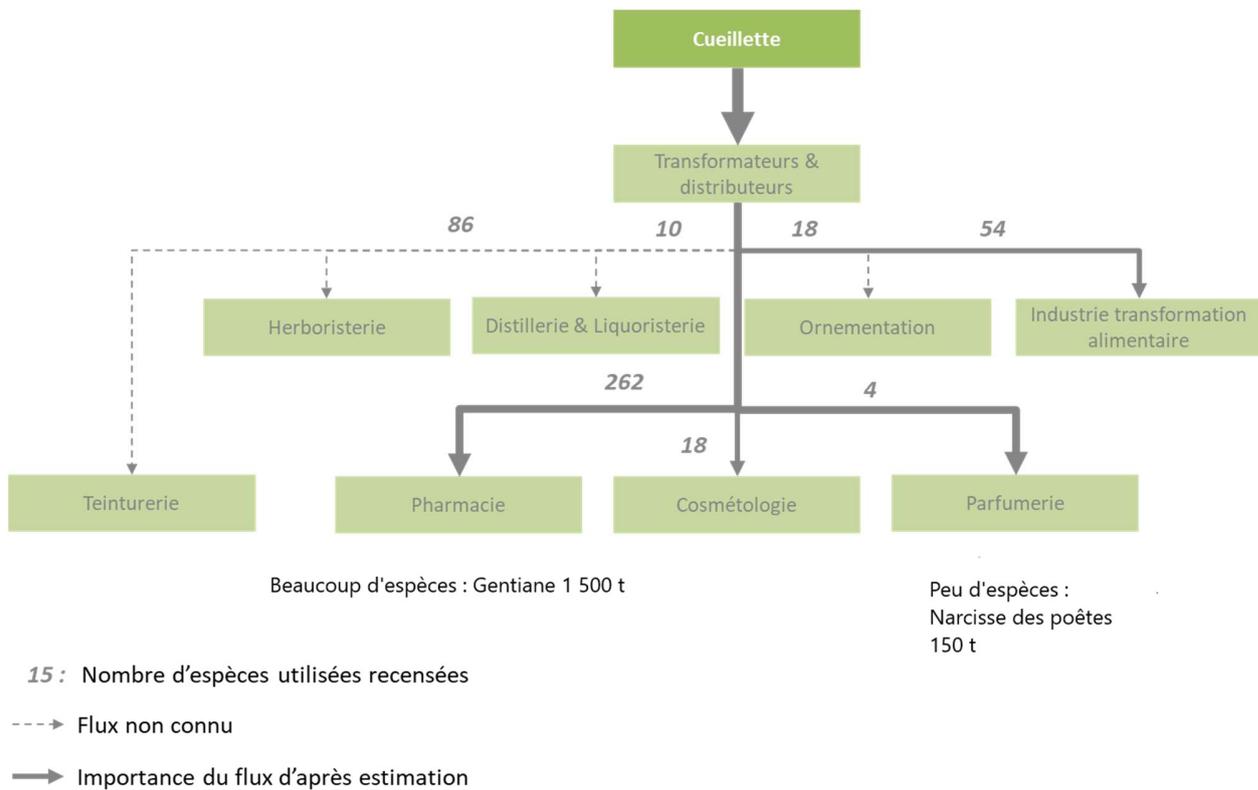


Figure 11. Schéma de transformation plantes cueillies

Sources : FranceAgriMer, CBN Massif Central 2012

1.1.7. La culture des PPAM en Agriculture Biologique

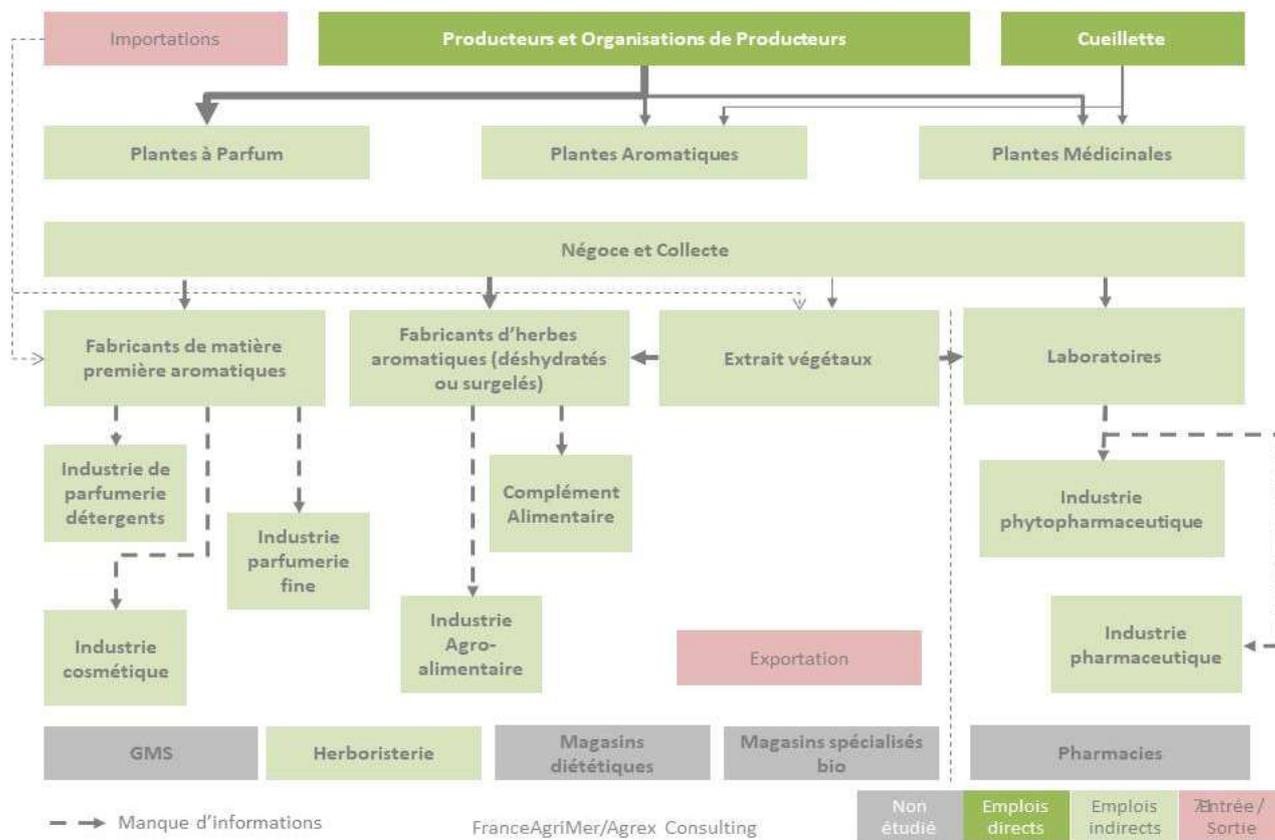


Figure 12. Schéma de production et de transformation des PPAM AB en 2015

Source : FranceAgriMer

1.2. Les périmètres retenus

1.2.1. Périmètres produits retenus

La filière PPAM correspond à trois filières principales dont les débouchés et les modes de transformation sont très différents :

- **les plantes à parfum** dominées par trois cultures en termes de surface : lavandin, lavande, sauge sclarée. Les produits sont principalement des huiles essentielles, ingrédients pour les industries de la cosmétique ou de la parfumerie, la parfumerie fonctionnelle et l'aromathérapie. Au-delà de leur impact économique direct, ces cultures participent au maintien de l'occupation des sols en zone sèche méditerranéenne et contribuent à l'image de la Provence ;
- **les plantes aromatiques** comprennent 20 espèces très diverses (thym, romarin, ciboulette, persil...) et correspondent à différents types de produits : frais, surgelés, secs, extraits, pour différents marchés (essentiellement aromatique ou alimentaire mais aussi secondairement ceux de la parfumerie ou de la pharmacie) ;
- **les plantes médicinales** (plus de 100 espèces) sont destinées d'abord à l'industrie pharmaceutique et parfois aux compléments alimentaires et à la cosmétique.

Sont aussi assimilées au secteur PPAM des plantes à usage industriel : les plantes à colorants (garance, pastel...), à insecticides...

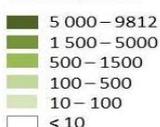
En 2017, ce sont donc plus de 300 espèces végétales et aux alentours de 2 000 références produits (chaque espèce se présente sous différents états : broyé, sec, frais, surgelé, poudre...) qui sont concernées.

Afin de déterminer le périmètre exact des plantes retenues, plusieurs données (essentiellement surfaciques) ont été croisées. Mais, les surfaces de toutes les plantes ne sont pas actualisées. Seules les plantes « à gros volume » telles que la lavande, le lavandin, le thym ou encore la camomille matricaire sont étudiées annuellement. La plupart du temps, ce recensement des surfaces se fait régionalement, et il n'est pas toujours globalisé au niveau national, de telle sorte que plusieurs estimations sont nécessaires afin de déterminer les surfaces nationales de chacune des plantes étudiées.

La référence bibliographique existante la plus fiable et la plus complète se trouve être le **Recensement Général Agricole de 2010**. Malheureusement, les données datées nécessitent d'être mises à jour, elles nous permettent toutefois d'avoir une bonne vision globale de la répartition des PPAM sur le territoire français.

Surfaces en PPAM (en hectares)

Source: RA 2010



Parcs nationaux - Parcs régionaux	Exploitations en ayant	Superficie (hectares)
Verdon (PNR)	141	4465
Lubéron (PNR)	125	1838
Forêt d'Orient (PNR)	50	536
Vercors (PNR)	60	234
Loire-Anjou-Touraine (PNR)	36	180
Gâtinais français (PNR)	13	99
Corse (PNR)	8	34
GIP ECB - parc national Champagne Bourgogne	5	34
Montagne de Reims (PNR)	3	31
Monts d'Ardèche (PNR)	20	25
Alpilles (PNR)	25	23
Vexin français (PNR)	6	12

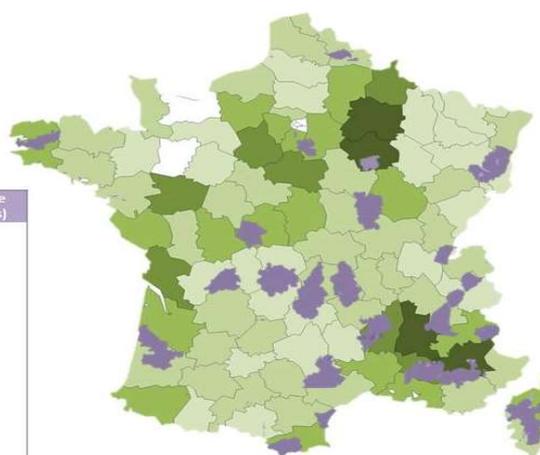


Figure 1. Répartition des PPAM sur le territoire français en 2010

Source : RGA 2010

La répartition des différents types de plantes (parfum, aromatique ou médicinale) varie fortement selon les régions. Si les plantes à parfum sont très largement représentées dans le Sud-Est, les plantes médicinales, elles, sont plutôt cultivées dans le Nord-Ouest du territoire français. Les plantes aromatiques, quant à elles, sont réparties de manière plutôt homogène entre ces deux pôles de production. Il faut dire que le Label Rouge « Herbes de Provence », garant de qualité, a permis de donner de la valeur ajoutée à ces plantes dans le Sud-Est. Dans le Nord, ce sont plutôt les industriels qui ont la main mise sur le système de production et qui le valorisent.

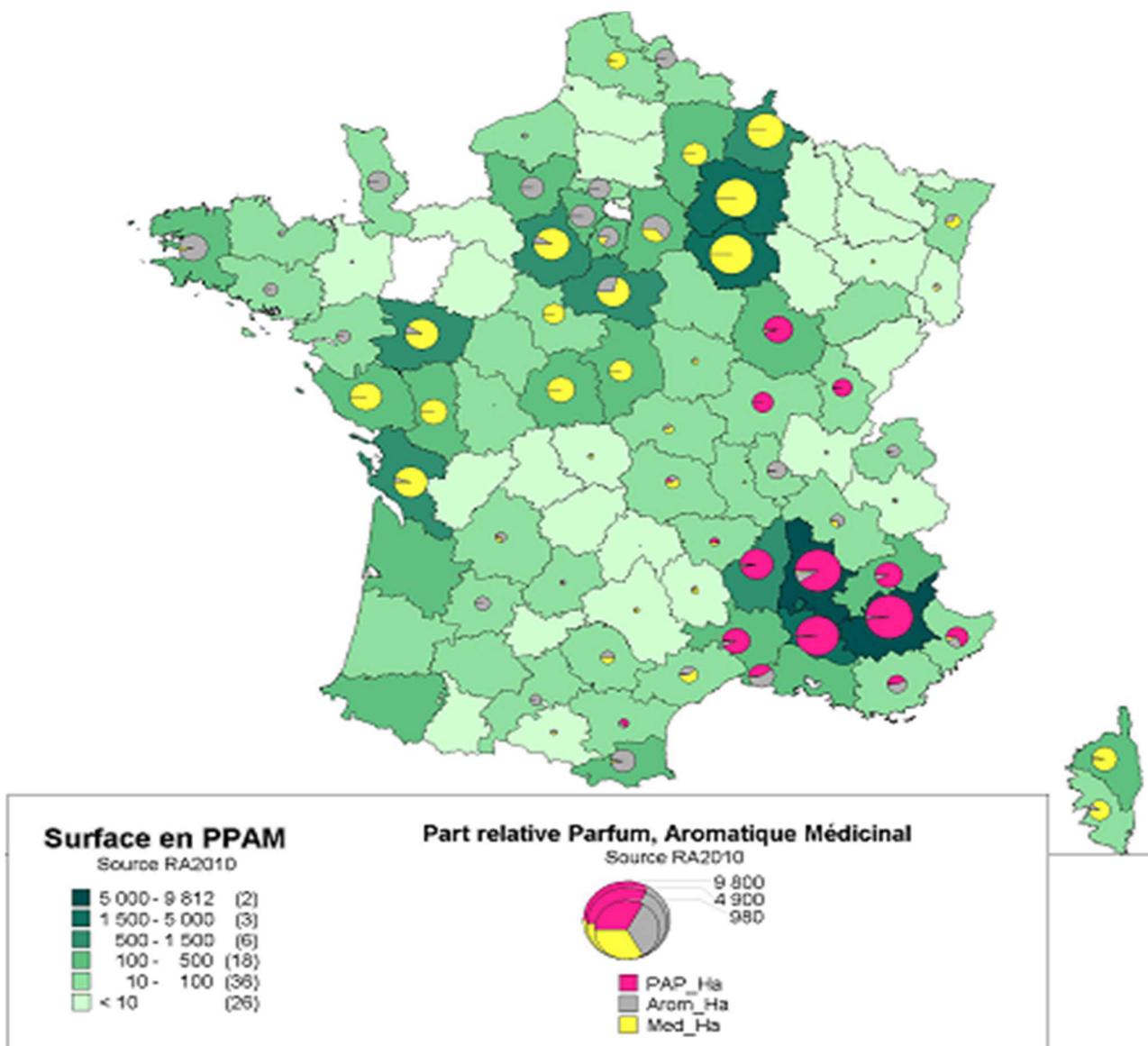


Figure 2. Répartition des PPAM selon leurs propriétés sur le territoire français

Source : FranceAgriMer

Si ces plantes ont des propriétés différentes, leurs utilisations sont également très variées. Ainsi, certaines nécessitent plus de soin et de main d'œuvre tandis que d'autres se cultivent plus facilement et possèdent des coûts de production intéressants. On observe donc une différence notable de surface mais également du nombre d'emplois alloués à chaque culture.

Afin de couvrir la diversité de la filière PPAM, une triple segmentation a été opérée pour réaliser l'échantillonnage en plus du segment plantes de cueillette :

- Catégorie de plantes (à parfum ; aromatiques ; médicinales) ;
- Statut économique des plantes (à volume, à valeur et en difficultés) ;
- Région de culture.

Les plantes retenues et choisies par le comité de pilotage dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

Tableau 1. Les plantes retenues dans l'étude

Plantes à parfum	Plantes aromatiques	Plantes médicinales
Lavande	Basilic	Arnica
Lavandin	Ciboulette	Artichaut feuille
Rose de mai (Fleur de Grasse)	Persil	Camomille romaine
Jasmin (Fleur de Grasse)	Gentiane	Camomille matricaire
Violette feuille (Fleur de Grasse)	Menthe poivrée	Mélisse
Oranger Bigaradier (Fleur de Grasse)	Thym	Reine des prés
Sauge sclarée		

La **lavande et le lavandin** sont les plantes emblématiques de la filière PPAM. Les lavandes occupent la majorité des surfaces française et se valorisent très bien auprès des industriels. Il en va de même pour la **sauge sclarée** qui, même si ses surfaces sont moins stables, est également demandé par l'industrie de transformation. La **ciboulette et le persil**, bien qu'étant des plantes aromatiques, sont des PPAM dont le mode de culture et de transformation est relativement industrialisé. Elles sont souvent associées au maraîchage et les volumes cultivés sont captés par groupes industriels régionaux.

D'autres plantes aromatiques et médicinales sont également très demandées par les industriels français. Leur prix de vente est relativement élevé et leur origine française est un atout indéniable. C'est le cas notamment de la menthe poivrée, de **l'artichaut feuille ou encore de la mélisse**.

Il existe certaines PPAM dont le bilan commercial est un peu moins positif. C'est le cas des **Fleurs de Grasse** (Rose de mai, Jasmin, feuilles de Violette, Oranger Bigaradier) dont les surfaces n'ont cessé de décroître ces dernières années. La **camomille romaine** est présente sur de petites surfaces mais est très demandée par les transformateurs, ce qui en fait une plante à forte valorisation. Le **Basilic** et la **Camomille romaine** ont eux aussi connu quelques aléas ces dernières années.

Enfin, les plantes de cueillette ont un statut à part. Leur récolte est difficilement quantifiable puisqu'elles ne sont pas recensées selon des surfaces. Dans le cadre de l'étude, il a donc été décidé d'étudier les plantes de cueillette les mieux connues comme la **Gentiane**, la **Reine des prés** et **l'Arnica Montana**.

Pour chaque région retenue (PACA, AURA, Bretagne, Pays-de-la-Loire-Centre et les fleurs issues de la cueillette), 3 catégories de plantes ont été étudiées :

- plante de « **volume** » : la plante la plus produite en termes de volume sur la région/zone ;
- plante de « **valeur** » : la plante dégageant le plus de valeur sur la région/zone ;
- une plante en « **difficulté** » : la plante présentant des faiblesses quant à sa production ou sa commercialisation.

Tableau 2. Les plantes retenues dans l'étude par catégorie

Volume	Valeur	Difficulté
Lavande-Lavandin	Thym	Fleurs de Grasse
Sauge Sclarée	Menthe poivrée	Basilic
Ciboulette	Camomille matricaire	Persil
Artichaut feuille	Mélicse	Camomille romaine
Gentiane	Arnica montana	Reine des près Tilleul

1.2.2. Définition de l'unité choisie pour quantifier les externalités : les emplois

La présente étude vise à réussir à quantifier les aménités positives de la filière PPAM. L'emploi a été préféré à une estimation en euros afin d'éviter les doubles comptes. Afin de réaliser cette quantification de l'emploi, des recherches bibliographiques ont été menées dans le but de recenser l'ensemble des données officielles existantes sur le sujet. Ces recherches ont porté sur les 3 types d'emplois définis dans le cadre de l'étude : l'emploi direct, l'emploi indirect et l'emploi induit

On considèrera ces emplois selon les définitions suivantes³ :

- **Emploi direct** : Emplois directement liés à la production de produits et services de la filière PPAM ;
- **Emploi indirect** : Emplois créés par les emplois directs des PPAM, dans les entreprises qui fournissent des biens et services à la filière PPAM ;
- **Emploi induit** : Emplois créés par la dépense des revenus des emplois directs et indirects dans l'économie en général pour acheter une variété de biens et services.

Ces trois types d'emplois sont corrélés. Les plus simples à estimer sont les emplois directs : ils concernent les producteurs de PPAM. Ces trois types d'emplois sont des externalités, ici positives, de la filière PPAM. Une externalité est définie comme ci-après :

- **Externalité** : « on dit qu'il y a externalité lorsque l'activité de consommation ou de production d'un agent a une influence sur le bien-être d'un autre sans que cette interaction ne fasse l'objet d'une transaction économique. On distingue les externalités négatives et les externalités positives »⁴.

L'objectif de l'étude est donc en ce sens de déterminer le nombre d'emplois qui sont liées plus ou moins directement à l'activité PPAM. Il faut dire que les différents acteurs de la filière seraient impactés différemment : un producteur de lavande ne serait pas touché de la même manière qu'une employée commerciale chez Yves Rocher. Nous estimons le degré de dépendance que chacun des acteurs entretient avec la filière.

3 GIS Elevage demain – Emplois liés à l'élevage français

4 Définition proposée par monsieur Henriet – Centrale Marseille

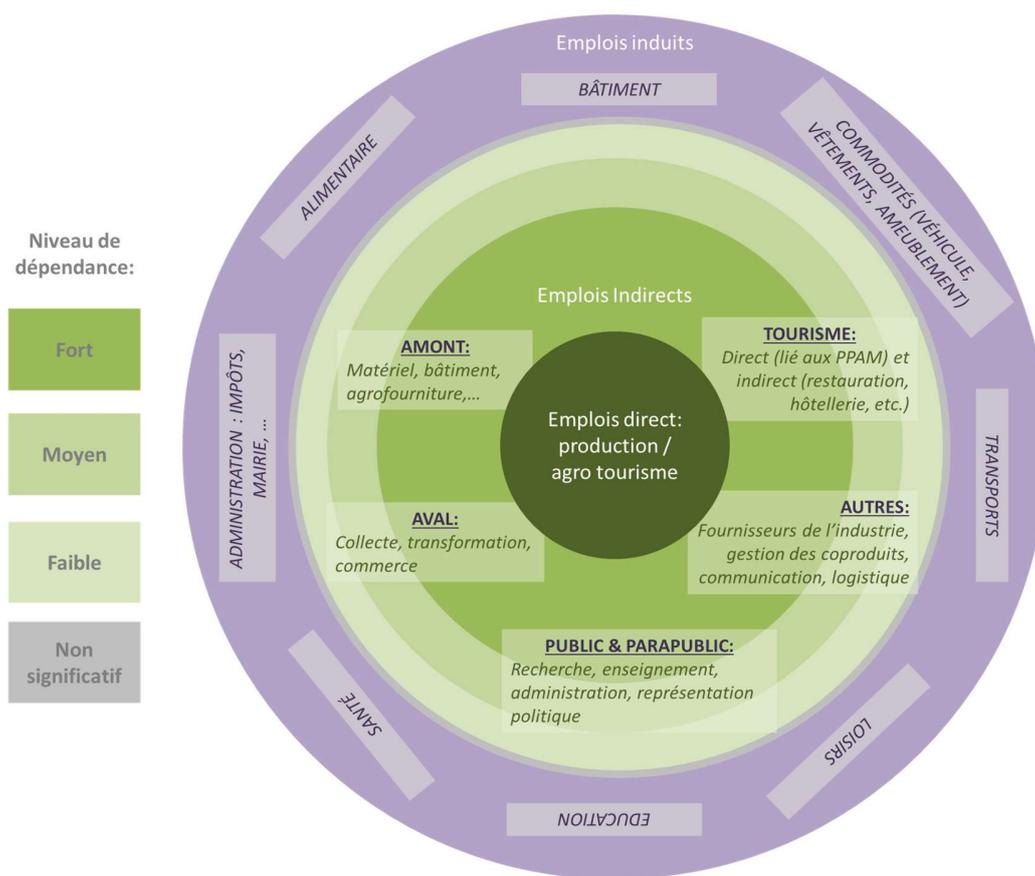


Figure 13. Répartition de l'emploi autour de la filière PPAM

Source : Elaboration Agrex Consulting

Éléments de bibliographie

Le **GIS Élevages Demain** a proposé en 2016 une étude visant à estimer le nombre d'emplois liés à l'élevage français. La méthodologie utilisée estime le nombre d'emplois indirects selon un rapport de dépendance vis-à-vis de la filière étudiée. Ce niveau de dépendance est évalué selon une notation à plusieurs critères. La note obtenue, permet de fixer un pourcentage, représentatif du niveau de dépendance. Nous proposons donc d'utiliser ce type de méthodologie afin de définir les acteurs à inclure dans l'estimation des emplois de la filière PPAM.

1.2.2.1. Les emplois directs

Si ces plantes ont des propriétés différentes, leurs utilisations sont également très variées. Ainsi, certaines nécessitent plus de soin et de main d'œuvre tandis que d'autres se cultivent plus facilement et possèdent des coûts de production modérés. On observe donc une différence notable de surface mais également du nombre d'emplois alloués à chaque culture.

a. *Les plantes à parfum*

Pour plus de lisibilité, de comparabilité des plantes retenues, nous avons choisi de rappeler dans les tableaux suivants les surfaces 2017 par plante. Ainsi, il sera plus aisé de mener l'extrapolation emplois des couples plantes/territoires au niveau national et de l'intégralité des filières PPAM.

Tableau 3. Surfaces des différentes cultures de plantes à parfum et emplois directs des exploitations en ayant (ETP)

Plantes à parfum	Surfaces 2017 (ha)	Emplois 2010
Lavande / Lavandin	24 445	3 116
Sauge sclérée	3 253	248
Cassis bourgeons	262	153
Rose de mai	70	90
Iris racine	45	10
Jasmin	4	11
Monarde	ND	69
Violette feuille	ND	5
Oranger Bigardier	ND	ND
TOTAL	28 079	Non-cumulable

Sources : RGA 2010, Panorama FranceAgriMer 2015, PAC 2017

N.B. : La colonne emplois est tirée du RA2010, et comprend donc l'intégralité de la main d'œuvre présente en exploitation en équivalent temps plein. Certaines cases sont vides faute de données disponibles.

Dans les cas des plantes à parfum, le lavandin grosso représente à lui seul 58 % des surfaces cultivées en 2010, mais seulement 36 % des emplois. C'est donc une culture qui nécessite peu de main d'œuvre à l'hectare.

b. *Les plantes aromatiques*

Les surfaces en plantes aromatiques sont inférieures à celles des plantes à parfum, en revanche, elles représentaient en 2010 plus du double en termes d'emploi.

Tableau 4. Surfaces des différentes cultures de plantes aromatiques et emplois directs des exploitations en ayant (ETP)

Plantes aromatiques	Surfaces 2017 (ha)	Emplois 2010
Persil	550	1 711
Thym	547	1 345
Aneth	266	241
Coriandre	500	354
Estragon	228	253
Ciboulette	199	434
Basilic	180	577
Fenouil amer (et doux pour la surface)	452	37
Menthe douce	280	465
Romarin	112	377
Origan	91	248
Menthe poivrée	59	337
Sauge officinale	25	372
Sarriette des jardins	86	293
Livèche	ND	71
Cerfeuil	31	185
Safran	30	161
Fenouil doux	ND	99
Marjolaine	8	138
Gentiane	ND	25
Serpolet	ND	60
Anis vert	51	15
Carvi	4	9
Réglisse	ND	8
Génépi	ND	18
TOTAL	3 699	Non-cumulable

Sources : RGA 2010, Panorama 2015 FranceAgriMer, PAC 2017

N.B. : La colonne emploi est tirée du RA2010, et comprend donc l'intégralité de la main d'œuvre présente en exploitation en équivalent temps plein. Certaines cases sont vides faute de données disponibles.

Le besoin en main d'œuvre pour mener les productions de ces plantes aromatiques est relativement élevé, il est en moyenne de 2,5 personnes par hectare pour les 18 premières plantes. De plus, les utilisations très variées des plantes aromatiques complexifient la qualification des emplois directs liés.

c. *Les plantes médicinales*

Enfin, le nombre de variétés recensées dans les plantes médicinales est certainement le plus important des 3 types de plantes étudiées. Les conditions de cultures varient fortement d'une plante à une autre. Par exemple, le Psylium nécessite peu de main d'œuvre à l'hectare tandis que l'Hysope faisait appel à près de 3 personnes à l'hectare pour sa culture. Il faut aussi noter que bon nombre de plantes médicinales sont récoltées via la cueillette.

Tableau 5. Surfaces des différentes cultures de plantes médicinales et emplois directs des exploitations en ayant (ETP)

Plantes médicinales	Surfaces 2017 (ha)	Emplois 2010
Pavot œillette	13 000	119
Artichaut feuille	250	60
Psylium noir de Provence	143	25
Camomille romaine	506	167
Chardon marie	193	28
Mélicse	237	328
Angélique	76	77
Ginseng	ND	1 243
Ispaghul-Psylum	24	5
Hysope	ND	186
Fenugrec	425	13
Camomille matricaire	68	110
Pissenlit	ND	115
Hamamélis	ND	20
Bourrache	20	112
Échinacée	ND	66
Mauve	24	134
Véronique	1	274
Arnica	ND	29
Millepertuis	47	73
Bleuet	22	122
Sisymbre	ND	8
Calendula	ND	175
Bardane	17	44
Mélicot	ND	15
Valériane	11	39
Reine des près	ND	33
Piloselle	ND	11
Autres	ND	620
TOTAL	15 064	Non-cumulable

Sources : RGA 2010, FranceAgriMer, PAC 2017

N.B. : La colonne emploi est tirée du RA2010, et comprend donc l'intégralité de la main d'œuvre présente en exploitation en équivalent temps plein. Certaines cases sont vides faute de données disponibles.

1.2.2.2. Les emplois indirects

Les emplois indirects se réfèrent à toutes les activités supports qui vont permettre de produire mais aussi de commercialiser les PPAM cultivées sur le territoire français. Les emplois indirects interviennent aussi bien en amont de la production qu'en aval et on les retrouve également dans les activités publiques et parapubliques qui vont venir soutenir mais surtout représenter la filière PPAM à un niveau régional et national. Enfin, les emplois touristiques sont également qualifiés d'indirects, excepté s'il s'agit d'agrotourisme.

L'étude sur la quantification des « Emplois liés à l'élevage français » réalisée par le GIS en 2015 nous a permis d'établir une liste d'acteurs de l'amont et de l'aval que l'on pouvait également retrouver dans la filière PPAM. Un autre aspect intéressant de cette étude réside dans la méthode d'estimation des emplois indirects. En effet, au moyen d'une notation les acteurs des emplois indirects sont notés comme étant plus ou moins dépendant de l'élevage. Une part de leur quantité d'UTA est donc allouée à la filière correspondante proportionnellement à leur niveau de dépendance.

Sur ce modèle, nous avons donc distingué les emplois indirects en 4 groupes majeurs

Tableau 6. Liste des acteurs appartenant à l'amont de la filière PPAM

	Catégorie	Types d'acteurs
Amont	Matériel et bâtiments	Fabricant de matériel agricole de précision Fabricant de matériel agricole Distributeurs de matériel Concepteurs, bureaux d'étude bâtiment Construction de bâtiments Bureaux d'études environnement
	Agrofournitures	Production de semences Production et distribution de fertilisants Production et distribution de biocides Travaux à façon Service de remplacement
	Services divers	Cabinets études et conseils Presse agricole Entreprises de certification (agriculture biologique, produits d'origine, ...) Comptabilité et gestion Banques Distribution matériel informatique, électricité gaz, carburant

Sources : Étude GIS 2015, FranceAgriMer

Les ressources bibliographiques ne nous permettent pas d'établir une liste complète des organismes appartenant à chaque type d'acteurs. Seules des interviews nous ont permis d'obtenir ces informations.

Les ressources bibliographiques concernant les acteurs aval de la production de PPAM sont plus variées. En 2012, FranceAgriMer a publié une « étude sur l'analyse de chaînes de valeur dans les filières des plantes à parfum aromatiques et médicinales ». Même si l'objectif de cette étude était de recenser les chaînons de plus-value dans la transformation des PPAM selon différents modèles de production, cette étude approfondie des chaînons de production nous a permis de lister un certain nombre d'acteurs récurrents quel que soit le type de transformation.

Tableau 7. Liste des acteurs appartenant à l'aval de la filière PPAM

Catégorie		Type d'acteurs
Aval	Collecte	Coopératives Collecteurs (cueillette) Industriels privés Grossistes / Négociant
	Transformation	Courtiers Spécialistes : mixeurs, assemblage, conditionnement Entreprises spécialisées (ex : extracteurs spécialisés) Fabricant matière première aromatique, herbes aromatiques Distilleries indépendantes Laboratoires (pharmaceutiques)
	Commerce et distribution	Groupes spécialisés GMS Forains Cash and Carry Grossistes Magasins spécialisés (herboristerie, diététiques, magasins bio, ...) Pharmacie indépendantes ou groupement / Parapharmacie

Sources : GIS 2015, FranceAgriMer - Etude sur l'analyse de chaînes de valeur dans les filières PPAM - 2012

On notera que certains acteurs se retrouvent à différents stades de la filière, ils font de l'intégration verticale. En effet, certaines coopératives se chargent de la collecte, de la transformation mais aussi de la commercialisation.

Les négociants et les courtiers sont des intermédiaires que l'on retrouve entre la collecte et la transformation. Enfin, certains groupes spécialisés s'assurent eux même de la transformation après avoir collecté la matière première auprès des producteurs.

Tableau 8. Liste des acteurs appartenant au public et parapublic de la filière PPAM

Catégorie		Type d'acteurs
Public et Parapublic	Administration	FranceAgriMer ASP Agence Bio Ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture DDT DGAL Collectivités territoriales PNR ADEME MSA SAFER Agences de l'eau
	Recherche, enseignement, développement	INRA, IRSTEA Enseignement agricole technique Enseignement agricole supérieur et recherche Formation continue Instituts techniques Chambres d'agriculture
	Labellisation et contrôle qualité	Ecocert Véritas Qualité France...
	Représentation politique	Syndicats agricoles Organismes de développement Interprofessions Autres syndicats (industrie, agroalimentaire, parfumerie, etc...)

Sources : FranceAgriMer, GIS, CBN Massif Central

Tableau 9. Liste des acteurs appartenant au secteur touristique de la filière PPAM

	Catégorie	Type d'acteurs
Activité touristique	Visite	<i>Distillerie Jardins botaniques Musée, écomusée</i>
	Balade	<i>Promenades organisées (exemple dans les champs de lavande)</i>
	Activité et loisirs	<i>Centres de soins Ateliers autour de la PPAM ...</i>
	Commerce local	<i>Vente de produits à base de PPAM</i>
	Tourisme traditionnel	<i>Hôtellerie Camping Autres hébergements touristiques Activités thermales</i>
	Activité bénéficiant du tourisme	<i>Restauration Commerce d'alimentation Patrimoine culturel et naturel</i>

Tableau 10. Liste d'autres acteurs appartenant à la filière PPAM

	Catégorie	Type d'acteurs
Autres	Communication et Événementiel	<i>Agence de communication / Free-lance Evènements annuels : fêtes, festival Presse locale / Presse spécialisée</i>
	Fournisseurs de l'industrie	<i>Fabricants d'emballage Carrossiers Fabricants d'équipements spécifiques Maintenance industrielle Laboratoire d'analyse</i>
	Gestion des co-produits	<i>...</i>
	Commercialisation	<i>Vente de produits à base de PPAM</i>
	Logistique	<i>Transports routiers (grains, semences, plantes, séchées, produit fini, etc...) Infrastructures portuaires Services des douanes</i>

Tous les acteurs ne sont pas dépendants de la même manière vis-à-vis de la filière PPAM. Pour certains, une partie importante de leur activité est dédiée à la production, la fourniture, ou encore la logistique de la filière. En revanche, pour d'autres, cela ne représente qu'une faible partie de leur activité et les aléas rencontrés au sein de la filière PPAM ne les affecte que très peu.

1.3. Définition des couples Plantes / Territoire

Territoire	Volume	Valeur	Difficulté
PACA	Lavande-Lavandin	Thym	Fleurs de Grasse
AURA	Sauge Sclarée	Menthe poivrée	Basilic
Bretagne	Ciboulette	Camomille matricaire	Persil
Pays-de-la-Loire-Centre	Artichaut feuille	Mélisse	Camomille romaine
Cueillette/Montagne	Gentiane	Arnica montana	Reine des près Tilleul

À l'issue du comité de pilotage, l'ensemble des couples plantes-territoires ont été établis. L'objectif était d'obtenir des couples différents d'une région à l'autre afin d'étudier des profils variés de plantes. La répétition d'une même plante dans deux régions n'était cependant pas exclue pour peu que son profil soit différent.

En PACA, les trois plantes sélectionnées sont la Lavande-Lavandin, le thym et les Fleurs de Grasse. Ce sont des plantes représentatives de ces territoires. Les champs de lavande font aujourd'hui partie intégrante du paysage provençal. Le thym, quant à lui dispose depuis peu d'une IGP Thym de Provence, en faisant ainsi une spécificité régionale. Enfin, les fleurs de Grasse se cultivent dans le bassin grassois, dans les Alpes Maritimes. Elles ont fait la réputation du bassin et sont aujourd'hui connues dans le monde entier.

En AURA, ce sont la Sauge Sclarée, la Menthe Poivrée et le Basilic qui seront étudiés. La région AURA est connue en partie pour ses plantes aromatiques. La culture de ces dernières a permis le développement d'un tissu industriel de transformateur, qu'il est intéressant d'étudier. La sauge sclarée n'est pas une plante aromatique mais ses utilisations multiples lui permettent de prendre part à l'activité de ce tissu industriel et même de créer de la valeur. Le département de la Drôme fait partie des grands producteurs de sauge sclarée.

La région Bretagne est moins connue pour ses plantes médicinales que pour ses plantes aromatiques. La ciboulette et le persil français sont majoritairement cultivés et transformés dans cette région. On y cultive et cueille également des plantes médicinales, comme la camomille matricaire par exemple. Les volumes récoltés sont nettement plus réduits mais la valorisation au moment de la commercialisation n'en est que plus grande.

Les régions Pays de Loire et Centre ont des départements aux profils très variables en termes de PPAM. Cette culture n'est pas pratiquée partout de manière équivalente, elle est néanmoins très prisée dans la région d'Anjou. On y célèbre la camomille romaine tous les ans. La mélisse et l'artichaut feuille sont aussi très connus dans la région, ils font partie des plantes médicinales les plus cultivées.

Enfin, il était difficile d'envisager une étude sur la filière PPAM sans certaines plantes de cueillette emblématiques. La Gentiane est la plante la plus cueillie en France, les volumes actuels ne permettent malheureusement pas de satisfaire la demande mais la situation s'est plutôt améliorée ces dernières années. L'arnica montana connaît aussi ce problème, sa cueillette est assez localisée (Vosges) et les volumes cueillis sont très restreints. Néanmoins c'est une plante qui s'utilise de plus en plus dans les préparations para-pharmaceutiques et dont la valeur a considérablement progressé. Il a été décidé lors du comité de pilotage, de sélectionner 2 plantes dans un « panier cueillette » afin d'étudier les ateliers de transformation qui y sont associés. Ces deux plantes sont donc le tilleul et la reine des près.

1.3.1. Plantes retenues en Provence Alpes Côte d'Azur

Lavande-Lavandin : Ce sont les cultures les plus représentées au sein des PPAM. Elles représentent à elles seules 91 % de la surface totale de PPAM dans la région PACA en 2016. Les utilisations possibles sont nombreuses et les lavandes se déclinent facilement sous toutes leurs formes. Parmi les lavandes, c'est la lavande de population qui se valorise le mieux. Elle se décline notamment en cosmétique ou en parfumerie. Les lavandins sont utilisés dans des produits moins haut de gamme, comme les produits d'entretiens par exemple.

Thym : Le Label Rouge Herbes de Provence ainsi que le développement de l'IGP Thym de Provence, sont deux gages de qualité pour le thym cultivé dans la région PACA. En 2016, la déclaration PAC recensait 97,6 ha cultivés. Les volumes de Thym produits en PACA, certifiés ou non, ne sont pas suffisants pour satisfaire la demande locale. Sur les 500 tonnes d'herbes aromatiques vendues en France en 2015, seulement 10 % étaient d'origine française, le solde était importé de pays voisins comme la Pologne (> 80 %) mais également le Maroc, l'Espagne, l'Albanie.

Les fleurs de Grasse : Encore utilisées dans la parfumerie et la cosmétique de luxe, les fleurs de Grasse représentent une niche. Leurs surfaces de culture ont considérablement été réduites ces dernières décennies, le nombre d'exploitations agricoles les cultivant encore est devenu très limité. La production fait face aux différents aléas climatiques, phytosanitaires qui endommagent les cultures. Bien que le prix de vente soit élevé, la culture est longue, technique et coûteuse et surtout la concurrence foncière due à l'urbanisation de la zone considérée.

1.3.2. Plantes retenues en Auvergne-Rhône Alpes

Sauge sclarée : La sauge sclarée est la troisième plante à parfum en volume, après la lavande et le lavandin. Le recensement agricole de 2010 dénombrait 171 ha en AURA. En 2016, 180 ha ont été déclarés selon les critères de la PAC⁵. On suppose donc que la surface réelle en 2018 est bien supérieure.

Menthe poivrée : Les surfaces de menthe poivrée sont estimées à 45 ha en 2014 en France, dont 32 ha cultivées selon les méthodes de l'agriculture biologique en 2015. La région Auvergne-Rhône-Alpes en était la principale région productrice en 2010 (RA) avec 1/3 des surfaces cultivées. Aujourd'hui, la production de menthe poivrée vise à répondre aux besoins et exigences des marchés de niche de l'herboristerie.

Basilic : Il a été placé dans les plantes en difficulté car, bien qu'il soit répandu dans les commerces et fasse partie des herbes aromatiques fréquemment utilisées dans les foyers, les coûts de production du basilic sont bien souvent équivalents voire supérieurs à son prix de vente auprès des grands industriels. Les faibles marges générées par la vente de leur plante mettent les agriculteurs dans une situation compliquée.

1.3.3. Plantes retenues en Bretagne

Ciboulette : La Bretagne produit depuis plusieurs années des plantes aromatiques. Cette production est principalement dédiée à la surgélation pour des industriels de taille significative. D'après la déclaration PAC 2016, les surfaces bretonnes de ciboulette seraient d'environ 130 ha, soit plus de 60 % de la surface de production nationale qui est estimée à 215 ha, toujours d'après les déclarations PAC. Les coûts de production de la ciboulette sont assez peu élevés comparés à ceux du basilic et elle rencontre un réel succès : les surfaces ont considérablement augmenté depuis 2000.

Camomille matricaire : On estime que la production de camomille matricaire s'étend sur moins de 50 ha. L'intégralité des surfaces n'est pas déclarée à la PAC, néanmoins, les chiffres précis ne sont donc

⁵ Surfaces déclarées par les exploitants de PPAM souhaitant bénéficier d'une aide de la PAC. Ces données ne sont pas exhaustives mais on estime que la marge d'erreur est relativement restreinte (moins de 5 %).

pas disponibles. En revanche, la Bretagne représenterait la moitié de la surface de production française. La camomille matricaire a de nombreuses vertus, et son huile essentielle, assez rare, se valorise extrêmement bien (+ de 500 €/kg). Les surfaces de camomille matricaire ont fortement augmenté entre 2000 et 2010, cette croissance semble s'être ralentie de 2010 à 2016. On recense 12 ha sous agriculture biologique⁶.

Persil : Le persil est très utilisé par les industriels pour être consommés en frais, séché, ou en surgelé. Toutefois, après une augmentation des surfaces jusqu'en 2014 (1 184 ha) elles ont diminué de 18,4 % en l'espace de 2 ans. On estime donc que les surfaces de persil françaises avoisinent les 1 000 ha. La Bretagne est la première région productrice devant l'Île de France. Bien que le persil soit une plante aromatique très répandue, les coûts de production élevés et en augmentation (+ 43 % depuis 2010) limitent les marges dégagées par les producteurs à la revente⁷.

1.3.4. Plantes retenues en Pays de la Loire et Centre

Artichaut feuille : L'artichaut feuille est une production typique des Pays-de-la-Loire. Il est traditionnellement cultivé en Pays-de-la-Loire (Maine-et-Loire) mais aussi en Champagne Ardennes. Les données concernant le recensement des surfaces existantes ne sont pas suffisamment récentes pour établir un chiffre régional, néanmoins on estime, avec les entretiens réalisés auprès des professionnels, que 250 ha sont alloués la culture de l'artichaut (feuilles) en 2016. C'est un chiffre conséquent puisqu'il implique que les surfaces aient doublé en 6 ans (RGA 2010 : 106,8 ha). L'Artichaut feuille se valorise plutôt bien, et ne requiert que peu de main d'œuvre à l'hectare.

Mélisse : La mélisse est l'une des plantes médicinales les plus représentées sur le territoire français. Ses surfaces ont considérablement augmenté depuis 2010, notamment dans les Pays-de-la-Loire. En effet, si en 2010 on dénombrait 12,5 ha de mélasses cultivés (RGA), en 2017 les surfaces déclarées à la PAC approchent 32,5 ha. convoitée pour son huile essentielle, la mélisse française ne suffit pas à répondre à la demande nationale. Il est estimé que la pénurie de mélisse avoisine les 20 % - 30 % (tout comme celle de la menthe poivrée et de la camomille). Cette pénurie favorise donc la hausse du prix au kg, que ce soit pour la plante fraîche ou pour son huile essentielle.

Camomille romaine : La camomille romaine, cousine de la camomille matricaire, ne connaît malheureusement pas le même succès. Depuis quelques années, différents facteurs tels que le stress hydrique et les ravageurs (comme la *Chrysolina margina*) entraînent une diminution du rendement et de la qualité des plantes récoltés.

1.3.5. Plantes retenues Cueillette

Dans le cadre de la cueillette, les plantes étudiées ont été sélectionnées différemment :

Gentiane : C'est certainement une des plantes les plus représentées en volume dans les cueillettes. On estime qu'en 2015 le volume annuel récolté se situe en 1 000 et 1 500 t. 80 % de cette récolte se fait par la cueillette, 20 % seulement en culture. On retrouve la gentiane un peu partout en France mais la principale zone de récolte se situe dans le Massif Central. La gentiane est utilisée dans différents domaines : pharmaceutique, cosmétique ou encore agro-alimentaire. Depuis 30 ans son prix en frais reste stable (entre 1 et 2 €/kg). La consommation française se situe entre 600 et 1 000 t sèches à l'année, ce qui permet d'exporter une part de la récolte.

⁶ Agence Bio, PAC 2016-2017, RA 2010

⁷ PAC 2016, RA 2010, données entretiens

Arnica Montana : En France, on la retrouve principalement dans les Alpes, les Vosges ou encore le Massif Central. Malheureusement, cette plante a de nombreux parasites et les facteurs environnementaux, comme l'acidité du sol, peuvent fortement faire varier la qualité et les volumes de plantes récoltés. Dans le Massif Central, un peu plus de 3 tonnes sont récoltées annuellement, ce qui est bien en-dessous des volumes nécessaires requise par les transformateurs. Sa rareté fait de l'Arnica Montana, une plante difficile à se procurer par rapport à la demande, elle se valorise donc bien à la vente.

Reine des près et tilleul : au lieu de choisir des plantes en difficulté, nous avons choisi de constituer un « panier cueillette ». Il est composé de deux plantes, très répandues dans les parcs naturels, et qui peuvent avoir des étapes de transformations très différentes. En effet, il est difficile de dire qu'une plante de cueillette est en difficulté ou non. Leurs utilisations sont tellement variées, les activités aux ateliers de cueillette également, elles sont plus difficiles à catégoriser que les PPAM en culture.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Les emplois directs

2.1.1. Les données disponibles

Il existe relativement peu de données disponibles sur l'emploi généré par la filière PPAM française. La dernière étude complète a été réalisée par l'ONIPPAM (L'Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales) en 2006. Elle a montré que près de 30 000 emplois sont plus ou moins concernés par ces productions, dont 10 000 seraient directement liés. Depuis, quelques études ont été publiées mais elles restent partielles, elles ne couvrent pas l'intégralité des filières existantes au sein des PPAM et l'intégralité des différents types d'emplois.

Aujourd'hui, les rares données fiables disponibles concernant cette filière, sont issues des déclarations PAC. Ces dernières permettent d'estimer, avec une marge d'erreur relativement faible, le nombre d'hectares qu'occupent les cultures PPAM ainsi que le nombre d'exploitations concernées par ces cultures. Dans le cadre de cette étude, les déclarations PAC ont été anonymisées afin de respecter une parfaite confidentialité.

L'hypothèse proposée ici est la suivante : on suppose que l'emploi lié aux PPAM au sein des exploitations agricoles est proportionnel à la part que les PPAM représentent dans la Production Brute Standard total. Cette estimation semble plus pertinente qu'un travail basé sur les surfaces car les PPAM sont souvent cultivées sur de petites surfaces mais sont consommatrices de beaucoup de main d'œuvre. Leur valorisation est également assez importante. De plus, les tableaux de coefficients bruts standards utilisés datent de 2013. Ces coefficients permettent d'évaluer le produit moyen brut (en euros) d'un hectare de PPAM pour les exploitations spécialisées PPAM selon la définition OTEX. Il a été ainsi possible de faire la moyenne des valeurs brutes standards des régions étudiées.

2.1.2. La méthode de calcul

Une première estimation a été réalisée en étudiant les filières Lavande et Fleurs de Grasse en région PACA. Néanmoins, si ces filières sont bien connues, ce n'est pas le cas pour toutes les plantes PPAM. De plus, la Lavande et les Fleurs de Grasse sont des plantes qui sont souvent cultivées seules. Elles sont rarement associées à d'autres PPAM, mais elles peuvent l'être avec d'autres types de cultures.

Ce n'est pas le cas de toutes les PPAM, qui sont souvent mélangées sur une même exploitation. On assiste aussi souvent à des rotations. Une approche analytique pour l'ensemble des 15 couples à étudier serait finalement peu représentative, il a été ainsi privilégié une méthode globalisante.

2.1.2.1. Culture de PPAM

Une méthodologie de calcul de l'emploi direct pour l'ensemble des PPAM a donc été établie et validée en collaboration avec le comité de pilotage. Elle permet d'avoir la même approche pour toutes les PPAM. Il a été ainsi plus facile d'obtenir des résultats comparables entre eux.

Étape 1 : Relever la surface de la plante étudiée existant dans la région concernée (ex : la lavande en PACA). Pour cela, il a été utilisé les données PAC 2017.

Étape 2 : Considérer le nombre d'exploitations concernées par cette surface régionale (toujours sur la base des données issues des déclarations PAC).

Étape 3 : Utiliser les données du RA 2010 en considérant les 5 informations suivantes : surface, nombre d'exploitations, nombre d'ETP concernés, surface moyenne de la plante étudiée par exploitation ainsi que le PBS moyen des exploitations étudiées. Les données prises en considération l'ont été selon la plante et la région concernée.

Étape 4 : Utiliser le PBS moyen (en €/ha) pour les régions étudiées. Le multiplier par la surface moyenne de la plante étudiée. Enfin, diviser le résultat par le PBS total de l'exploitation. On obtient ainsi un ratio par exploitation de la PPAM étudiée.

Étape 6 : Calculer le nombre d'ETP concernés en observant la variation en 2010 et 2017 :

$$(Surface\ 2017 - Surface\ 2010) / (Surface\ 2010) \times Nombre\ ETP\ 2010 \times Ratio\ PBS$$

On obtient ainsi le nouveau nombre d'ETP théorique en 2017 pour la plante étudiée dans la région concernée.

Ci-dessous, un exemple de calcul pour la Lavande et le Lavandin dans la région PACA.

	Exemple PACA	Région-sources
Nombre exploitations 2010	1 062	RA 2010
Nombre exploitations 2017	1 162	PAC 2017
Surface 2010	12 999	RA 2010
Surface 2017	16 675	PAC 2017
ETP 2010	1 661	RA 2010
ETP 2017	1 817	Transposition à 2017
Ratio PBS 2010 appliqué au chiffre trouvé	582	$[(Surface\ moyenne\ lavande/lavandin\ par\ exploitation) * (PBS\ PPAM\ €/ha)] / (PBS\ moyen\ des\ exploitations)$ = ratio d'emploi par exploitation dédié à la lavande/lavandin Selon RA 2010
Total ETP 2017	637	Transposition à 2017 avec le ratio

Figure 14. Exemple de calcul du nombre d'ETP pour la Lavande et Lavandin en PACA

Source : Élaboration Agrex Consulting

2.1.2.2. Cueillette de PPAM

Le cas de la cueillette est un peu différent. En effet, on ne peut pas s'appuyer sur des données de surfaces pour étudier son évolution. D'après les données fournies par l'AFC (Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages), le syndicat des SIMPLES⁸ ou encore le CBN Massif Central, on peut en déduire qu'il y aurait environ 1 000 cueilleurs actifs en France.

Ils ont cependant des profils assez différents, catégorisés selon l'AFC, de la manière suivante :

- « Cueilleur SICARAPPAM » : ce sont des cueilleurs affiliés à la coopérative SICARAPPAM (Société Coopérative Agricole de Producteurs de Plantes Médicinales et Aromatiques). Ils cueillent en fonction de ce qui leur est demandé. Pour beaucoup c'est une activité à plein temps ou alors une activité qui est majoritaire.
- « Cueilleur nomade » : ce sont des cueilleurs professionnels qui sont mobiles une grande partie de l'année (6 mois voire plus). Ils peuvent ensuite revendre le fruit de leur cueillette à plusieurs acteurs (coopérative, industriels). Certains peuvent également réaliser quelques transformations au sein de leur atelier.
- « Cueilleur SIMPLE » : ils sont exclusivement cueilleurs, et font de la transformation "à domicile". Ils traitent de petits volumes mais représentent beaucoup de personnes, relativement à la filière, et sont présents sur l'ensemble du territoire. Ce sont des cueilleurs qui connaissent bien les plantes et respectent certains procédés de cueillette.
- « Mauvais Cueilleurs » : Ce sont des saisonniers qui cueillent ponctuellement pour des négociants ou des industriels. Ils n'ont pas de connaissances approfondies des plantes qu'ils cueillent et cela peut poser problème, notamment pour le renouvellement des ressources.

Cette catégorisation est d'ailleurs celle utilisée par l'AFC pour répartir les différents cueilleurs⁹

L'étude de ces différents profils au travers des entretiens réalisés et des plantes analysées en détail doit nous permettre d'établir un coefficient de temps alloué à la cueillette et une répartition par type de plante. Ainsi nous pourrions déterminer le nombre d'ETP total consacré à la cueillette. On notera que dans ce cas, les plantes étudiées sont les suivantes : Gentiane, Arnica Montana, Tilleul et Reine des Prés. L'estimation des emplois mobilisés pour ces plantes permettra directement de passer à l'extrapolation cueillette au niveau national.

2.1.3. Remarques

L'étude des emplois directs reposent sur une estimation du poids des PPAM dans le PBS total des exploitations. Le PBS PPAM utilisé est un PBS moyen, il se peut donc qu'il soit inférieur au PBS de certaines plantes et supérieur pour d'autres. Néanmoins, on considère que c'est la méthode la moins biaisée (par rapport à une méthode se basant sur les surfaces) pour calculer les emplois.

On notera que l'impact de certaines plantes peut être sous-évalué ou surévalué. Néanmoins, nous pouvons faire l'hypothèse que dans l'ensemble ces écarts se compensent. L'estimation de la cueillette est quant à elle une estimation plus que fragile mais, face au peu d'informations existantes, il est difficile de faire plus précis. Même le chiffre de 1 000 cueilleurs est une estimation car il n'existe pas de recensement officiel à ce jour.

8 « Le syndicat SIMPLES regroupe une centaine de producteurs-cueilleurs de plantes médicinales aromatiques, alimentaires, cosmétiques et tinctoriales. Ils suivent un cahier des charges très strict en ce qui concerne la protection de l'environnement, la préservation des ressources floristiques, la qualité de la production et le respect du consommateur » - SIMPLES.

9 Pré-étude du projet de charte nationale de cueillette professionnelle de plantes sauvages - 2013.

2.2. Les emplois indirects

On parle ici des emplois qui encadrent la filière PPAM, en fonction des plantes étudiées. Cela peut concerner aussi bien l'aval et la transformation, que les organismes de représentation, les fournisseurs de machines et d'intrants, les organismes de contrôle. Pour chacune des plantes étudiées, nous étudierons le niveau de dépendance de ces organismes afin de voir s'ils seraient impactés par la disparition de la filière.

2.2.1. Bibliographie disponible

La bibliographie concernant les emplois indirects de la filière PPAM est un peu plus étoffée. Elle est souvent réalisée de manière partielle, aucun document ne fait un état des lieux complet de la filière. Cet état des lieux même partiel de la filière permet tout de même d'avoir une bonne vision d'ensemble de son fonctionnement, sans pour autant systématiquement rentrer dans les détails.

Pour cela, nous avons utilisé quelques documents clés, fournis par les interlocuteurs de la filière :

- *Étude du Pôle PASS : données économiques pour l'année 2016 sur les plantes à parfum et les plantes aromatiques ;*
- *SYNADIET : Chiffres Clés 2017 du marché des compléments alimentaires ;*
- *SNLAA : Données économiques sur les profils des entreprises adhérentes ;*
- *FranceAgriMer : Présentation sur le marché des Cosmétiques 2017, Circuits courts de la filière PPAM 2017, Panorama de filière ;*
- *CBN Massif Central et CBN Pyrénées et Midi Pyrénées : La Cueillette de plantes Sauvage et Pyrénées (2014), La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central : état des lieux et perspectives (2012) ;*
- *Données filière Gentiane Luthea « La gentiane jaune » (2016) ;*
- *Données Collectées auprès des offices de tourisme : Office du Tourisme de Grasse, OT du Pays d'Apt, de Luc en Diois, de Roman sur Isère, de Buy les Baronnies, de Châteaulin, de Quimperlé, Chemillé en Anjou, Saint Florent le Vieille, Le lion d'Angers, de Brignole.*

À ces documents sont venus s'ajouter également les données techniques fournies par les différentes Chambres d'Agriculture. Certaines associations de producteurs (ex : Bio Bretagne ou Bio Pays de la Loire) sont également sources d'information car elles listent les organismes à l'aval de la filière qui interagissent avec les producteurs.

2.2.2. Méthodologie utilisée

Le dénombrement des emplois PPAM indirects s'est fait de manière plus analytique. En effet, il n'existe pas d'étude ou de méthodologie préétablie pour dénombrer les emplois de la filière PPAM. Celle proposée par le GIS ne nous semblait pas assez adaptée. En effet, la filière PPAM a la particularité d'être assez longue, avec des débouchés multiples et variés. Certaines entreprises utilisent les PPAM mais également d'autres plantes. De plus, une grande partie des PPAM utilisées est importée, du fait de la raréfaction de certaines plantes en France.

2.2.2.1. L'emploi indirect hors tourisme

Cette estimation de l'emploi s'est faite à partir de l'analyse des couples plante/territoire étudiés. Pour chaque plante nous avons recensé les acteurs présents sur le territoire, ou en dehors mais qui utilisaient la plante en question de la région concernée.

Les principales catégories Aval, Amont, Représentation Publique & Enseignement, Tourisme, seront présentes dans toutes les estimations de PPAM étudiés. Dans le cadre de l'estimation, nous utilisons le schéma de filière suivant :

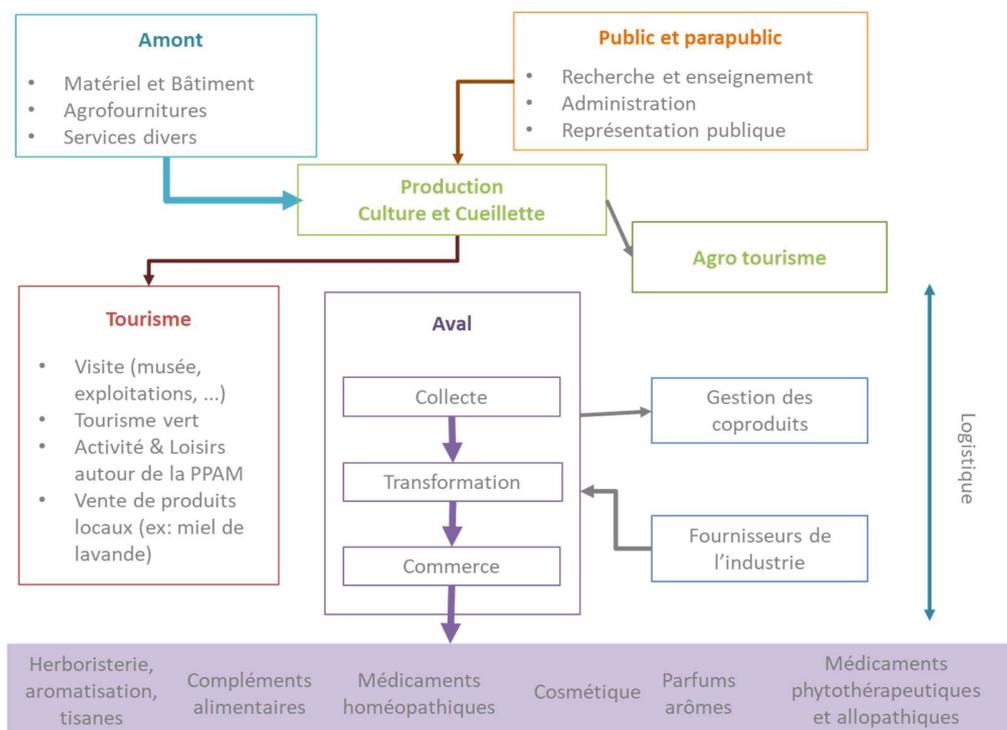


Figure 15. Schéma de filière PPAM

Sources : FranceAgriMer / Agrex Consulting

- *Inclusion ou exclusion de certains emplois indirects*

Nous avons observé pour chaque plante étudiée, l'ensemble des acteurs pouvant être inclus dans la filière en tant qu'acteurs indirects qui seraient impactés par la disparition de la filière PPAM.

Le niveau de dépendance a été évalué selon le système de notation suivant (pour la lavande et le lavandin). La méthodologie utilisée est issue de celle du GIS sur les externalités positives de l'élevage.

Composante	Critère	Échelle de mesure
Importance relative de la culture de la lavande et lavandin	Amont : Part des débouchés destinés à la culture de la lavande et lavandin	Note de 0 à 5 pour chaque point
	Aval : Part de l'activité liée à des produits issus de la lavande et du lavandin	
	Part d'acteurs spécialisés sur cette plante (amont-aval)	
	Amont : Diversité des débouchés	
	Aval : Part des produits lavande/lavandin dans le produit final	

Contraintes territoriales	Contraintes économiques ou techniques limitant la distance
	Spécificité / lavande et lavandin
	Spécificité / filière
Capacité de reconversion	Amont : Possibilités marché de substitution
	Aval : Possibilités approvisionnement de substitution

Nous avons ainsi pu extraire les acteurs donc le niveau de dépendance était trop faible. La somme des points attribués varie de 0 à 50 points. Nous avons exclu de la notation les acteurs dont la note était inférieure à 20 points.

Grâce cette première méthode, nous avons pu exclure un certain nombre d'acteurs de l'estimation :

<p>Amont: Concepteurs, bureaux d'étude bâtiment Bureau d'étude environnement Cabinet d'étude et conseil Entreprise certification Banques, comptabilité gestion Distribution matériel informatique, électricité, gaz carburant Producteur d'intrants (produits phyto)</p>	<p>Public et Parapublic: ⇒ Compte tenu du faible ratio surface Lavande & Lavandin / surface agricole totale Presque toutes les administrations sauf les spécialisés (FranceAgriMer, Chambre d'Agriculture régionale et DDT)</p>
	<p>Aval: GMS, Cash en Carry, Forain (magasin souvenir)</p>
	<p>Autres: Logistique, quelques fournisseurs, gestion des coproduits</p>
<p>Tourisme: Commerces si pas spécialisés Lavandes. Patrimoine culturel si pas orienté Lavandes</p>	

Figure 15. Liste des acteurs exclus de l'estimation ETP indirects PPAM-Lavande

Source : Agrex Consulting

- *Méthode de calcul des ETP*

Parmi les acteurs restant, il a été réalisé l'estimation de la manière suivante :

- Nombre d'ETP dans la structure ;
- Part des PPAM dans l'activité ;
- Part des PPAM origine France dans le total PPAM ;
- Part de la PPAM étudiée dans le total PPAM.

Idéalement et dans la mesure du possible nous avons réalisé l'estimation en nous basant sur le volume des plantes traitées par les entreprises concernées. Quand les données volumiques n'étaient pas disponibles, nous avons utilisé les données concernant le chiffre d'affaires.

Le calcul pour réaliser l'estimation était alors systématiquement le même.

Nombre d'ETP dans la structure x Part des PPAM dans l'activité x Part des PPAM origine France x Part de la PPAM étudiée dans le total PPAM

2.2.2.2. L'emploi indirect issu du tourisme

La première méthode d'estimation n'incluait pas l'emploi touristique : l'ensemble des activités qui existent car les PPAM génèrent une activité touristique. Dans cette catégorie sont compris :

- Les emplois associés aux offices de tourisme ;

- La restauration et l'hôtellerie ;
- Les activités de loisirs, notamment le tourisme vert ;
- Les événements touristiques : festival, salon.

Au sein de la filière PPAM il existe des plantes avec des profils touristiques très variés. La lavande et le lavandin bénéficient d'une image très travaillée, ils font partie intégrante de l'image touristique provençale. Les fleurs de Grasse quant à elles, ont un bassin de rayonnement très ciblé. Il est donc assez facile de faire une estimation d'emploi touristique pour ces plantes car leur popularité a fait qu'aujourd'hui elles ont des musées spécialement aménagés pour elles, parfois même des événements dédiés (festival, foire, etc.)

En revanche, l'impact touristique d'autres PPAM est beaucoup plus diffus et difficile à évaluer.

La méthodologie choisie dans le cadre de l'activité touristique associée aux PPAM est celle des différences différenciantes. Le principe est le suivant : pour chacune des régions étudiées, nous avons procédé à une comparaison en termes d'activité touristique. Dans chaque région, nous avons comparé 2 bassins en tous points similaires qui se distinguaient uniquement par la présence ou l'absence de PPAM. Une fois ces bassins sélectionnés, il fallait comparer la densité de l'activité touristique et l'emploi qui y était associé.

Pour cela, les deux zones étaient rapportées à des niveaux comparables en termes de population. Il s'agissait alors de comparer l'impact d'une PPAM spécifique en termes d'emplois touristiques

Avec cette comparaison, il est donc possible de déterminer l'impact d'une PPAM spécifique sur l'emploi touristique. Ensuite, le calcul s'est fait de la manière suivante :

***Impact des PPAM sur l'emploi touristique (en %) x total emploi touristique de la région x %
PPAM dans la SAU régionale***

2.2.3. Limite de l'estimation

Ces deux méthodes permettent une estimation a minima des emplois indirects liés à la filière PPAM. Elles n'ont du moins pas vocation à les surévaluer.

Néanmoins, cette estimation a ses limites. Il aurait fallu effectuer une recherche analytique approfondie si on avait voulu obtenir le chiffre total réel des emplois indirects liés à l'activité des PPAM.. Le calcul présenté ici reste une approximation qui, consolidé par les recherches bibliographiques et les entretiens de professionnels, se veut la plus vraisemblable possible.

2.3. Les emplois induits

2.3.1. Bibliographie

Il existe relativement peu de bibliographies concernant le calcul d'emplois induits d'une filière agricole. L'étude du GIS ne prenait pas en compte ce type d'emplois dans son estimation, la jugeant trop complexe à estimer. *Une étude datée de 2013 publiée par le gouvernement reprend un peu le concept d'emplois induits (L'accompagnement de la mise en œuvre des conventions de revitalisation - Guide méthodologie). Cette première étude reprend la notion d'emplois induits et une propose une première approche pour tenter d'en estimer le nombre.*

L'étude proposée par les Dossiers Corse sur l'activité du port de Bastia est d'autant plus intéressante car elle met en pratique les données théoriques évoquées dans le guide méthodologique. C'est sur cette deuxième étude que nous nous sommes appuyés pour construire notre méthodologie. Les données Insee et les statistiques régionales collectées par les différentes chambres (industrie notamment) nous ont permis de compléter le modèle statistique.

2.3.2. Méthodologie choisie

L'étude des emplois induits par la filière PPAM s'est faite selon la méthodologie proposée par Les Dossiers Corses, l'étude de l'impact économique du port de Bastia en 2012. Dans cette étude, la méthodologie d'estimation proposée est assez intéressante puisqu'elle est facilement reproductible et déclinable pour plusieurs régions et plantes.

Méthodologie retenue : les ETP directs et indirects de la filière constituent la population à observer pour l'estimation des emplois induits. Le but de cette estimation est de calculer le nombre d'emplois induits par l'activité de ces ETP directs et indirects ainsi que de leur foyer, dans la zone géographique où ils vivent.

Tout d'abord, un foyer moyen en France est constitué de 2,2 personnes (source Insee). Au sein de ce foyer moyen, 1,7 personnes sont des salariés. Dans le cadre de l'estimation, on estime qu'un ETP direct ou indirect constitue un foyer. Il est en effet probable qu'un foyer soit constitué de 2 ETP issus de la filière PPAM (travail familial) mais sans probabilité précise sur ce cas, nous ne l'incluons pas dans l'estimation afin de disposer d'une estimation à minima. Nous admettons donc qu'un ETP direct ou indirect de la filière PPAM représente 2,2 personnes.

Puis, à ces foyers, on associe un certain nombre de dépenses (cf. Insee « Coefficients budgétaires de la consommation effective des ménages par fonction aux prix courants » - 2016)

Si l'on considère que les emplois d'une région sont créés à partir de l'activité de la population qui y réside alors une partie de cette population crée proportionnellement autant d'emplois.

La dernière étape du calcul est donc la suivante : si l'ensemble de la population d'une région génère le montant de dépenses permettant de créer les emplois associés ces catégories de dépenses (alimentation, habillement, etc.) alors une partie de cette population génèrent les dépenses permettant de créer autant d'emplois. Les données régionales des CCI permettent de connaître le nombre d'emplois associés à chaque catégorie de dépenses.

Nous avons tout de même apporté quelques nuances au calcul. En effet, la région PACA par exemple est une région très touristique, par conséquent, un grand nombre d'emploi est aussi induit par le tourisme. Chacun des postes de dépenses des foyers s'est donc vu attribuer 2 coefficients : un ratio touristique/local qui correspond à la part du tourisme dans l'activité de ces structures, un ratio Business to Business / Business to Customer (B2B et B2C) qui représente la part de l'activité dédiée aux particuliers, et non aux entreprises. L'utilisation de ces deux ratios permet de limiter l'impact du tourisme sur le calcul des emplois induits.

Le calcul de ces différents ratios est issu de plusieurs sources de données ainsi que de la consultation d'autres études s'approchant de la thématique actuelle. Par exemple, l'estimation de la part du BtoC dans l'activité des différentes structures correspondant aux dépenses des foyers se fait par l'analyse des comptes de résultats d'entreprise emblématiques de ces filières. On établit ainsi que pour la grande consommation 90 % du chiffre d'affaires est réalisés par le biais de la vente aux particuliers (BtoC), quand c'est seulement 50 % pour les entreprises chargées de la distribution d'énergie. Le raisonnement autour du calcul du coefficient est sensiblement le même. On estime donc le chiffre d'affaires de la restauration est réalisé à 50 % par l'activité touristique, quand ce pourcentage est nul concernant l'enseignement.

Le nombre d'emploi trouvé pour chacune des catégories de dépense a ainsi été affiné par le biais de ces 2 coefficients.

2.3.3. Limites et précisions

Cette méthode d'estimation est une méthode relativement classique. Elle peut s'appliquer à toutes les régions étudiées tant qu'on modifie le nombre d'ETP dans les catégories de dépenses des foyers correspondantes. Elle ne prend néanmoins pas en compte l'intégralité des spécificités régionales. Il se peut que l'impact touristique varie d'une région à l'autre, mais nous avons choisi de prendre un coefficient moyen au niveau français.

Cette méthodologie ne prend pas non plus en compte les postes d'emplois potentiels qui seraient induits par les dépenses des emplois directs et indirects locaux mais qui ne se trouveraient pas sur le territoire régional. Nous avons estimé, après des recherches complémentaires, que ce type d'emploi était minoritaire et alors non retenu, étant donné que bien souvent, les grands groupes disposent d'antennes régionales.

2.4. Méthodologie d'extrapolation

Une fois le nombre d'ETP calculé pour les couples plantes territoires il s'agit d'extrapoler ces résultats au niveau national. Pour cela, nous avons dissocié deux types de plantes : les plantes cultivées et les plantes cueillies. En effet, les deux obéissent à des logiques différentes, ne serait-ce que dans leur répartition géographique.

2.4.1. L'extrapolation des plantes de culture

Ce sont certainement celles qui sont les plus faciles à extrapoler. Pour chaque plante il a été identifié : un nombre d'ETP Directs, d'ETP Indirects et d'ETP Induits.

- Pour les plantes déjà étudiées, il a seulement été fait le ratio surface de la région étudiée par rapport à la surface nationale totale de la plante. Par exemple, les surfaces de lavande-lavandin en PACA représentent 74 % des surfaces nationales. Dans le cadre de l'extrapolation, il a été donc estimé que le nombre d'ETP associés à la lavande-lavandin au niveau national était égal au nombre d'ETP Lavande-Lavandin en PACA divisé par 0,74.
- Il a été procédé à la même opération pour l'ensemble des plantes étudiées. Ceci a permis d'obtenir une extrapolation de toutes les plantes étudiées au niveau national. De plus, comme le tourisme n'est pas inclus dans l'extrapolation, cela a évité de biaiser les résultats.

Au préalable, lors de la sélection des plantes à étudier, elles ont été classées selon leur type de stratégie : stratégie de volume, stratégie de valeur et stratégie petite filière / filière en difficulté.

D'après la liste des plantes qu'il est possible d'utiliser dans les déclarations PAC les plantes restantes ont été classées parmi ces 3 catégories. Au travers des différentes plantes étudiées, il a été déterminé un nombre d'ETP moyen crée en fonction de la surface cultivée (ETP moyen/ha).

Le reste du calcul est un produit, pour chaque plante catégorisée dans chacune des stratégies (volume, valeur ou petite filière ou en difficulté) :

$$(ETP \text{ moyen} / ha) \times (surface \text{ PPAM au niveau national})$$

On obtient donc les résultats suivants :

Volume	Valeur	Petite filière ou en difficulté
Lavande-Lavandin	Thym	Fleurs de Grasse
Sauge Sclarée	Menthe poivrée	Basilic
Ciboulette	Camomille matricaire	Persil
Artichaut feuille	Mélisse	Camomille romaine
Aneth	Angélique	Bardane
Chardon marie	Anis	Bugle Rampant
Coriandre	Bleuet	Carvi
Estragon	Millepertuis	Cerfeuil
Fenouil	Romarin	Gaillet
Menthe douce	Sauge Officinale	Marguerite
Psyllium noir de Provence	Valériane	Marjolaine / Origan
		<i>Oseille, Pâquerette, Pensée, Primevère, Sarriette, Véronique</i>

Figure 16. Classification des PPAM selon la stratégie de filière

Source : Élaboration Agrex Consulting

Dans les déclarations PAC, il reste également les plantes regroupées dans les catégories PPP (autres plantes ornementales et PPAM pérennes) et PPA (autres plantes ornementales et PPAM annuelles). Ce sont des plantes dont les surfaces sont plus modestes mais qui au total représentent tout de même des surfaces conséquentes. Pour cela, elles ont été catégorisées selon la même répartition que les autres plantes (88 % volume, 4 % en valeur et 8 % petites filières/filière en difficulté). C'est le type de catégorisation qui permet d'avoir une estimation a minima en termes d'ETP lors de l'extrapolation. Une répartition plus en faveur des stratégies de filière valeur ou petites filière fait nettement augmenter le nombre d'ETP du fait d'un ratio ETP/ha plus élevé.

Cette extrapolation en deux temps permet d'obtenir le total des ETP pour l'ensemble des PPAM cultivées.

2.4.2. Méthodologie de l'extrapolation pour les emplois des plantes de cueillette

L'extrapolation des emplois liés aux plantes de cueillette est un peu différente. En effet, lors des estimations réalisées pour 4 plantes de cueillette, le nombre d'ETP obtenus était déjà estimé à un niveau national. Les plantes cueillies le sont en effet bien souvent à plusieurs endroits et il est très difficile de délimiter une zone.

L'extrapolation s'est faite un peu de manière différente par rapport à celle des PPAM de culture. Il a été procédé de la manière suivante :

- Estimation du nombre d'ETP directs (calculé précédemment) ;
- Estimation du nombre d'ETP indirects et induits (estimé à partir des emplois directs et des plantes étudiées). 1 ETP direct crée X ETP indirects et induits selon la stratégie de filière de la plante (volume, valeur, petit filière ou filière en difficulté). On notera que dans le cas de la cueillette, une plante étudiée sert de modèle pour une stratégie de filière. Ce n'était pas le cas dans la partie culture car il était possible de faire une moyenne par type de stratégie du fait de la variété de plantes étudiées. Afin de limiter l'effet de sur-évaluation, nous avons réduit au strict minimum la filière amont. Cette estimation est donc une estimation a minima ;

- Chacune des stratégies de filière se voit attribuer un nombre d'ETP induit et indirect / ETP direct ;
- Il a été estimé, d'après la bibliographie collectée et les dires d'experts, que chaque cueilleur dispose d'un panier cueillette composé de la manière suivante : 30 % de plantes en stratégie volume, 5 % en stratégie de valeur et 65 % en autres plantes (petites filière ou filière en difficulté) ;
- Cela permet d'estimer les emplois induits et indirects associés à la cueillette.

2.4.3. L'extrapolation des emplois touristiques

L'extrapolation des emplois touristiques se fait de la même manière que celles des PPAM cultivées. Il s'agit donc d'analyser la part des surfaces PPAM étudiées dans les régions concernées : Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Pays de Loire-Centre.

La surface des PPAM dans ces régions représente 74 % de la surface totale des PPAM. L'emploi touristique et l'emploi induit au tourisme sont supposés proportionnels est proportionnel.

Néanmoins, il faut noter que la Lavande-Lavandin ainsi que les Fleurs de Grasse ont un profil touristique un peu particulier. Dans le cas des Fleurs de Grasse c'est un tourisme de masse très localisé. En ce qui concerne la Lavande-Lavandin c'est certainement la PPAM qui dispose du rayonnement touristique le plus important. L'extrapolation de leur ratio surface / ETP touristique généré biaiserait certainement le résultat final. C'est pourquoi, il a été décidé d'exclure ces deux plantes de l'extrapolation PPAM finale.

3. ÉVALUATION DES EMPLOIS

3.1. Évaluation des emplois directs

3.1.1. Provence Alpes Côte d'Azur

La région PACA est la principale région productrice de PPAM. Elle est notamment connue pour sa production de Lavande et de Lavandin pour lesquelles elle est la principale zone de production française. C'est aussi la région française dotée du tissu industriel le plus développée en ce qui concerne les PPAM, notamment les plantes à parfum. L'estimation des emplois autour de ces activités n'est pas simple car ce sont des filières longues. La matière première est souvent soumise à plusieurs étapes de transformation. Elle est ensuite destinée à des usages très variés.

3.1.1.1. Lavande - Lavandin

La méthode d'estimation est celle spécifiée dans la méthodologie présentée précédemment.

Le ratio PBS Lavande / PBS de l'exploitation est relativement élevé (35 %)¹⁰ car bien souvent la Lavande représente une part importante des revenus de l'exploitation. Ce n'est pas une PPAM qui a une forte valeur ajoutée, notamment le Lavandin, mais le volume cultivé compense cette valeur ajoutée moyenne.

¹⁰ RA 2010 et Agreste - Production brute standard et classification des exploitations à partir du RA 2010

$[(\text{Nbre exploitations 2017} - \text{Nbre exploitations 2010}) / (\text{Nbre exploitations 2010})] \times \text{ETP 2010} \times 35 \%^{11}$

Nombre exploitations 2010	1 062	<i>Coeff 35 %</i>
Nombre exploitations 2017	1 162	
Surface 2010 (ha)	12 999	
Surface 2017 (ha)	16 675	
ETP 2010 (toutes productions)	1 661	
Total ETP 2017 (lavande/lavandin)	637	

On obtient donc une estimation de l'ordre de 637 ETP qui seraient directement liés à l'exploitation de la Lavande.

3.1.1.2. Thym

Avec la même méthodologie le ratio PBS Thym / PBS de l'exploitation est un peu plus faible (5,3 %), par conséquent le nombre d'ETP alloué est proportionnellement plus faible. On estime donc qu'il y aurait 7 ETP alloués à la production de Thym en PACA. La surface est relativement modeste, 112 ha, et bien souvent le thym est associé à d'autres plantes aromatiques. Sa culture se retrouve donc associée à d'autres plantes, d'où un ratio relativement bas.

Nombre exploitations 2010	88	<i>Coeff 5,3 %</i>
Nombre exploitations 2017	57	
Surface 2010 (ha)	109	
Surface 2017 (ha)	112	
ETP 2010	191	
Total ETP 2017	7	

On peut penser qu'avec l'adoption de l'IGP Thym de Provence en 2018, ce ratio va évoluer positivement et que le nombre d'ETP alloués à la culture du thym peut potentiellement augmenter.

3.1.1.3. Fleurs de Grasse

L'estimation réalisée pour les Fleurs de Grasse est différente des autres plantes. En effet, les fleurs de Grasse ne sont pas toutes recensées en détail dans le RA 2010 et elles ne sont pas incluses dans les déclarations PAC. Les Fleurs de Grasse représentent une soixantaine d'hectares sur la commune de Grasse et alentours. D'après les dires d'experts, on sait qu'il y a 30 exploitations cultivant ces 60 ha de Fleurs de Grasse. On sait également que la moitié de ces exploitations ont un employé à temps plein. L'emploi familial joue également un grand rôle dans ces exploitations, pour 2/3 d'entre elles, les exploitants travaillent avec leur conjoint ou un parent.

Enfin, l'emploi saisonnier représente le principal poste de main d'œuvre. Il a été calculé, selon les dires d'experts, la main d'œuvre saisonnière nécessaire à l'hectare. Ces calculs nous amènent à une estimation de 39,4 ETP d'emplois saisonniers pour les 60 ha de fleurs de Grasse par an.

¹¹ Le coefficient 35 % correspond à la part de la Lavande en valeur dans la PBS totale de l'exploitation

STATISTIQUES	
Surface Rose de mai (ha)	20
Surface Jasmin (ha)	1,54
Surface Iris (ha)	10
Autres (ha)	28,5
Nombre d'exploitations	30
Emploi gérant	30
Emploi Salarié	15
Emploi familial	20
Emploi Saisonnier	39,4
TOTAL DIRECT ETP	104

Source : Association des Fleurs d'Exception du Pays de Grasse, en ETP

Au total, les 60 ha de Fleurs de Grasse impliqueraient 104 ETP par an. Ce sont certainement les PPAM qui requièrent le plus de main d'œuvre par unité de surface. Cela s'explique par une récolte laborieuse et longue mais aussi par l'absence de produits phytosanitaires adaptés, ce qui implique du travail manuel plus important.

La complexité de la culture des Fleurs de Grasse est en partie responsable de la diminution de leurs surfaces ces dernières années.

3.1.2. Auvergne - Rhône Alpes

La région Auvergne-Rhône Alpes est la deuxième région française productrice de PPAM. Le département de la Drôme est le point central de cette production. Il concentre 87 % des surfaces de PPAM de la région. Le tissu industriel est donc centré autour de cette zone et les flux y sont assez concentrés.

3.1.2.1. Sauge Sclarée

Les surfaces de Sauge Sclarée sont assez variables d'une année sur l'autre. Elles ont connu une légère recrudescence récemment mais cela n'est pas nécessairement le signe d'une croissance sur le long terme. La Sauge Sclarée, en tant que plante à parfum, se valorise bien. L'essentiel des volumes est capté par des groupes industriels via des contrats préétablis. Le ratio PBS Sauge Sclarée / PBS exploitation est plus important (10 %) que pour d'autres cultures car la sauge est une PPAM qui se valorise bien.

Nombre exploitations 2010	53	Coeff 10 %
Nombre exploitations 2017	89	
Surface 2010 (ha)	177	
Surface 2017 (ha)	183	
ETP 2010	86	
Total ETP 2017	14,4	

D'après la même méthodologie que pour la région PACA, on obtient donc 14,4 ETP directs associés à 183 ha en région AURA en 2017.

3.1.2.2. Menthe Poivrée

La menthe poivrée fait partie des plantes aromatiques emblématiques de la région AURA. Elle est assez sollicitée auprès des industriels même si 1 ou 2 concentrent l'essentiel des volumes. Sa culture est souvent associée à d'autres herbes aromatiques. Néanmoins, elle est assez dynamique dans la région car ses surfaces ont doublé en l'espace de 7 ans mais la filière s'est considérablement concentrée (diminution par 3 du nombre d'exploitations).

Nombre exploitations 2010	90	Coeff 12 %
Nombre exploitations 2017	30	
Surface 2010 (ha)	29	
Surface 2017 (ha)	59	
ETP 2010	189	
Total ETP 2017	7,6	

Le nombre d'emplois directs associés à la menthe poivrée est donc de 7,6 ETP en 2017.

NB. : Dans le cadre des déclarations PAC, les surfaces de menthe poivrée sont mélangées avec celles de menthe douce. Afin de réaliser l'estimation, il nous a donc fallu nous fier aux dire d'experts ainsi qu'aux données du RA 2010 pour déterminer la part allouée à la menthe douce par rapport à la menthe poivrée en AURA.

3.1.2.3. Basilic

La filière basilic est une filière un peu plus en difficulté en AURA. L'intégralité des volumes produits dans la région servent à un même acteur. Cela permet de structurer la filière. Les surfaces se maintiennent relativement bien (+ 29 ha entre 2010 et 2017) mais le nombre d'exploitations a considérablement réduit.

Nombre exploitations 2010	83	Coeff 7 %
Nombre exploitations 2017	34	
Surface 2010 (ha)	108	
Surface 2017 (ha)	137	
ETP 2010	365	
Total ETP 2017	10,5	

Le basilic est souvent associé avec d'autres herbes aromatiques et bien entendu d'autres cultures. Le ratio PBS Basilic / PBS exploitation est relativement bas (seulement 7 %). On estime qu'en région AURA 10,5 ETP sont directement liés à la culture de basilic.

3.1.3. Pays de Loire - Centre

Après le Sud-Est français, les Pays de Loire sont une région emblématique des PPAM françaises. La région est plutôt spécialisée autour des PPAM médicinales avec des plantes emblématiques telles que la camomille romaine ou encore l'artichaut feuille. De nombreuses entreprises pharmaceutiques et agro-alimentaires sont installées dans la région.

3.1.3.1. Mélisse

La culture de mélisse est en pleine essor dans la région Pays de Loire - Centre. La majorité des surfaces se situe dans le Maine-et-Loire et en Eure-et-Loir. C'est une production avec une valeur ajoutée assez importante qui se développe bien, la surface moyenne par exploitation est assez petite (2,5 ha en 2017), le ratio PBS Mélisse / PBS exploitation est donc assez faible (5 %).

Nombre exploitations 2010	18	Coeff 5 %
Nombre exploitations 2017	24	
Surface 2010 (ha)	13	
Surface 2017 (ha)	60	
ETP 2010	54	
Total ETP 2017	3,6	

On estime donc qu'il y aurait 3,6 ETP directs alloués à la culture de la mélisse.

3.1.3.2. Artichaut Feuille

L'artichaut est principalement cultivé pour le maraîchage mais certains exploitants utilisent aussi les feuilles pour leurs vertus médicinales. Il existe un extracteur majoritaire dans la région, il traite la majorité des flux disponible dans la région.

Les déclarations PAC ne différencient malheureusement pas les exploitations d'artichaut à vocation maraîchères de celles à vocation médicinale. Sur la base de dires d'experts, il y aurait une cinquantaine d'exploitants de feuilles d'artichaut dans la région, ce qui équivaldrait à 3 ETP. L'artichaut est une filière PPAM à stratégie de volume, il nécessite peu de main d'œuvre.

Culture (ha)	2017
Nombre d'exploitations (*)	50
ETP associés	3
Surface (ha)	200
Rendement (t/ha)	1,25

ETP associés à la culture **3**

(*) à dire d'experts

3.1.3.3. Camomille Romaine

Les déclarations PAC ne différencient pas la camomille romaine de la camomille matricaire. Elles n'ont pourtant pas du tout les mêmes utilisations. Il a donc été estimé à partir des dires d'experts, du RA 2010 et des déclarations PAC 2017 les surfaces allouées à la Camomille Romaine. Elle serait donc majoritairement représentée en Pays de Loire – Centre par rapport à la Camomille Matricaire, qui elle, est plutôt présente en Bretagne.

Nombre exploitations 2010	24	Coeff 14 %
Nombre exploitations 2017	49	
Surface 2010	142	
Surface 2017	362	
ETP 2010	59	
Total ETP 2017	16,9	

C'est une plante qui est très demandée par les industriels. D'ailleurs, la production française n'est pas toujours suffisante pour satisfaire la demande à la transformation. On estime donc qu'il y aurait 16,9 ETP destinés à la production directe de Camomille Romaine en France.

3.1.4. Bretagne

La Bretagne est une région connue pour sa culture de plantes aromatiques. Elle diffère néanmoins du reste des régions françaises car sa culture est relativement industrialisée. Les plantes aromatiques bretonnes telles que le persil ou la ciboulette sont principalement destinées à des groupes industriels localisés dans la région. Il faut également noter que ces plantes sont bien souvent associées à d'autres plantes maraîchères. Elles s'insèrent donc dans un système de production qui est différent des autres PPAM. Ces plantes aromatiques sont également moins demandeuses de main d'œuvre car les techniques de culture s'industrialisent. La culture de plantes médicinales est également assez représentée en Bretagne, son schéma de production est toutefois bien différent. Il se compose bien souvent d'un mode de production traditionnel (peu d'outillage et atelier de transformation artisanal).

3.1.4.1. Persil

Le persil est certainement la PPAM la plus cultivée en région bretonne. Elle est principalement présente dans le Finistère et les Côtes d'Armor. C'est une plante avec une stratégie de filière volume. Elle est adossée à d'autres plantes maraîchères et subit peu de transformation par la suite. Répartis en bottes puis vendus en gros, les brins de persil sont ensuite commercialisés frais, intégrés dans des plats préparés, ou surgelés.

Nombre exploitations 2010	70	Coeff 4 %
Nombre exploitations 2017	63	
Surface 2010	166	
Surface 2017	261	
ETP 2010	240	
Total ETP 2017	8,6	

La valeur ajoutée du persil au sein d'une exploitation maraîchère est assez faible (coeff PBS 4 %). Il arrive en complément de légumes à plus forte valeur ajoutée. On estime donc qu'il y aurait 8,6 ETP alloués à la culture du persil en Bretagne en 2017.

3.1.4.2. Ciboulette

Les surfaces de production allouées à la ciboulette ont bien augmenté dans la région bretonne en 2010 et 2017. Nous avons néanmoins assisté à une forte concentration de la production : le nombre d'exploitations a presque été divisé par 2 en l'espace de 7 ans.

Nombre exploitations 2010	45	Coeff 4 %
Nombre exploitations 2017	26	
Surface 2010	95	
Surface 2017	128	
ETP 2010	240	
Total ETP 2017	5,5	

Cela peut certainement s'expliquer par le fait que la ciboulette est rentrée dans un mode de production plus industrialisé. Les « petites » exploitations ont délaissé sa culture au profit d'autres plantes à plus forte valeur ajoutée. Aujourd'hui, on estime qu'il y aurait donc 5,5 ETP alloués à la culture de la ciboulette en Bretagne.

3.1.4.3. Camomille Matricaire

La camomille matricaire est une petite culture à l'échelle de la production des PPAM en Bretagne. Elle n'en reste pas moins une culture avec une forte valeur ajoutée. En Bretagne, peu d'acteurs la cultivent. La camomille matricaire fait souvent partie d'un « panier de culture » de plantes médicinales sur une petite surface. De ce fait, elle requiert relativement peu de main d'œuvre à l'échelle régionale.

Nombre exploitations 2010	4	<i>Coeff 14 %</i>
Nombre exploitations 2017	3	
Surface 2010	22	
Surface 2017	1	
ETP 2010	10	
Total ETP 2017	1,1	

Les déclarations PAC ne distinguent pas les surfaces de camomille romaine et de camomille matricaire. Nous savons néanmoins que cette dernière est la seule à être cultivée en Bretagne, ou du moins, majoritairement. Aux 1,1 ETP alloués à la culture de camomille matricaire en Bretagne, il peut être ajouté un acteur majoritaire qui représente 2,5 ETP, qui n'est pas inclus dans les déclarations PAC et c'est un acteur essentiel puisqu'il représente 19 ha de camomille matricaire.

En Bretagne, il y aurait donc 3,6 ETP alloués à la camomille matricaire.

3.1.5. Cueillette

Le nombre de cueilleurs exact n'est pas connu en France, mais il est estimé à 1 000 cueilleurs en activité. Il n'existe pas de chiffre officiel, nous nous appuyerons donc sur celui-ci.

Cette activité générée par les plantes de cueillette est évaluée à travers 3 plantes : la Gentiane, l'Arnica Montana et le couple Tilleul / Reine des Prés.

3.1.5.1. Gentiane

La Gentiane est certainement la plante la plus cueillie en volume. C'est également l'une des plantes les plus sujettes à la cueillette abusive. Les ressources françaises de gentiane sont assez limitées, c'est pour cela que cette plante est aujourd'hui protégée à de nombreux endroits. Cependant, la demande étant toujours plus importante que l'offre, en France comme à l'étranger, la pression sur cette plante est assez importante. On estime qu'il y aurait environ 1 900 tonnes de Gentiane traitées chaque année. 80 % de ces volumes sont issus de la cueillette. Le reste est cultivé. La Gentiane est principalement utilisée pour la distillation, pour la production de différents alcools.

D'après les chiffres de l'association Gentiane Lutea, il y aurait environ 100 cueilleurs de Gentiane en France. Cette donnée a d'ailleurs été citée et confirmée à plusieurs reprises par les acteurs.

Cueillette	2017
Nombre de cueilleurs présumés	100
ETP / tonne	0,04
Volumes associés (tonnes)	1 600

Total ETP théorique	66,7
----------------------------	-------------

Suite aux entretiens que nous avons réalisés, il semblerait qu'une tonne de Gentiane cueillie requière environ 0,042 ETP (environ 15kg par heure). Cela signifie donc que les 1 600 tonnes de Gentiane cueillie annuellement en France impliquent environ 67 ETP. Ce chiffre n'est pas surprenant car la cueillette de la Gentiane est très physique. Le volume de main d'œuvre nécessaire n'en est donc qu'accru.

Dans le même temps, la Gentiane est également cultivée. C'est le groupe Pernod-Ricard qui a mis en place cet atelier de culture afin de s'assurer les ressources nécessaires à la production de différents alcools. Cette culture mobiliserait une dizaine d'ETP à l'année.

3.1.5.2. Arnica Montana

L'Arnica Montana fait partie des plantes de cueillette qui sont plutôt rares sur le sol français. On estime qu'il y aurait environ une dizaine de tonnes collectées chaque année en France. Sa cueillette est très localisée (1 parc naturel) et un seul acteur concentre l'intégralité des volumes. Il se peut qu'un certain volume soit également importé mais, faute de codes douaniers précis, nous ne pouvons en estimer l'importance.

D'après les informations que nous avons pu collecter auprès des spécialistes de la filière, il semblerait qu'une cinquantaine de cueilleurs récolte de l'Arnica Montana en France. À l'inverse de la gentiane, la cueillette de cette plante ne représente pas une activité à plein temps pour les cueilleurs.

Cueillette	2017
Nombre de cueilleurs présumés	50
ETP / tonne	0,33
Volume associés	10

Total ETP théorique 3,3

Il semblerait tout de même qu'une tonne d'Arnica Montana occupe 0,33 ETP lors de la cueillette (soit 1 à 2 kg par heure). C'est un peu plus que la Gentiane. Cette plante est rare, éventuellement plus difficile à trouver, cela peut expliquer le volume horaire de cueillette plus important à la tonne.

3.1.5.3. Tilleul

La feuille de tilleul est cueillie principalement pour son huile essentielle. On estime que 70 % du volume annuel cueilli est originaire des Baronnies, une région historique et naturelle du Dauphiné, soient près de 50 tonnes. Elle s'étend entre le sud-est de la Drôme et l'ouest des Hautes-Alpes. Cela porte donc le volume national cueilli à 71 tonnes. Il y aurait environ 60 cueilleurs de feuilles de tilleul en France. Une partie s'est d'ailleurs regroupée et milite pour la création d'une IGP (Syndicat des Producteurs de Tilleul Officiel des Baronnies).

Cueillette	2017
Nombre de cueilleurs présumés	60
ETP / tonne	0,22
Volume associés (feuille tilleul)	71

Total ETP théorique 16

La cueillette des feuilles de tilleul n'est néanmoins pas non plus une activité à plein temps. Cette plante fait partie du panier cueillette que les cueilleurs commercialisent ensuite. De plus, le volume cueilli annuellement semble décroître, tout comme le nombre de cueilleurs spécialisés autour de cette plante. Une heure permettrait de récolter 2 à 3 kg de feuilles selon les acteurs interrogés.

3.1.5.4. Reine des près

Le volume de Reine des Près cueilli est beaucoup plus modeste que celui de la feuille de tilleul. Elle peut également être cultivée, mais cette tendance est très marginale. D'après les entretiens réalisés au cours de l'étude, on estime qu'il y aurait environ 6 ETP associés à la cueillette de Reine des Près en France. Ces 6 ETP cueilleraient environ 12 tonnes de Reine des Près par an. La cueillette de Reine de près requiert 1 à 1,5 heure par kg.

Cueillette	2017
Nombre de cueilleurs présumés	57
ETP / tonne	0,53
Volume cueilli (tonnes)	12

Total ETP théorique	6
----------------------------	----------

On estime qu'il y aurait environ 10 ha de Reine des Près cultivés en France. Cela représenterait moins de 2 ETP ce qui est tout de même important lorsqu'on ramène ce chiffre à la surface associée.

3.2. Évaluation des emplois indirects

La seconde étape du calcul réside dans l'estimation du nombre d'emplois indirects associés aux plantes étudiées. Dans un premier temps, nous avons exclu les emplois indirects liés au tourisme. Ils seront étudiés plus tard en raison de leur caractère plus territorial.

Les emplois indirects étudiés ont été catégorisés de la même manière pour toutes les régions et les plantes. Il est ainsi plus facile de comparer des plantes entre elles.

Les catégories utilisées sont les suivantes :

Catégorie	Type d'acteurs
Collecte	Coopérative
Transformation et commercialisation	Négociant Entreprises de 1 ^{ère} transformation Entreprises de 2 nd e transformation
Fournisseurs	Pépiniéristes Fournisseurs de machines (production) Fournisseurs de machines (aval) Fournisseurs d'intrants
Représentation	Représentation Publique et Parapublique Recherche et Enseignement
Contrôle	Contrôle des distilleries Organismes certificateurs

Les entreprises de première transformation ont souvent un rôle qui peut être identique à celui des coopératives. Elles effectuent un premier traitement de la plante : coupe, séchage, broyage, etc.

Elles revendent souvent en gros aux entreprises de 2nde transformation qui terminent le travail de la plante (bien souvent une extraction) et incorporent ensuite la plante dans le produit fini. Ce schéma est bien sûr variable d'une plante à une autre. Si la lavande bénéficie d'une filière longue dans laquelle de nombreux acteurs se succèdent avant d'arriver au produit fini, d'autres plantes comme l'Arnica Montana ont un schéma beaucoup plus simple avec un acteur qui effectue l'ensemble des transformations.

L'objectif ici est de simplifier au maximum la représentation afin d'une part permettre la quantification, mais d'autre part surtout permettre la comparabilité entre les différentes productions.

3.2.1. Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région PACA est certainement la région possédant le tissu industriel le plus dense en matière de PPAM. L'industrie du parfum est présente et les acteurs du marché sont nombreux, La région est aussi connue pour être une plateforme importante d'import-export de PPAM.

3.2.1.1. Lavande – Lavandin

La filière Lavande-Lavandin est la plus développée de toutes les PPAM françaises étudiées. C'est une filière longue, dont les débouchés sont très variés. La lavande, tout comme le lavandin, peut être incorporée dans de nombreuses préparations. Leurs utilisations vont de la parfumerie de luxe aux produits ménager en passant par les bougies, les savons, les bouquets de fleurs séchées.

La filière lavande-lavandin se compose donc de nombreux acteurs. Il existe tout d'abord plusieurs coopératives, mais 3 d'entre elles captent l'essentiel des volumes collectés. Les négociants et grossistes interviennent également dans la filière, ils sont plus d'une centaine. La lavande peut être commercialisée au consommateur final sous sa forme de fleurs, en bouquet, mais ce format est relativement marginal, c'est l'huile essentielle qui est plutôt demandée. On estime qu'il y aurait une centaine de distilleries en France, dont 90 dans la région PACA¹². Ces distilleries font l'objet de contrôles réguliers et sont aussi des structures demandeuses de matériel.

Une des problématiques adjacentes à la culture de la lavande réside dans la production de plants sains. Aujourd'hui, 42 pépiniéristes sont attestés comme étant producteurs de plants sains. C'est le CRIEPPAM (Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales) qui se charge de délivrer ces attestations. Il existe néanmoins de nombreux autres pépiniéristes qui, malgré l'absence de cette certification, élèvent et commercialisent leurs plants de lavande.

Spécificité de la filière lavande-lavandin : détermination de l'emploi direct dans les entreprises de seconde transformation :

Si l'utilisation d'huile essentielle de lavande et de lavandin ne représente pas un poids significatif dans les achats en valeur et en quantité pour les entreprises du secteur des cosmétiques et de la parfumerie, elle a son importance du fait de la valeur ajoutée apportée par ce produit et l'image qualitative qui lui est associée.

Afin de déterminer l'importance des emplois liés à la lavande et au lavandin dans cette seconde transformation, nous proposons d'utiliser la méthodologie suivante :

- Détermination du nombre d'emplois dans le secteur de la cosmétique et de la parfumerie, hors distillation (celle-ci étant considérée dans le cadre de la première transformation) en région PACA ;
- Détermination à dire d'experts du poids de la lavande-lavandin dans ce secteur, non pas comme charge pour l'entreprise mais son importance dans la gamme, l'image, la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Cette méthodologie pose l'hypothèse que la lavande-lavandin a une importance symbolique et de produit plus importante que sa seule part dans l'ensemble des charges de l'entreprise, ou sa part comme ingrédient dans une formulation. Nous pouvons nous rendre compte de cette importance en considérant l'importance de ce produit dans le marketing, la communication et les gammes de produits qui lui sont associés.

12 Données communiquées par le CRIEPPAM (Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales).

Cosmed, l'association interprofessionnelle, indique que le secteur cosmétique et parfumerie est créateur de 17 000 emplois directs et indirects¹³ en région PACA.

Afin de déterminer la part des emplois de ce secteur liée à la lavande-lavandin, la méthodologie retenue est de déterminer dans un premier temps la part de l'activité des entreprises du secteur qui est liée à la lavande-lavandin puis de considérer que l'emploi associé est proportionnel à cette activité. C'est utiliser une clef de répartition, qui permet par exemple d'affecter les fonctions supports d'une entreprise (ressources humaines, juridique, marketing...) à la production, la gamme de produits.

Pour déterminer la part de l'activité des entreprises liée à ces PPAM, une méthodologie possible est de chercher à déterminer la proportion des produits associés à la lavande-lavandin (qui l'utilisent dans leur formulation mais aussi font référence au nom lavande ou en utilisent l'image) *via* leur visibilité sur le moteur de recherche Internet le plus utilisé, Google. L'hypothèse de travail retenue est de considérer que la proportion de résultats utilisant la lavande sur le total de résultats obtenus par la recherche associant le secteur et le territoire considéré sur ce moteur de recherche est aussi la part de l'activité du secteur liée à cette PPAM sur le territoire donné.

Le Tableau 1 présente les résultats de ces différentes recherches, pour lesquelles le choix de la nomenclature territoriale est la « Provence » et le choix du secteur « cosmétique ». Le travail a été fait en associant d'autres mots-clefs, dans d'autres langues, et sur le moteur de recherche d'images et de produits à vendre de Google.

Recherche	Où	Occurrence	Proportion
Plantes + cosmétique + Provence	Google images	50/200	25 %
		35/100	35 %
Cosmétique + Provence	Google images	10/100	10 %
Cosmetics + Provence	Google images	5/100	5 %
Cosmétique naturel	Google images	1/100	1 %
Cosmétique naturel Provence	Google images	14/100	14 %
Cosmétique naturel	Google shopping	0/100	0 %
Cosmétique naturel Provence	Google shopping	6/50	12 %
Cosmétique + Provence	Google shopping	9/50	18 %
Cosmetics + Provence	Google shopping	11/100	11 %
Chinois : Plantes + cosmétique + Provence	Google images	50/100	50 %
Cosmétique	Google images	5/100	5 %
Cosmétique	Google shopping	1/100	1 %
Cosmetics	Google images	3/102	3 %
Cosmetics	Google shopping	0/40	0 %

Tableau 1 : Fréquences d'apparition d'une référence à la lavande (mot, image...) dans les recherches sur Internet, Février 2020

La recherche donne des résultats assez hétérogènes, sensibles aux spécifications : sans le mot-clef Provence, la lavande apparaît environ dans 2,5 % des résultats de recherche, avec la mention cosmétique et Provence apparaît en moyenne dans 11 % des résultats. Si on adjoint d'autres spécifications à la recherche, ces résultats sont beaucoup plus importants, jusqu'à 50 % sur une recherche en chinois.

Nous pouvons considérer, via les résultats de ce travail, que 11 % de la visibilité sur le premier moteur de recherche mondial pour les cosmétiques de Provence est pour la lavande.

¹³ <https://ecomnews.fr/article/Cosmetique-cote-azur-provence-secteur-pleine-croissance>

En accord avec notre hypothèse de travail, cela amène à conclure que 11 % de l'activité des entreprises de cosmétique de la Région sont liées à la lavande et donc par extension 11 % de ses emplois. Nous pouvons en effet considérer que le travail avec cette huile essentielle ne va pas induire plus ou moins d'activité relativement aux autres ingrédients de la formulation des produits.

Ainsi, sur les 17 000 emplois directs et indirects de la cosmétique en PACA, $17\ 000 \times 11\ \% = 1\ 870$ sont liés à la lavande-lavandin. Ce sont les emplois de la seconde transformation de ces PPAM.

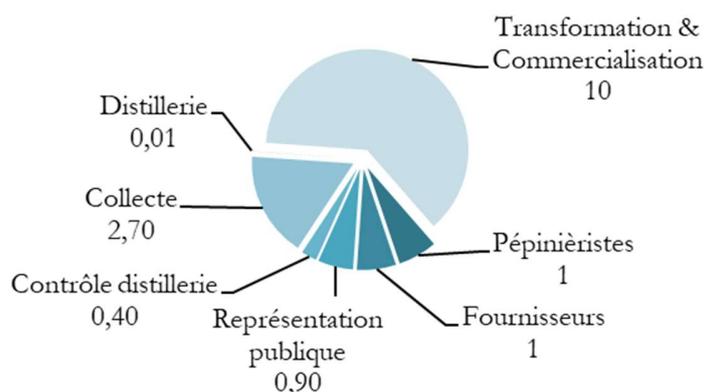
Secteur concerné	Emplois indirects associés à la lavande-lavandin
Pépiniéristes	68,8
Fournisseurs	20,4
Recherche et enseignement	16,6
Représentation publique	4,3
Administration et contrôle	9,3
Collecte et négoce	31
Distillerie	10,1
Distillerie des grands groupes	37
Cosmétique	1 870
TOTAL	2 067

On estime ainsi que tous ces acteurs représenteraient un peu plus de **2 000 ETP indirects** dans la région PACA.

3.2.1.2. Thym

Le thym de Provence dispose depuis peu de son IGP et il s'intègre également dans le fameux mélange herbes de Provence. On peut penser que l'attribution de l'appellation, toute récente va permettre de redynamiser la culture du thym. C'est aujourd'hui une plante qui se valorise bien. Aujourd'hui, en PACA, une seule coopérative traite la quasi-totalité des volumes de thym de Provence cultivé.

Emplois indirects Thym : 15 ETP



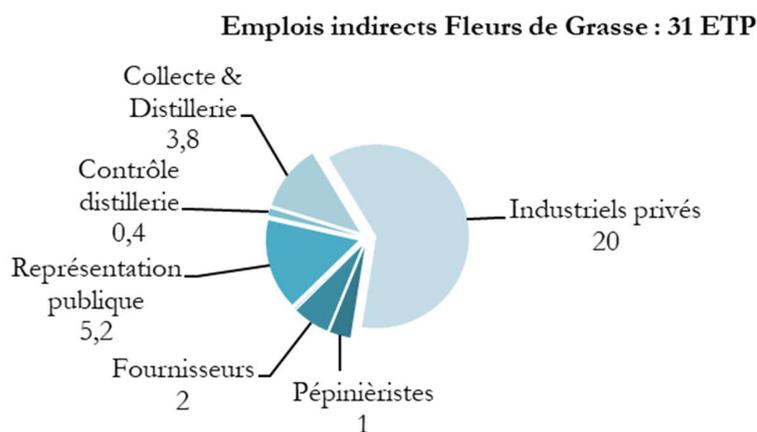
Le thym est presque intégralement séché pour être conditionné et commercialisé à des fins alimentaires. Quelques rares distilleries procèdent à sa distillation. Du fait de sa notoriété, le thym est plutôt bien représenté relativement à sa surface cultivée. Il est notamment au cœur des préoccupations de l'AIHP (Association Interprofessionnelle des Herbes de Provence).

On estime donc que la culture de thym en Provence impliquerait environ **15 ETP indirects** en PACA.

3.2.1.3. Fleurs de Grasse

Les Fleurs de Grasse appartiennent à un univers de culture particulier. Les cultures sont toutes localisées autour du bassin grassois, et les entreprises transformatrices se situent dans le même périmètre. La réputation des fleurs de Grasse est telle, que de nombreux acteurs utilisent cette image pour développer leur activité sans pour autant que leurs produits contiennent réellement des plantes d'origine locale.

Afin de ne pas fausser les résultats, il a été décidé, tout comme pour la lavande, de se concentrer sur une estimation *a minima* du nombre d'emplois impliqués dans la filière. Ainsi, les préparations de type parfum n'ont pas été intégrées dans le calcul des ETP de la filière. En effet ces dernières contiennent peu d'extrait de fleurs de Grasse (moins de 2 %), quand elles en contiennent.



La production de fleurs de Grasse est très restreinte. L'intégralité des volumes produits est concentrée par 8 groupes industriels. Ils disposent des infrastructures nécessaires de transformation à Grasse et alentour. Cette transformation, et surtout l'origine des plantes collectées est vecteur d'une grande valeur ajoutée. Une coopérative se charge également de la collecte des fleurs, mais les volumes sont assez restreints. Les fournisseurs sont des industriels proposant du matériel de pointe, ce sont des équipements très spécifiques qui permettent l'extraction des substances actives et odorantes des fleurs. Les fournisseurs de la production, quant à eux, sont beaucoup moins nombreux voire inexistants. En effet, il n'existe peu voire pas de produits phytosanitaires utilisables pour la culture des fleurs de Grasse. Le problème des semences et des plants est un problème récurrent, les producteurs disposent bien souvent d'une pépinière à domicile où il assure la reproduction de ces ressources d'une année sur l'autre.

Il est estimé que la filière Fleurs de Grasse mobilise **31 ETP indirects** dans la région PACA. Ceci est relativement élevé au vu des surfaces cultivées.

3.2.2. Auvergne - Rhône-Alpes

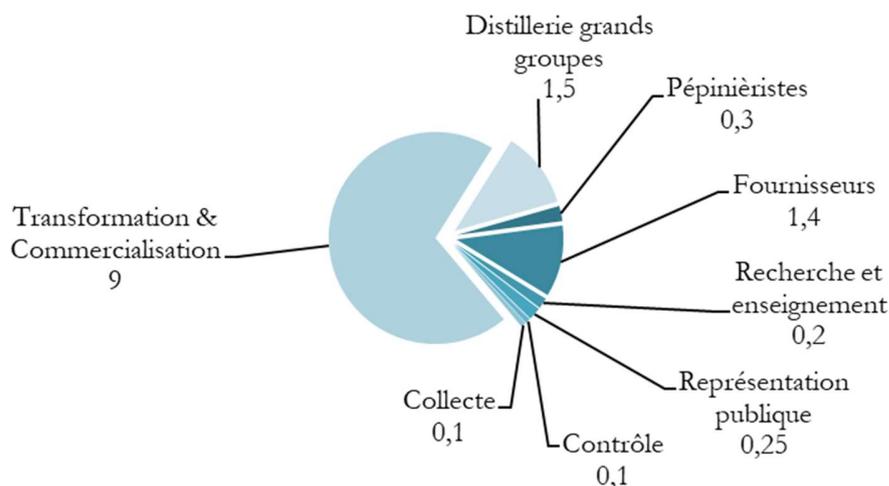
Après la région PACA, la région AURA est certainement la plus active en matière de plante à parfums aromatiques et médicinales. Elle dispose non seulement d'un parc de cueillette très important, mais aussi et surtout de surfaces cultivées non négligeables. Cependant, la quasi-totalité des surfaces se situent dans la Drôme. Ce département bénéficie de l'activité de la région PACA voisine et de son tissu industriel difficilement dissociable.

3.2.2.1. Sauge Sclarée

La sauge sclarée est, avec la lavande, la principale plante à parfum répertoriée dans les PPAM. Elle est très demandée par les industriels, ses ressources sont pourtant assez variables d'une année sur l'autre.

Dans la Drôme, l'essentiel de la Sauge Sclarée est valorisé par Bontoux. Une partie de la production est bio, elle passe donc par des coopératives spécialisées, le reste est traité par des coopératives « traditionnelles » comme France Lavande par exemple. En comparaison de la lavande en PACA, la Sauge Sclarée en AURA est de taille nettement plus modeste.

Emplois indirects Sauge sclarée : 13 ETP

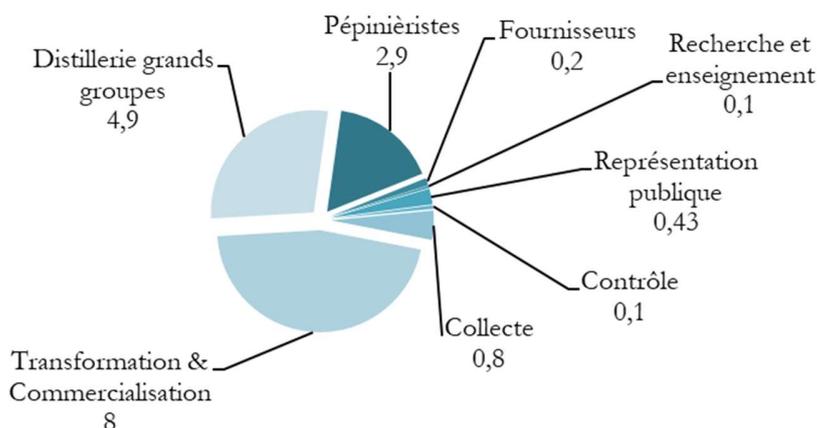


La Sauge peut aussi être utilisée en herboristerie, pour la tisane par exemple. Quelques entreprises sont présentes sur le territoire, mais il y a aussi beaucoup de fabrication artisanale. On estime donc que la sauge sclarée génère **13 ETP indirects** dans la région AURA.

3.2.2.2. Menthe poivrée

La région AURA est aussi connue pour ses herbes aromatiques. La menthe poivrée fait partie des plus emblématiques. Dans la région, l'entreprise Gel Pam concentre la plus grosse partie des volumes d'herbes aromatiques. L'entreprise dispose de toute la chaîne de transformation nécessaire. C'est un acteur clé de la région. Néanmoins, elle n'est pas la seule sur le marché des PPAM, on en dénombre plusieurs autres. Elles utilisent la menthe poivrée à la fois pour ses vertus aromatiques mais aussi et surtout pour ses propriétés médicinales.

Emplois indirects Menthe poivrée : 20 ETP

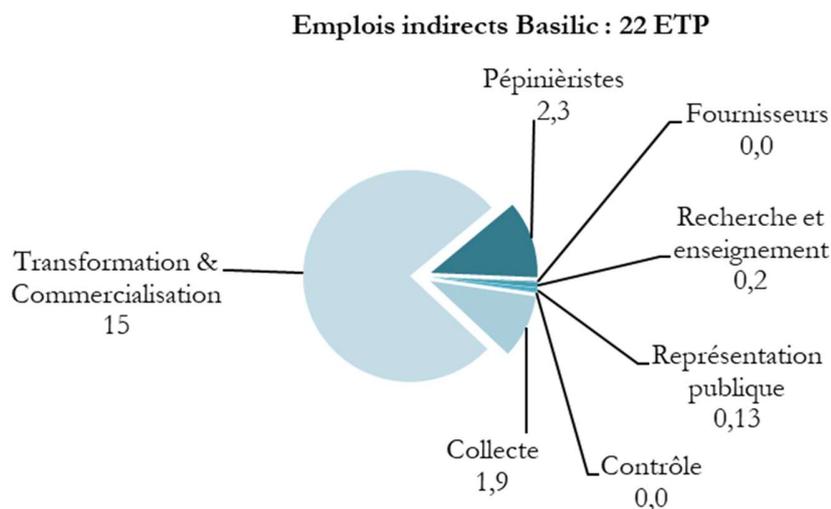


La menthe poivrée est collectée par 4-5 coopératives différentes, même si les volumes ne sont pas importants. Quelques acteurs produisent les semences de menthe poivrée, mais en général les producteurs produisent eux-mêmes leurs semences.

On estime que la menthe poivrée représenterait **20 ETP indirects** au niveau de la région AURA.

3.2.2.3. Basilic

La filière basilic est une filière en difficulté à l'échelle de la région AURA. Le niveau des surfaces s'est maintenu ces dernières années mais elles se sont surtout beaucoup concentrées. Les volumes de basilic de la région sont intégralement traités par un seul acteur (GelPam), entreprise qui en assure la transformation. En ce qui concerne la collecte, c'est la coopérative PPAM Diois qui traite la majorité des flux.



Le basilic fait partie d'un ensemble de plantes aromatiques. Il n'existe pas réellement d'interprofessions ou de syndicats qui lui sont intégralement dédiés. Ainsi, on estime que **22 ETP indirects** sont associés au basilic en région AURA.

3.2.3. Pays de Loire – Centre

La région Pays de Loire - Centre est connue pour sa concentration en plantes médicinales. La majorité des surfaces cultivées sont concentrées dans le Maine-et-Loire ainsi que dans l'Eure-et-Loir. Les entreprises de transformation ainsi que les fournisseurs sont donc tout naturellement localisés dans les mêmes zones. Le nombre d'acteurs en PDL-Centre est bien sûr moins important que celui en PACA. La filière est plus concentrée à ce niveau et s'oriente vers des débouchés particuliers, notamment en pharmacie et en parapharmacie.

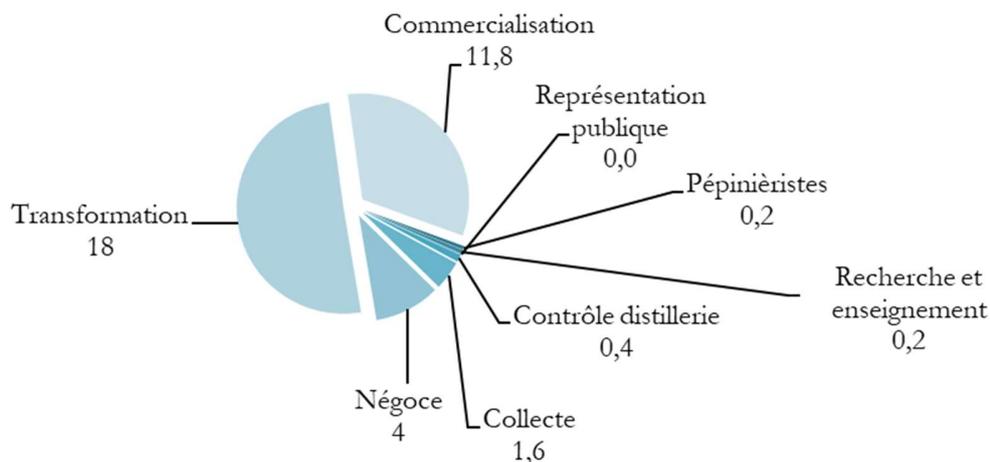
3.2.3.1. Artichaut

L'artichaut est une plante médicinale un peu particulière. En effet, il est cultivé à la fois pour ses propriétés maraîchères et médicinales. Ce sont les feuilles d'artichaut qui sont recherchées pour leurs vertus, on obtient le principe actif par le biais de l'extraction.

Dans la région, un seul acteur est connu et réputé pour sa capacité d'extraction. Il traite 80 % des volumes de la région : Evear'extraction. Avant cela, l'artichaut peut passer par l'intermédiaire de coopératives. Il en existe 3 importantes sur la zone géographique étudiée : AnjouPlantes (en cessation d'activité en 2019), Promoplantes, PMA 28.

Une fois l'extrait obtenu, il est revendu à des entreprises qui effectuent une seconde transformation en l'intégrant à des produits destinés à être commercialisés : des gélules, des boissons, aliments, etc.

Emplois indirects Artichaut : 36 ETP

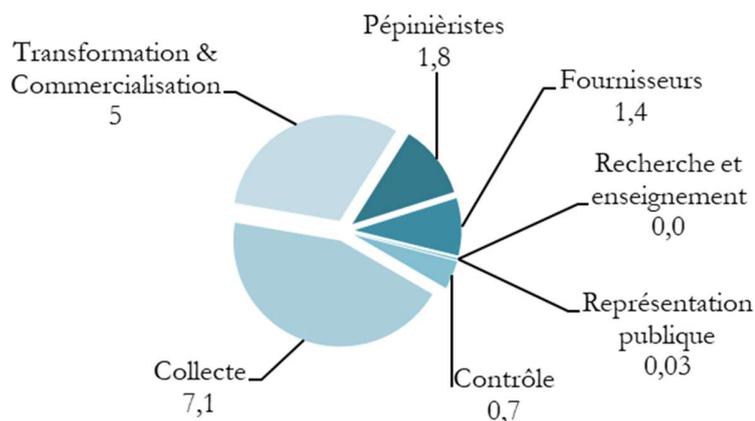


On recense 2-3 entreprises locales importantes dans l'utilisation des extraits d'artichauts. Ils mettent en avant la qualité ainsi que l'aspect régional de leurs fabrications. Ainsi, on estime qu'il y a environ **36 ETP** indirects associés à l'artichaut en PDL-Centre.

3.2.3.2. Mélisse

La mélisse est une plante emblématique de la région. Les surfaces dédiées à la culture de la mélisse ont bien progressé depuis 2010. Elle n'en reste pas moins très sollicitée par les laboratoires pharmaceutiques qui l'utilisent dans leurs préparations. La transformation de la mélisse suit le chemin habituel en passant par des coopératives, des négociants, des transformateurs pour une première voire une deuxième transformation.

Emplois indirects Mélisse : 16 ETP

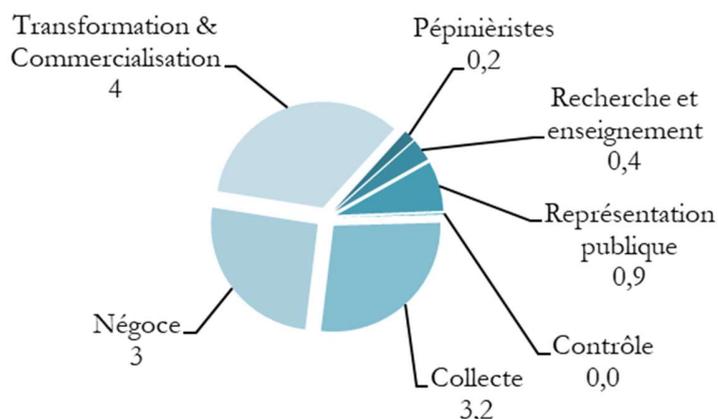


La mélisse, tout comme l'artichaut et les autres plantes médicinales, est représentée par plusieurs interprofessions. Ces interprofessions représentent notamment le milieu parapharmaceutique ou alimentaire. Il s'agit de Phytolia, la SNIAA ou encore Syndadiet.

3.2.3.3. Camomille romaine

De toutes les plantes médicinales de la région, la Camomille Romaine est certainement la plus connue dans la région. En effet, elle fait l'objet de différents évènements et lieux touristiques.

Emplois indirects Camomille romaine : 11 ETP



Elle est utilisée en herboristerie et par les laboratoires pharmaceutiques. On estime donc qu'il y aurait environ 11 ETP indirects dédiés à la transformation et à la commercialisation de la camomille romaine.

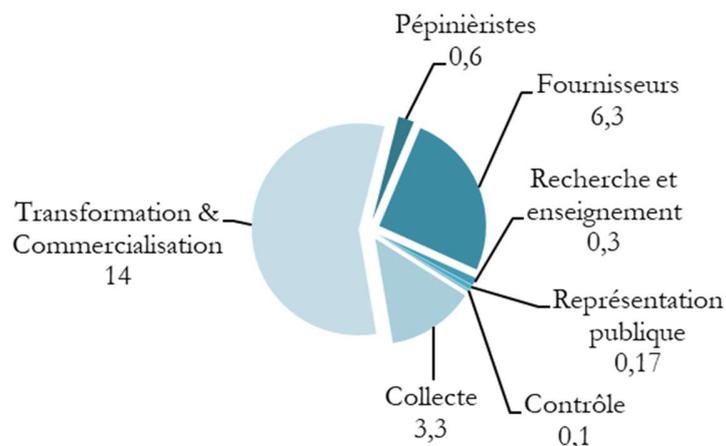
3.2.4. Bretagne

La région Bretagne est connue pour sa culture de plantes aromatiques. On parle ici d'un mode de culture plutôt industriel, les grands groupes français assurent la quasi-totalité des volumes commercialisés. Le persil et la ciboulette sont des plantes caractéristiques de la région. Elles sont assimilées à la culture d'autres plantes maraîchères et leur logique de transformation est donc très différente. La Bretagne est également connue pour ses plantes médicinales. Il existe plusieurs zones de cueillette, notamment dans les parcs naturels. On notera également qu'il existe beaucoup d'exploitants qui transforment et commercialisent sur leur exploitation. Afin d'éviter le double compte avec les emplois directs, la vente directe et la transformation sur exploitation ne seront pas étudiées dans le cadre des emplois indirects. On considère qu'elles font parties des ETP estimés précédemment en tant qu'emplois directs.

3.2.4.1. Persil

La production de persil est destinée aux groupes industriels locaux. On trouve notamment Ducros-Daregal ou encore Dujardin présents sur place. Une partie de la production passe par une coopérative, gérée par un groupement de producteurs, le reste des flux est directement destiné aux industriels.

Emplois indirects Persils : 25 ETP

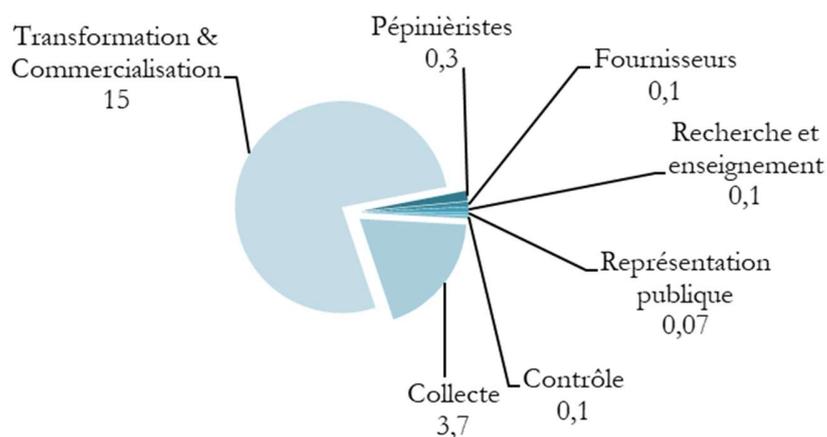


La transformation du persil nécessite peu d'étape. C'est la partie négoce et commercialisation qui requiert donc le plus d'ETP. Il existe aussi de nombreux fournisseurs, notamment de semences. Le persil, tout comme les autres herbes aromatiques bretonnes, est souvent associé à d'autres plantes maraîchères. Il y aurait donc environ **25 ETP indirects** associés à la culture du persil en Bretagne.

3.2.4.2. Ciboulette

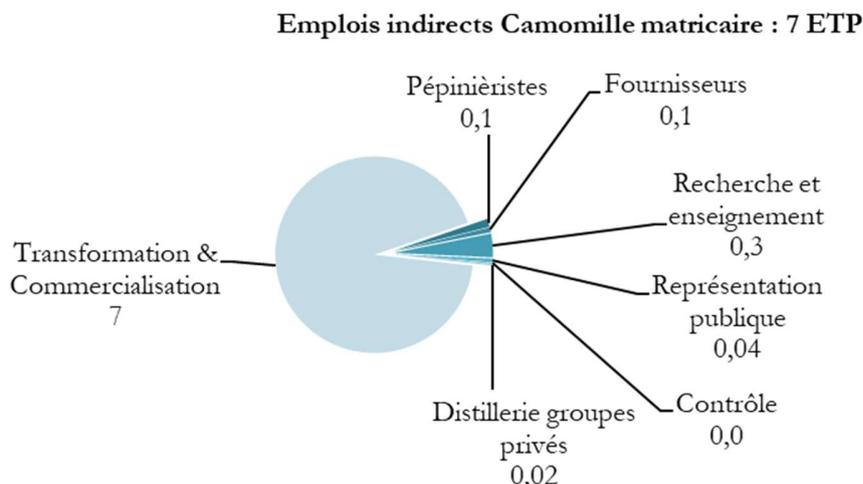
La ciboulette suit plus ou moins le même schéma. Les surfaces allouées étant légèrement inférieures, le nombre d'ETP indirect allouée l'est aussi (**19 ETP indirects**). Néanmoins, la ciboulette bretonne est bien valorisée auprès des grossistes et des transformateurs, cela se retrouve dans le ratio ETP indirect/ETP direct qui est supérieur pour la ciboulette par rapport au persil.

Emplois indirects Ciboulette : 20 ETP



3.2.4.3. Camomille matricaire

La 3^{ème} plante étudiée est une plante médicinale. La filière de la camomille matricaire bretonne est nettement plus petite que celle des herbes aromatiques. Elle est concentrée sur une vingtaine d'hectares mais est créatrice d'une forte valeur ajoutée.



Un acteur (Yves Rocher) traite la majorité des volumes et mêmes des surfaces existantes. La filière est donc assez simple à étudier et regroupe finalement assez peu d'acteurs. On notera également qu'une partie de la camomille matricaire cultivée est transformée au sein des exploitations, selon des modes de fabrication artisanaux. On estime donc qu'il y aurait **7 ETP indirects** associés à la transformation et à la commercialisation de la camomille matricaire.

3.2.5. Cueillette

Le monde de la cueillette est différent de la culture lorsqu'il s'agit de la partie cueillette, en revanche, lorsqu'on parle de transformation, le schéma est relativement similaire. C'est pour cela que nous avons gardé la même méthodologie. Les volumes cueillis sont souvent moins importants que ceux qui peuvent être cultivés pour d'autres plantes. Les filières sont en général moins longues et le nombre d'acteurs, un peu plus restreint.

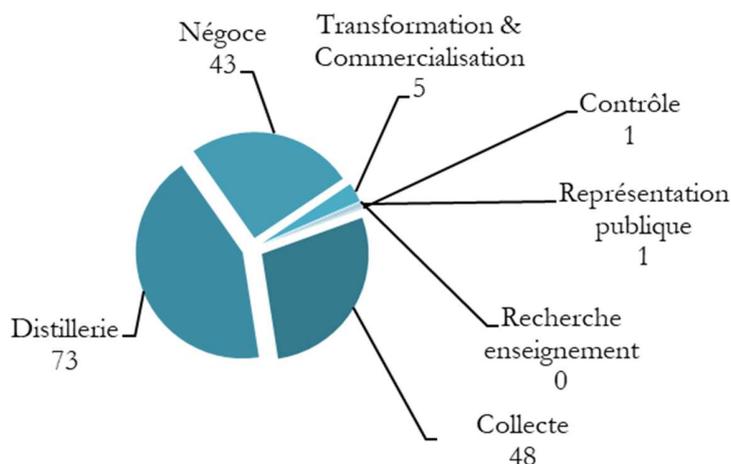
Il faut dire que les plantes cueillies sont des ressources plutôt restreintes et difficiles à capter pour des industriels, peu réussissent à utiliser une origine France exclusive. Dans ce cas, les industriels sont contraints d'aller chercher leurs matières premières sur d'autres marchés, très souvent européens.

3.2.5.1. Gentiane

De toutes les plantes cueillies, la Gentiane est certainement celle qui dispose des volumes les plus importants. La gentiane est une plante difficile à cueillir, sa récolte est très physique. Il faut compter une dizaine d'années avant que les ressources en gentiane se renouvellent.

Cette plante, que l'on trouve principalement dans l'Est et le Sud-Est français, est principalement utilisée pour la distillation. Elle est ensuite incorporée dans des préparations afin de produire de l'alcool (la Suze par exemple). Elle est donc très sollicitée par les distilleries. Le Groupe Pernod-Ricard est indéniablement l'acteur majoritaire du secteur, il dispose même de surfaces où est cultivée la gentiane. La filière gentiane est une filière assez secrète, les données chiffrées sont peu communiquées.

Emplois indirects Gentiane : 169 ETP



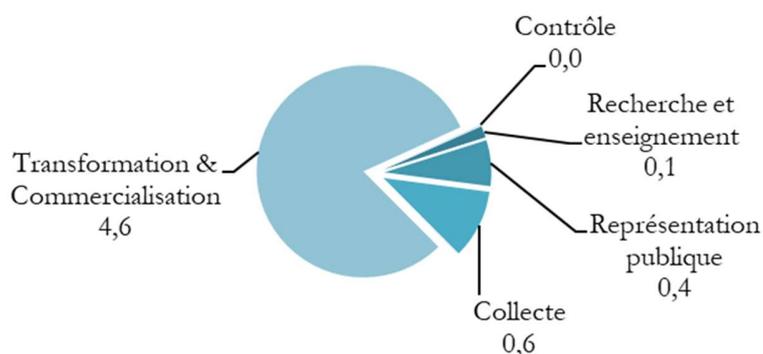
Le nombre d'emplois associés à la distillerie est particulièrement fort du fait de nombreux petites PME transformatrices de gentiane.

Une interprofession se charge de représenter la gentiane au niveau national, il s'agit de « Gentiane Lutéa ». La gentiane est l'une des rares plantes, de cueillette et de culture, à avoir d'une interprofession qui la représente. Il y aurait donc environ **169 ETP indirects** associé à la gentiane. Une grande partie de ces ETP est dédiée à la distillation.

3.2.5.2. Arnica Montana

Les volumes annuels d'Arnica Montana sont très restreints en France. Arkopharma concentre la quasi-totalité des volumes annuels cueillis. Le schéma de la filière est donc assez simple puisqu'il se constitue d'un acteur principal. Il n'y a pas ou peu d'ETP dans la collecte, la recherche et l'enseignement, les organismes de représentation publique.

Emplois indirects Arnica Montana : 6 ETP

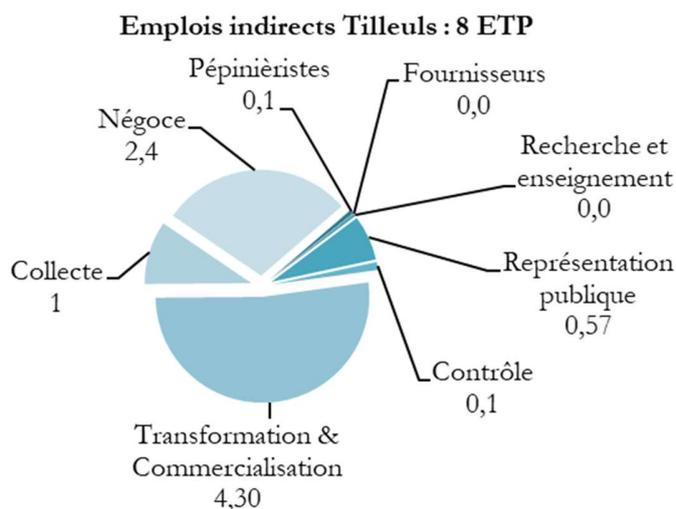


On estime qu'il y aurait donc **6 ETP indirects** associés à l'Arnica Montana en France.

3.2.5.3. Tilleul

Le tilleul est utilisé en tant que plante médicinale. Il peut faire l'objet de plusieurs transformations et les volumes de feuilles de tilleuls transitent par le biais de plusieurs acteurs. Les feuilles de tilleuls peuvent être utilisées pour leur huile essentielle (Boiron, Herbarom, etc.) mais aussi séchées dans des préparations pour tisanes (Le Dauphin, Jardin bio, etc.). Les tilleuls des Baronnie sont représentés par une association de producteurs qui luttent pour faire reconnaître cette cueillette et lui obtenir une IGP.

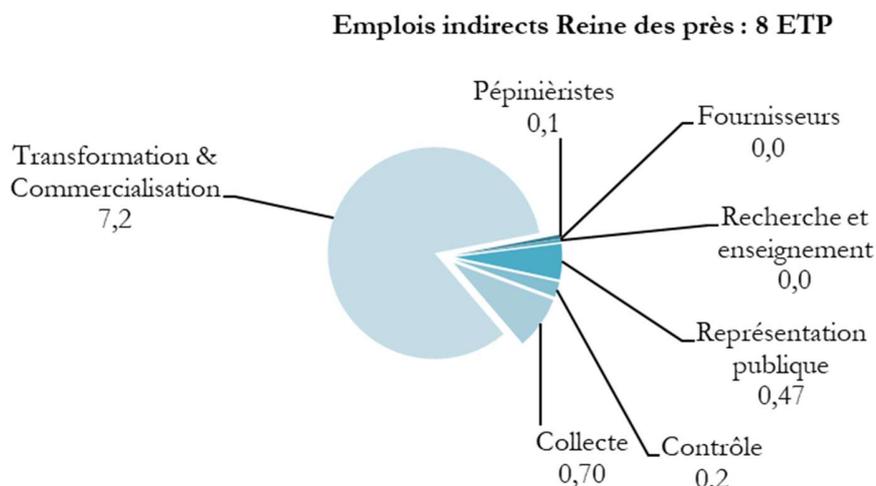
La feuille de tilleul, voire même son écorce, sont des produits que l'on retrouve dans plusieurs coopératives (SICARAPPAM, SICA Biotope, France Lavande, etc.)



On estime donc qu'il y aurait **8 ETP indirects** associés à la transformation et à la commercialisation du tilleul.

3.2.5.4. Reine des prés

La Reine des prés a un peu le même profil de transformation que le tilleul. Elle peut être utilisée de plusieurs manières. Elle est très recherchée pour ses vertus, que ce soit en gélule, en tisane, en parapharmacie ou en compléments alimentaires. Les acteurs l'utilisant sont donc assez variés et nombreux. Les volumes français ne sont cependant pas très conséquents et une part des volumes utilisés est importée.



En tant que premiers transformateurs de Reine des près on retrouve notamment Oriane et Arcadie. Les coopérative SICARAPPAM et SICA Biotope quant à elles sont impliquées dans la collecte. Il y aurait donc **8 ETP indirects** associés à la Reine des près en France.

3.2.6. Évaluation des emplois touristiques

Afin d'évaluer le nombre d'emplois touristiques associés à la filière PPAM, la méthode des différences différenciantes a été utilisée. Il s'agit de comparer deux zones en tous points identiques qui ne se différencient que par la présence de PPAM dans l'une et non dans l'autre. Il a été fait appel à des experts régionaux afin de définir les zones à sélectionner pour effectuer cette comparaison.

Le principe de l'estimation est la suivante : pour un nombre d'habitants égal, combien il y aurait de touristes et d'ETP touristique dans la zone étudiée ? Cela permet d'observer l'impact des PPAM sur les zones étudiées.

3.2.6.1. Au niveau régional

3.2.6.1.1 Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les experts régionaux (Offices de Tourisme et Chambres d'Agriculture) ont conseillé plusieurs bassins pour la région PACA : Valensole / Pellafol, Manosque / Brignole, Vallée de Barcelonnette / Bassin Dignois ou encore la Drôme Provençale / Dauphiné.

Tous les offices de tourisme ne disposent pas toujours de chiffres précis sur les flux touristiques et les emplois touristiques régionaux. Nous avons contacté plusieurs bassins avant d'obtenir des chiffres utilisables pour la comparaison. L'estimation a été basée à partir du couple **Manosque (relié à l'Office de Tourisme, ou OT d'Apt) et Brignoles (OT de Draguignan)**. Ces deux zones sont des espaces relativement éloignés du front de mer, situées sur des plateaux, à proximité de parcs naturels régionaux (PNR). Après consultation des offices de tourisme, les résultats obtenus sont les suivants :

	Population	Touristes	Emplois touristiques	ETP touristique / population	Touriste/hab.	Touristes / ETP	PPAM	Région
Brignoles	110 000	540 000	2 000	2 %	4,91	270	Non	PACA
Apt	30 023	485 557	1 798	6 %	16,17	270	Oui	
Si Apt=Brignoles	27 %	1 779 013	6 589		59			

Si la population d'Apt était équivalente à la population de Brignoles, on aurait un nombre de touristes à l'année nettement supérieur. Il a été décidé de prendre la population plutôt qu'une superficie ou un nombre de communes pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il faut considérer qu'une agglomération peut être étendue mais pas nécessairement très peuplée, en raison de terres agricoles autour. Elle peut donc disposer de surfaces de PPAM autour des habitations mais n'aura pas nécessairement la structure d'accueil nécessaire à un flux de touristes important. C'est le cas par exemple sur les plateaux accueillant les champs de lavandes. De nombreuses communes en possèdent mais les départs des bus se font depuis les offices de tourisme d'Aix-en-Provence voire Marseille. Ensuite, le nombre de communes peut être intéressant mais ce n'est pas forcément l'indicateur le plus adapté à ce cas. Une agglomération peut être composée de plusieurs communes mais ce n'est que le reflet d'un niveau de population relativement important. Il semble donc plus pertinent d'utiliser la population dans ce cas. De plus, on peut penser qu'une ville peuplée sera plus propice au développement d'activité touristique et donc d'emplois qu'une ville étendue mais moins peuplée.

Le nombre d'emplois touristiques associés à ce flux touristique serait donc nettement supérieur : 6 589 ETP. Cela signifie que 4 791 ETP seraient associés à la présence de PPAM, soit plus de **70 % des ETP touristiques**.

Dans les zones des PACA accueillant des PPAM, **70 %** des ETP touristiques sont à associer à ces dernières. Il y a certainement un effet lavande non négligeable puisque que, comme nous l'avons dit, cette plante fait partie intégrante de l'image provençale.

En PACA, on compte 118 000 ETP touristiques. Les PPAM occupent 21 750 ha soient 3,7 % de la SAU de la région. On pose l'hypothèse, issue du travail précédent, que dans ces zones 70 % des ETP sont à associer aux PPAM.

Le nombre d'emplois touristiques PPAM en PACA est donc de :

$$\Leftrightarrow 118\,000 \times (21\,750/593\,000) * 70 \% = \mathbf{3\,014\ ETP}$$

On aurait donc un peu plus de **3 000 ETP** touristiques associés aux PPAM en PACA.

3.2.6.1.2 Auvergne - Rhône Alpes

Les experts (Offices de tourisme, Chambres d'Agriculture régionales) de la région AURA ont conseillé de comparer la zone de Roman sur Isère / Luc en Diois ou bien de Nyons / Buy les Baronnies. La différence de taille entre les villes étant relativement significative, les deux couples ont été étudiés afin d'être sûr de la vraisemblance de l'analyse.

	Population	Touristes (nuitées)	Emplois touristiques	ETP touristique/ population	Touriste/hab.	Touristes (nuitées) / ETP	PPAM	Région
Roman sur Isère	217 259	2 300 000	7 300	3 %	10,59	315	Non	AURA
Luc en Diois	500	13 680	43	9 %	27,36	315	Oui	
Si Luc = Roman	0 %	5 944 206	18 866					

Nyons	6 700	82 430	262	4 %	12,3	315	Non	AURA
Buy les Baronnies	2 300	86 394	274	12 %	37,6	315	Oui	
Si Buy = Nyons	34 %	251 669	799	12 %				

Les deux zones étudiées permettent de constater que le coefficient d'impact des PPAM sur la zone est sensiblement le même : environ 61 %. Il est relativement proche de celui des PACA mais ce n'est pas étonnant car les deux régions sont voisines et l'intensité touristique autour des PPAM y est relativement similaire.

En AURA, on compte 170 500 ETP touristiques. Les PPAM occupent 9 022 ha soient 0,3 % de la SAU de de la région. On sait que dans ces zones 61 % des ETP sont à associer aux PPAM.

Le nombre d'emplois touristiques liés aux PPAM en AURA est donc de :

$$\Leftrightarrow 170\,500 \times (9\,022/2\,900\,000) * 61 \% = \mathbf{325\ ETP}$$

Ainsi il est dénombré environ **325 ETP** touristiques associés aux PPAM en AURA.

3.2.6.1.3 Pays de Loire - Centre

La culture de PPAM est très concentrée en PDL-Centre, seuls deux départements en contiennent de manière notable. Les experts régionaux ont recommandé de se tourner vers le Maine et Loire. Les deux espaces à comparer ont été celui de Chemillé en Anjou et Lion d'Angers. Relativement proche, ces deux zones sont pourtant très différentes en matière de PPAM.

	Population	Touristes (demande en office)	Emplois touristiques	ETP touristique / population	Touriste (demande en office) / hab.	Touristes / ETP	PPAM	Région
Lion d'Angers	4 700	5 000	1	0,03 %	106 %	3 463	Non	PDL-Centre
Chemillé en Anjou	21 500	27 700	8	0,04 %	129 %	3 463	Oui	
Si Lion = Chemillé	457 %	6 055	2					

Après comparaison des deux villes, on observe que l'impact des PPAM serait de 15 % sur l'emploi touristique. C'est nettement moins important que dans la région PACA ou AURA mais l'importance des PPAM est nettement moindre aussi la renommée des PPAM locale est sans doute moins forte que celle de la Lavande.

En PDL-Centre, on compte 82 480 ETP touristiques. Les PPAM occupent 6 153 ha soient 0,7 % de la SAU de de la région. On sait que dans ces zones 15 % des ETP sont à associer aux PPAM.

Le nombre d'emplois touristiques PPAM dans en PDL-Centre est donc de :

$$\Leftrightarrow 82\,480 \times (6\,153/862\,165) \times 0,7\% = \mathbf{88\ ETP}$$

Ainsi, environ **88 ETP** touristiques sont à associer aux PPAM en PDL-Centre.

3.2.6.1.4 Bretagne

La détermination des zones à étudier en Bretagne a été un peu plus compliqué. Les plantes à parfum sont relativement bien réparties sur le territoire. Elles ne sont pas densément présentes, c'est pourquoi il est compliqué de sélectionner une zone sur laquelle le résultat pourrait être significatif.

	Population	Touristes (demande en office)	Emplois touristiques	ETP touristique / population	Touriste (demande en office) / hab.	Touristes / ETP	PPAM	Région
Quimperlé	55 389	31 755	127	0,2 %	57 %	250	Non	Bretagne
Châteaulin	23 500	20 000	80	0,3 %	85 %	250	Oui	
Si Châteaulin = Quimperlé	42 %	47 140	189					

Après comparaison des deux villes, il apparaît que l'impact des PPAM sur l'emploi touristique en Bretagne est de 10 %. C'est le taux le plus faible des régions étudiées, ce qui est assez logique puisque c'est certainement la région au sein de laquelle l'activité touristique autour des PPAM est la moins développée.

En Bretagne, on compte 55 470 ETP touristiques. Les PPAM occupent 5 400 ha soit 0,3 % de la SAU de la région. On sait que dans ces zones 10 % des ETP sont à associer aux PPAM.

Le nombre d'emplois touristiques PPAM dans en Bretagne est donc de :

$$\Leftrightarrow 55\,470 \times (5\,400 / 1\,638\,229) * 0,3 \% = \mathbf{18\ ETP}$$

Environ **18 ETP** touristiques sont associés aux PPAM en Bretagne.

3.2.6.2. Associé à la cueillette

La méthodologie concernant l'activité de cueillette est un peu différente. En effet, il semble plus difficile de procéder à la méthodologie des différences différenciantes pour cette partie de la filière PPAM. Les zones de cueillettes sont très variées, leur typologie varie d'un département à un autre.

Suite aux entretiens réalisés avec les professionnels, il a été établi que la principale activité touristique associée aux PPAM de cueillette était celle générée par les parcs naturels régionaux. Ces derniers ont été interrogés afin de comprendre la structure de leur activité touristique et l'impact que les PPAM pouvaient avoir sur cette activité.

Tout d'abord, il faut savoir que les principaux parcs naturels régionaux pour les PPAM se situent en AURA. Ce sont les parcs des Volcans d'Auvergne et des Monts d'Ardèche. Il y a bien sûr d'autres parcs connus pour la cueillette comme le parc du Lubéron, du Queyras ou du Morvan. Ils sont néanmoins plus petits en termes d'activité, et surtout en termes d'activité touristique.

Suite aux entretiens avec différents PNR (Parcs Naturels Régionaux) il a été estimé qu'environ 10 % de l'activité de ces parcs était dédiée à la découverte touristique des PPAM. Cela se présente bien souvent comme un circuit découverte, un atelier cueillette, une randonnée avec un guide pour faire découvrir les plantes en question.

En prenant les PNR contenant des PPAM et en listant le nombre d'ETP qu'ils représentent, c'est environ **45 ETP touristiques pour les PPAM**.

Bilan emplois touristiques induits : limiter uniquement à certaines régions à PPAM « connues » ?

3.3. Évaluation des emplois induits

Un emploi induit est un emploi qui existe grâce à l'activité des emplois directs et indirects. Il ne découle pas de l'activité professionnelle des emplois directs et indirects, mais bien du fait que les salariés occupant ces deux types d'emploi vivent et consomment sur un territoire donné. Une manière de calculer l'emploi induit est donc de regarder comment se structurent les dépenses des foyers (issus des emplois directs et indirects), afin de voir quelle activité ils génèrent autour d'eux.

3.3.1. Recueil des données

Dans un premier temps, une recherche bibliographique a été opérée afin de comparer les différentes méthodes utilisées pour calculer les emplois induits. *Une étude est à signaler : « L'impact économique du port de Bastia ». La problématique de l'étude est relativement la même que celle réalisée sur la filière PPAM et la méthodologie utilisée pour le calcul des emplois induits semblait relativement classique, et transposable à la filière PPAM*

L'idée était donc dans un premier temps, de décomposer les postes de dépenses d'un foyer français, et d'associer chaque poste de dépense à un type d'emploi.

- Pour cela, il a été utilisé les données Insee 2016 qui répartissent le budget moyen annuel d'un foyer en différents postes de dépenses. Ensuite, pour chaque région, il a été cherché le nombre d'emplois correspondant à chaque type de dépenses (exemple : commerce, hôtellerie, restauration, etc.).

- Ensuite, il a fallu établir 2 indicateurs : le ratio B2B (activité à destination des entreprises) /B2C (activité à destination des particuliers) et le ratio touristique (activité à destination des non-résidents permanents). Le ratio B2B/B2C correspond à la part de l'activité dédiée au B2B dans un type d'emploi donné. Le ratio touristique, permet d'établir la part de l'activité annuelle associée au tourisme. En effet, les foyers que nous étudions là sont des locaux, ils vont générer une activité en tant que clients locaux, indépendamment de l'activité touristique. Ces deux ratios ont pour vocation de déterminer la part réelle de l'activité dédiée à la population de particuliers habitant dans la région étudiée. On exclut donc l'activité liés aux professionnels et celle liés au tourisme.
- La dernière étape consiste à calculer la part de la population PPAM par rapport à la population totale. Le calcul : Un foyer français moyen compte 2,2 personnes ; Il est attribué à chacune des plantes étudiées par région un nombre d'ETP. Il suffit donc de multiplier ce nombre d'ETP par 2,2 pour obtenir la population associée aux PPAM.

N.B. : Ce calcul a ses limites, en multipliant par 2,2 on estime qu'un ETP PPAM implique 1 foyer. Cela sous-entend donc qu'il n'y a pas de couples travaillant ensemble dans la filière PPAM. Cette méthode de calcul est donc une estimation à maxima du nombre d'emplois induits par l'activité des PPAM.

Afin de réaliser une estimation a minima, on considère qu'un ETP (équivalent temps plein) permet de subvenir à la moitié des besoins de son foyer. Le foyer moyen français se constitue à 50 % de 2 personnes seulement¹⁴. Dans le cas où le foyer est un foyer familial, les parents ou tuteurs sont les personnes qui subviennent aux besoins du foyer, les plus souvent. Dans le cas d'une personne vivant seule, 1ETP implique 1 foyer. Le reste du temps, ce sont soit des personnes seules, ou bien avec enfant. On considère donc ce ratio de 0,5 afin d'estimer à minima le nombre d'emplois induits par la filière PPAM.

- Enfin, on cherche à obtenir un ratio population PPAM/population régionale.

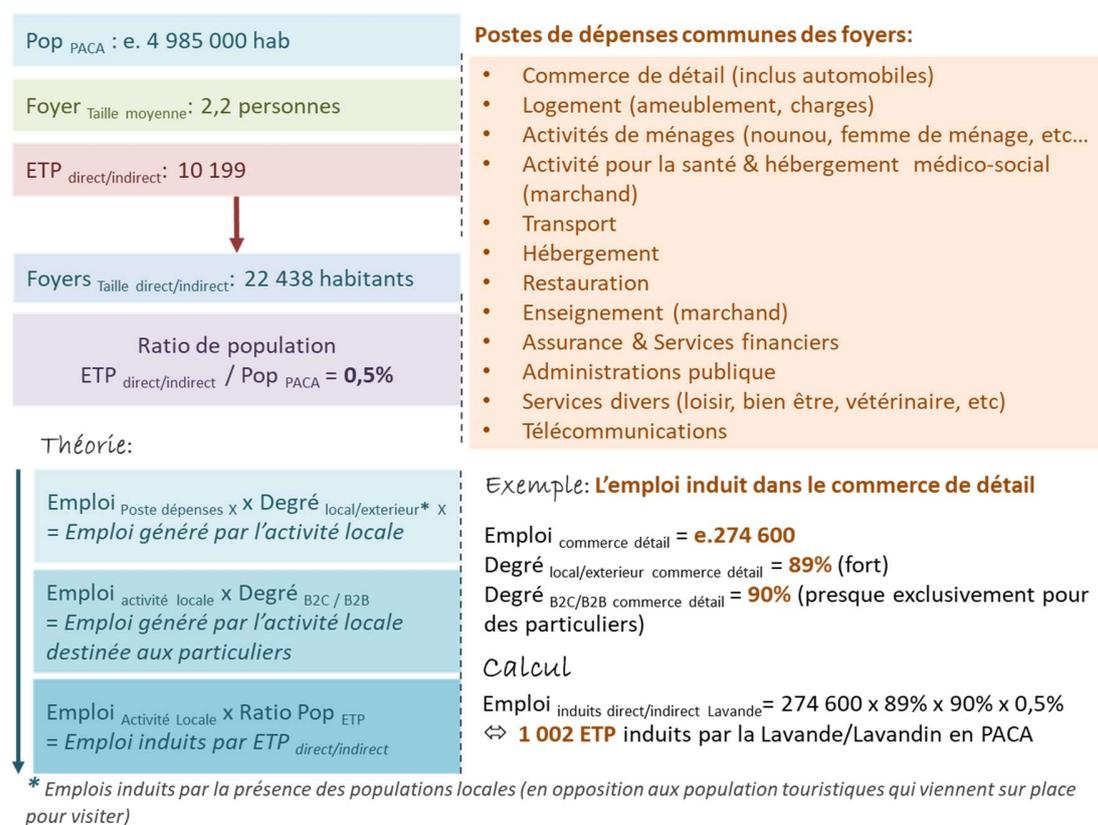


Figure 17. Calcul des emplois induits – exemple

Source : élaboration Agrex Consulting

3.3.2. Estimation des emplois induits par culture

Cette méthodologie permet d'établir les résultats ci-après. Les données concernant les emplois ont été recensées pour toutes les régions étudiées.

Région	Plante	Nombre d'emplois induits
PACA	Lavande – Lavandin	705
	Thym	3
	Fleurs de Grasse	18
AURA	Sauge Sclarée	4
	Menthe poivrée	4
	Basilic	4
PDL-Centre	Artichaut	2
	Mélisse	3
	Camomille romaine	4
Bretagne	Persil	3
	Ciboulette	2
	Camomille Matricaire	1
Total couples		753

Le nombre d'emplois induits est proportionnel au nombre d'ETP directs et indirects préalablement calculés. C'est donc tout naturellement que l'on constate que c'est la filière Lavande-lavandin qui induit le plus d'emplois (705 ETP). Pour chaque emploi direct et indirect calculé : 0,19 ETP induits générés en moyenne sur l'ensemble des plantes étudiées.

3.3.3. Estimation des emplois induits par la cueillette

La cueillette implique une problématique de localisation des cultures. Il a donc été choisi de lister les régions les plus sujettes à la cueillette afin d'établir un nombre d'emplois induits. Les principales régions de cueillettes ont été listées pour chacune des plantes étudiées, à savoir :

- Gentiane : AURA +PACA ;
- Arnica : Vosges (exclusivité dans un parc naturel) ;
- Reine des près : AURA + PACA ;
- Tilleul : AURA + PACA (avec prépondérance dans les Baronnie).

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de cueilleurs dans les autres régions. Néanmoins, les cueilleurs ne le sont pas souvent à plein temps et il a semblé plus pertinent de prendre les régions où ils se regroupaient le plus afin que les effets de leur présence soient mesurables. Cela permet d'éviter une surestimation.

Après calculs suivant la méthodologie des emplois induits précédemment présentée, on obtient les résultats suivant :

Activité	Plante	Nombre d'emplois induits
Cueillette	Gentiane	33
	Arnica	1
	Tilleul	3
	Reine des près	2
Total couples		39

3.3.4. Estimation des emplois induits par l'activité touristique

La méthodologie d'estimation des emplois induits par l'activité touristique est sensiblement la même que celle pour le calcul des emplois induits « classiques ».

Région	ETP touristiques	Nombre d'emplois induits
PACA	3 014	150
AURA	325	13
PDL-Centre	88	4
Bretagne	18	0,5
Cueillette	45	2
Total région		170

Le cas de la cueillette est un peu différent. Afin de calculer le nombre d'ETP induits par le tourisme de la cueillette, nous avons sélectionné les régions dans lesquelles elle était très présente, à savoir : AURA, PACA, Vosges. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de cueillette ailleurs mais simplement qu'elle est très concentrée dans ces régions et donc que l'activité touristique qui en découle, également.

Nous arrivons donc à un total de **170 ETP induits par l'activité touristique** dans les régions étudiées pour 3 490 ETP touristiques calculés. Il y aurait donc 5 % ETP induits créés pour 1 ETP touristique existant.

3.4. Bilan des emplois par couple

Chaque région étudiée a sa particularité et toutes ont un profil différent. Le nombre d'emploi (ETP) impliqué dans chaque région est différent selon le type. Voici donc un bilan des résultats, par couple plante-territoire.

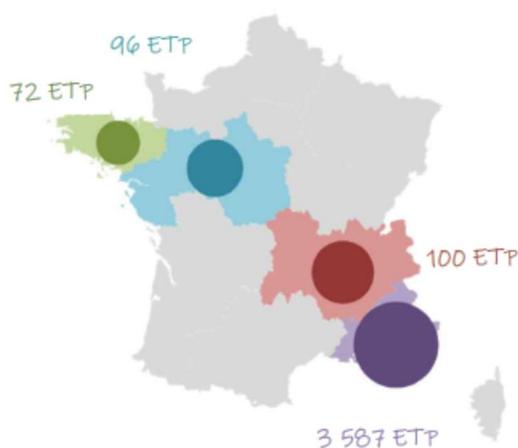


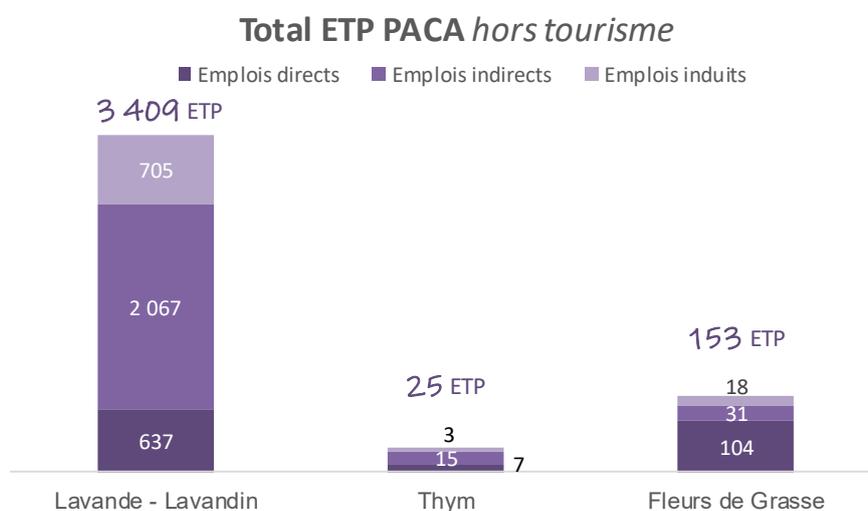
Figure 6. Nombre d'ETP estimés selon les couples plantes/territoire (hors emplois touristiques)

Source : *Élaboration Agrex Consulting*

La région PACA est largement représentée grâce à la présence de la Lavande et des Fleurs de Grasse. Ces deux cultures ont des filières très distinctes et les acteurs sont bien souvent spécialisés. De plus, ce sont des cultures à valeur ajoutée.

3.4.1. Provence – Alpes Côte d'Azur

Il est recensé en PACA plus de **3 580 ETP** associés à la culture des PPAM. Environ 95 % de ces ETP proviennent de la lavande.



C'est en effet la filière la plus importante de toutes les filières PPAM, que ce soit en PACA ou bien sur le territoire national. C'est une filière longue, constituée de différents acteurs aux spécialisations variées.

C'est aussi la lavande qui génère un véritable attrait pour la filière PPAM. La lavande est certainement la PPAM la plus connue, avec les fleurs de Grasse. Ces deux PPAM attirent de nombreux touristes sur le département PACA. Elles sont à l'origine d'une bonne partie des **3 014 ETP touristiques** créés par la filière PPAM en PACA.

PACA : EMPLOIS TOURISTIQUES LIÉS AUX PPAM

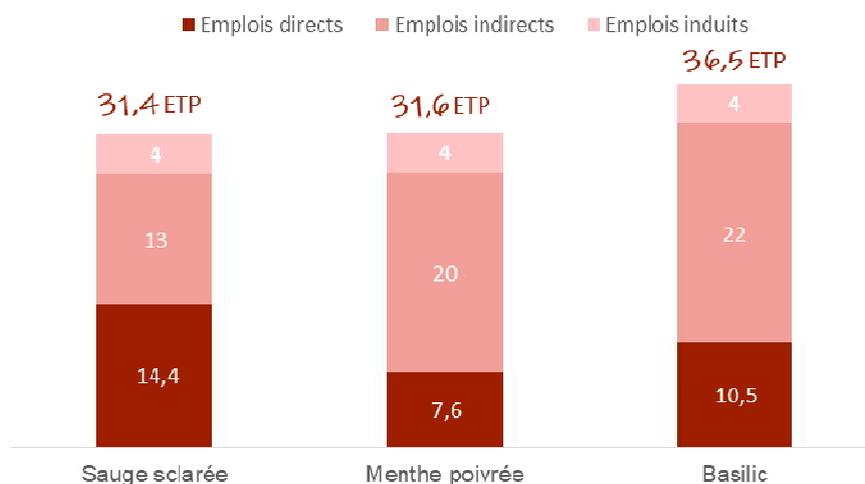


3.4.2. Auvergne – Rhône Alpes

La région AURA est la deuxième plus importante en matière de PPAM. On y cultive la lavande également, notamment dans la Drôme. C'est grâce à cette dernière que la région rayonne au niveau touristique. Pour autant, ce n'est pas la seule richesse de la filière PPAM. La région AURA possède de nombreux atouts, en culture comme en cueillette. On y cultive des plantes aromatiques comme la Menthe Poivrée et le Basilic, et aussi la fameuse Sauge Sclarée. Le tissu industriel de la région est bien construit et capte l'essentiel de la production locale. Cette dernière est d'ailleurs très orientée bio et développement durable. Il y a une réelle préoccupation autour de la durabilité de la filière PPAM et de la création de valeur.

Au cours de l'étude, il a été dénombré **100 ETP** hors tourisme associés à nos 3 plantes régionales que sont la Sauge Sclarée, la Menthe Poivrée et le Basilic.

Total ETP AURA hors tourisme



AURA : EMPLOIS TOURISTIQUES LIÉS AUX PPAM

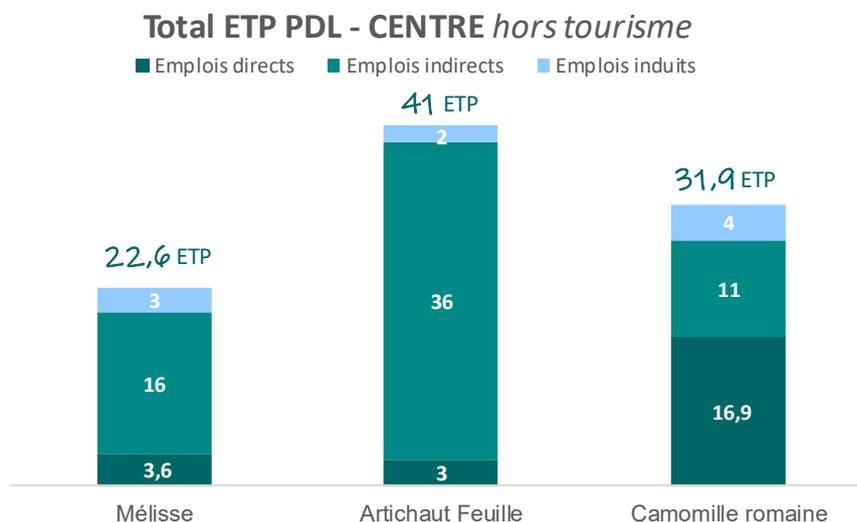


L'activité touristique est moins dense dans la région AURA qu'en PACA. Cela peut expliquer en partie le nombre d'emplois touristiques dix fois moins important. Il faut aussi dire que la filière PPAM en AURA a nettement moins développée d'aménagements touristiques associés à ces plantes. La Drôme sort un peu du lot mais dans le reste de la région, il n'existe peu voire pas de structures capables d'accueillir les touristes en grand nombre. Aucun musée du basilic ou de la sauge sclarée n'est référencé.

Bien après les PACA, il y a **325 ETP** touristiques associés aux PPAM dans la région AURA.

3.4.3. Pays de Loire - Centre

La région PDL-Centre a un profil différent. Les cultures de PPAM y sont très orientées plantes médicinales. C'est notamment en Anjou, autour de Chemillé que l'on trouve la concentration de cultures la plus importante. Ainsi, les 3 plantes étudiées dans la région concentrent **97 ETP**. Ce sont les cultures connues de la région. Les industriels sont venus s'implanter non loin afin de favoriser leur approvisionnement en matière première.



Les filières situées en PDL-Centre sont plus courtes, le nombre d'acteurs est nettement plus restreint en comparaison de la filière lavande en PACA. Néanmoins, les utilisations des plantes médicinales sont très variées. Elles sont bien souvent utilisées en petites quantités mais dans de nombreuses préparations.

PDL-Centre : EMPLOIS TOURISTIQUES LIÉS AUX PPAM



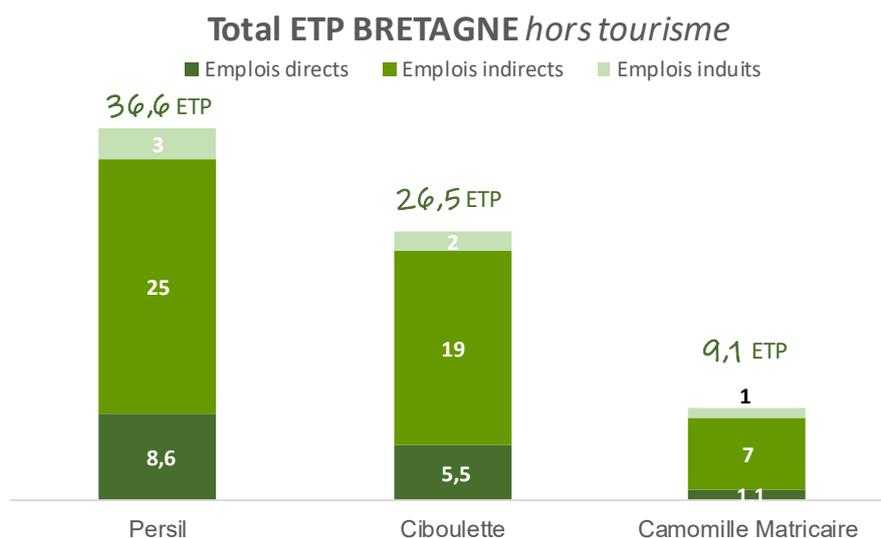
Le jardin Camifolia est un lieu emblématique des PPAM dans la région. Il concentre beaucoup de visiteurs à l'année. C'est un lieu touristique important car sur les 27 700 visiteurs de Chemillé en Anjou, 19 500 sont allés visiter le Jardin soit 70 %.

On estime qu'il y aurait **88 ETP** associé à l'activité touristique des PPAM en régions PDL-Centre.

3.4.4. Bretagne

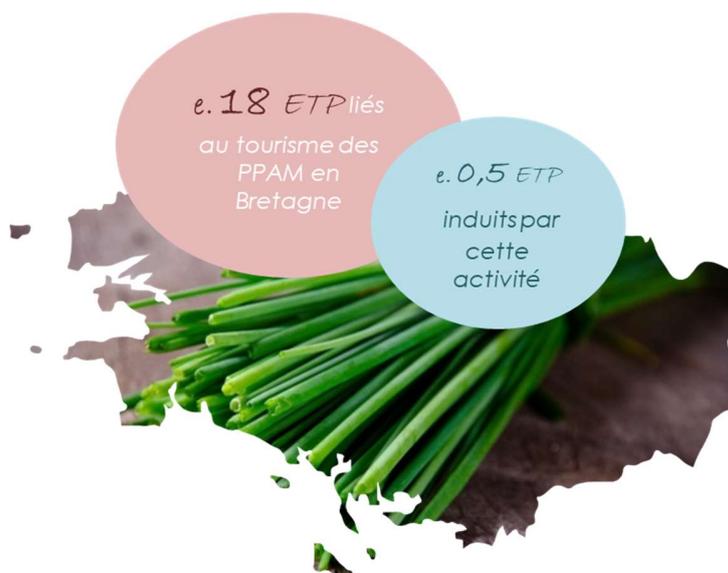
La région bretonne est spécialisée dans les PPAM aromatiques. Les transformateurs associent les PPAM aux cultures maraîchères afin d'étendre leur offre. La structure de la filière bretonne est donc très différente : il y a peu d'intermédiaires et assez peu de transformations.

Parallèlement, la culture des plantes médicinales est beaucoup plus artisanale. Beaucoup de cultivateurs font de la transformation sur leur exploitation. Elle ne nécessite pas beaucoup d'équipements et se traduit bien souvent pas de la vente directe sur l'exploitation. Un acteur important se trouve dans la région est traite des volumes de PPAM un peu plus important.



La filière PPAM bretonne implique **ainsi 79 ETP** pour les 3 plantes étudiées. Elle n'est en revanche pas réellement créatrice d'emploi touristique. Pour un nombre d'ETP associés à la filière équivalent à celui de la région PDL-Centre, le nombre d'emploi touristique PPAM breton est seulement de **18 ETP**, soit 5 fois moins qu'en région PDL-Centre.

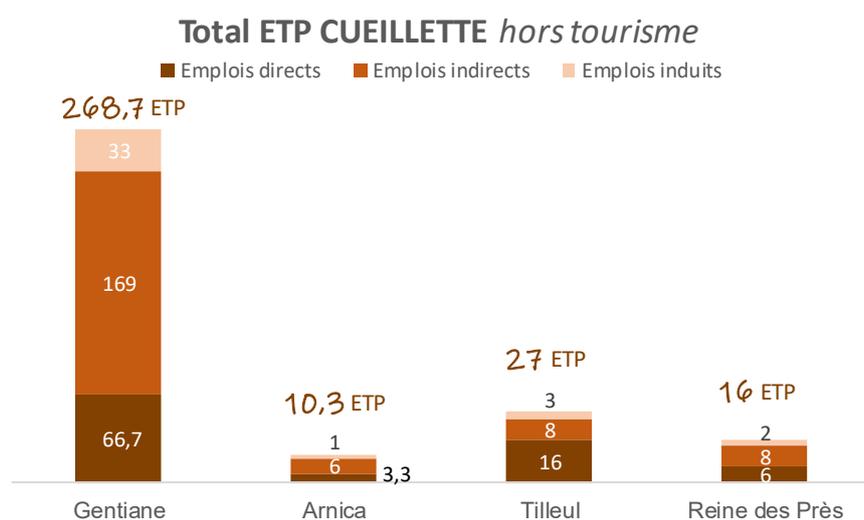
BRETAGNE : EMPLOIS TOURISTIQUES LIÉS AUX PPAM



Il faut dire que les plantes aromatiques industrielles ne font pas forcément l'objet d'un attrait touristique important.

3.4.5. Cueillette

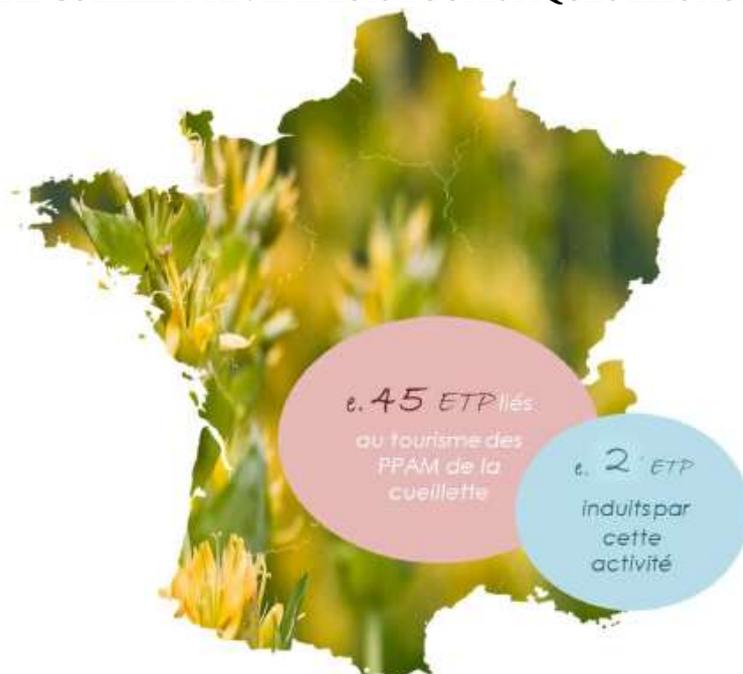
Les 4 plantes de cueillettes étudiées sont créatrices de **322 ETP** en France. Bien sûr, leur influence est variable et dépend du volume collecté. La Gentiane est de loin la plus importante des plantes de cueillette. Elle est très prisée, notamment pour la distillation, les industriels craignent toujours de ne pas avoir assez de volumes. Les ressources en Gentiane sont limitées et il faut faire très attention à préserver la ressource afin qu'elle perdure dans le temps. La contractualisation avec des cueilleurs amateurs est un risque que certains industriels sont prêts à prendre afin de s'assurer un approvisionnement suffisant.



Les filières Arnica, Tilleul et Reine des Près sont plus petites et plus localisées. Il n'empêche qu'elles sont créatrices d'emplois : l'Arnica Montana qui ne représente que 8 tonnes occupe environ 11 ETP à l'année.

En revanche, le tourisme associé à la cueillette proprement dite est nettement moins développé que celui des PPAM de culture. Il se concentre principalement dans les PNR, qui organisent parfois des activités autour de ces plantes. Ce n'est cependant pas le cas dans tous les parcs et toute l'année.

SPÉCIAL CUEILLETTE : EMPLOIS TOURISTIQUES LIÉS AUX PPAM



4. EXTRAPOLATION

L'objectif est maintenant de réussir à extrapoler les résultats obtenus au niveau français. Cette extrapolation se fera étape par étape afin de limiter la surestimation du nombre d'emplois total.

4.1. PPAM de culture

4.1.1. Méthodologie

L'extrapolation se fera donc en 3 temps :

- Extrapolation au niveau national des plantes étudiées : les plantes étudiées dans les couples/plantes représentent une certaine surface au niveau national. L'hypothèse principale de cette extrapolation est que le fonctionnement de la filière est relativement le même quelle que soit la région de culture. Dès lors l'extrapolation est assez simple : on divise les ETP trouvés par le ratio des surfaces étudiées concernées au niveau français et on trouve le nombre d'ETP totaux pour la plante donnée ;
- Extrapolation des autres PPAM selon le profil de filière (volume, valeur, petite filière ou filière en difficulté) : pour chacun de ces types de filières, il est considéré le nombre moyen d'ETP associé à 1 hectare. De cette moyenne, et après avoir catégorisé les PPAM restantes entre ces 3 types, il est déduit un nombre d'ETP moyen ;
- Extrapolation touristique des PPAM : l'hypothèse est que l'emploi touristique induit par les PPAM est proportionnel à la surface cultivée dans ces différentes PPAM. C'est une hypothèse assez forte étant donné que cela n'est pas corrigé par le différentiel d'image que peuvent avoir les différentes PPAM, les différentiels régionaux, de choix locaux... Néanmoins, pour cette estimation, ont été exclues les données concernant la Lavande et les Fleurs de Grasse. Toutes deux ont un profil touristique très particulier, elles attirent de nombreux touristes et génèrent de nombreux emplois proportionnellement à leur surface. Ce sont les seules PPAM dans ce cas, alors nous les laissons de côté pour ne pas biaiser les résultats.

4.1.2. Extrapolation nationale des PPAM étudiées

À partir des déclarations PAC 2017, nous disposons de la part des plantes étudiées en surface au niveau régional par rapport au niveau national.

Plante	ETP calculés hors tourisme (couples plante-territoire)	% surfaces nationales	Extrapolation – 12 plantes (ETP) – Données 2017
Lavande	3 409	68 %	4 997
Thym	25	20 %	122
Fleurs de Grasse	153	100 %	153
Sauge	31	5 %	572
Menthe poivrée	32	22 %	145
Basilic	37	76 %	49
Mélisse	23	25 %	91
Camomille romaine	32	60 %	54
Artichaut	42	80 %	53
Persil	37	52 %	71
Ciboulette	31	64 %	48
Camomille matricaire	12	20 %	60
TOTAL 12 plantes	3 864		6 415

En France, les 12 plantes étudiées représentent donc **6 415 ETP** au niveau français.

4.1.3. Extrapolation aux autres PPAM

- Les PPAM de la déclaration PAC

La deuxième partie de l'estimation s'est faite sur la base des déclarations PAC. En effet, dans ces déclarations, les agriculteurs peuvent déclarer un certain nombre de PPAM. L'ensemble de ces PPAM a été classé selon la stratégie filière vue précédemment : production de volume, de valeur, petite filière ou en difficulté. Cette classification s'est faite sur la base des dires d'expert et a été complétée par des recherches bibliographiques.

Volume	Valeur	Petite filière en difficulté
Lavande-Lavandin	Thym	Fleurs de Grasse
Sauge Sclarée	Menthe poivrée	Basilic
Ciboulette	Camomille matricaire	Persil
Artichaut feuille	Mélisse	Camomille romaine
Aneth	Angélique	Bardane
Chardon marie	Anis	Bugle Rampant
Coriandre	Bleuet	Carvi
Estragon	Millepertuis	Cerfeuil
Fenouil	Romarin	Gaillet
Menthe douce	Sauge Officinale	Marguerite
Psyllium noir de Provence	Valériane	Marjolaine / Origan
		<i>Oseille, Pâquerette, Pensée, Primevère, Sarriette, Véronique</i>

Il reste ensuite à attribuer le ratio ETP/ha au nombre d'hectare de ces cultures selon leur classement catégoriel.

Moyenne ETP/ha pour les plantes (sans prendre en compte Lavande/lavandin).

- Volume : **0,1**
 - Valeur : **0,4**
 - Petit filière / difficulté : **0,2**
- Les autres PPAM de la déclaration PAC

Toutes les PPAM ne sont pas identifiées avec leur surface. Un grand nombre de PPAM est catégorisée en tant que PPA ou PPP. Il est donc impossible de savoir de quelle plante il s'agit. Pourtant, toutes ensemble ces plantes représentent une surface non négligeable (plus de 10 700 ha).

Nous ne connaissons pas la répartition des plantes contenue dans ces catégories PPA et PPP. Par sécurité, afin de ne pas surévaluer l'estimation, la répartition de ces autres PPAM a été considérée comme similaire à celle des plantes étudiées : 88 % volume, 4 % valeur, 8 % petite filière / filière en difficulté. L'emploi indirect lié au secteur de la cosmétique de la filière lavande, très fort, n'a pas été extrapolé car il est très spécifique à cette filière. Cette première répartition nous a permis d'établir qu'il y aurait environ 7 850 ETP associés aux PPAM en France (direct, indirect, induit)

Afin de valider cette approche, il a été calculé le nombre d'ETP en faisant varier la répartition catégorielle des 3 classes de PPAM. Résultat : 8 195 ETP à 9 506 ETP (écart de 16 %).

Afin de ne pas surestimer l'activité générée par la filière PPAM, il est retenu l'estimation a minima, soit 8 100 ETP pour l'ensemble de la filière.

EMPLOIS hors tourisme	12 plantes étudiées (niveau national)	Estimation autres plantes
Volume	5 557 ETP / 28 273 ha	1 274 ETP / 12 736 ha
Valeur	396 ETP / 931 ha	261 ETP / 652 ha
Petite filière / en difficulté	488 ETP / 1246 ha	245 ETP / 1 226 ha
TOTAL	6 415 ETP	1 780 ETP

La filière PPAM de culture représente donc (sans le tourisme) plus de **8 195 ETP**.

4.2. PPAM de cueillette

4.2.1. Méthodologie

L'extrapolation des PPAM de cueillette ne peut malheureusement pas se fonder sur des déclarations PAC. Il a donc été choisi de procéder de la manière suivante :

- Estimation du nombre d'emplois directs au niveau national avec utilisation des données de dires d'experts, communiquées lors des entretiens :
 - o Environ 1 000 cueilleurs en France ;
 - o Répartition selon 4 profils :
 - « Cueilleurs SIMPLES » : e.325 ; 0,43 ETP/cueilleur ;
 - « Cueilleurs SICARAPPAM » : e.75 ; 0,47 ETP/cueilleur ;
 - « Cueilleurs nomades » : e.200 ; 0,5 ETP/cueilleur ;
 - « Mauvais cueilleurs » : e.400 ; 0,15 ETP/cueilleur.

- Estimation du nombre d'ETP indirects et induits créés par ETP direct selon le type de filière (volume, valeur ou alors panier cueillette / petite filière) à partir des plantes de cueillettes vues précédemment. Cela permet de déduire, pour chacune des typologies, le nombre d'ETP indirects et induits créé pour 1 ETP direct existant :
 - Volume : 2,6 ETP indirects et induits ;
 - Valeur : 2,1 ETP indirects et induits ;
 - Petite filière : 0,9 ETP indirect et induit.

- Constitution du panier cueillette : les cueilleurs collectent souvent des dizaines de plantes, peu sont spécialisés autour d'une seule. À partir des entretiens menés il est établi que le panier cueillette se constitue souvent de la manière suivante :
 - o 30 % du temps pour la plante de volume ;
 - o 5 % pour la plante en valeur ;
 - o 65 % pour les plantes de petite filière.

4.2.2. Extrapolation et calculs

Nombre d'ETP directs cueillette : $325 \times 0,43 + 75 \times 0,47 + 200 \times 0,5 + 400 \times 0,15 = 325$ ETP

Nombre d'ETP indirects et induits cueillette : $325 \times (30 \% \times 2,6 + 5 \% \times 2,1 + 65 \% \times 0,9) = 472$ ETP

La filière cueillette français représenterait donc **796 ETP** hors tourisme.

4.3. Extrapolation emplois touristiques

4.3.1. Méthodologie

L'emploi touristique a été calculé pour les 4 régions étudiées. Ce sont les principales régions productrices de PPAM. Elles représentent 42 141 ha sur les 57 047 ha de PPAM en France, soit 74 % des surfaces.

Les régions étudiées ont des profils touristiques très variées, et les plantes qui y sont cultivées attirent plus ou moins les touristes. Afin de ne pas biaiser l'extrapolation, il est convenu d'exclure les Fleurs de Grasse et la Lavande. Ce sont les deux PPAM dont le profil touristique est le plus développé, et peu voire aucune autre PPAM ne peut prétendre avoir une telle notoriété pour le moment. L'extrapolation serait certainement surestimée si on les incluait.

Sans compter la lavande et les Fleurs de Grasse, nous considérons donc 17 761 ha sur les 32 542 ha de PPAM existant, soit 54,5 % des surfaces de PPAM françaises. Du fait de la diversité des régions étudiées, nous avons admis qu'une extrapolation par rapport à la surface de PPAM cultivée restait cohérente.

4.3.2. Résultats de l'extrapolation

4.3.2.1. PPAM de culture

Les 17 761 ha étudiés représentent 1032 emplois touristiques et 47 emplois induits. Cette surface est égale à 54,5 % de la superficie française de PPAM.

Par conséquent, le nombre d'ETP touristiques extrapolé est de 1 890 et le nombre d'ETP induit extrapolé de 87 ETP.

À cela, on ajoute le nombre d'ETP touristique théorique de la lavande et des Fleurs de Grasse : 2 414 ETP touristiques et 120 ETP induits.

Emplois touristiques	<i>Simulation avec Lavande avec fleurs de Grasse</i>	<i>Simulation sans Lavande avec fleurs de Grasse</i>	RETENU extrapolation sans Lavande sans fleurs de Grasse
Touristiques toutes plantes	4 651	1942	1 890
Induits toutes plantes	229	89	87
Total toutes plantes y compris lavande et fleurs de Grasse	4 880	4657	4 636

On obtient donc un total d'ETP touristiques et induits associés aux emplois touristiques de 4 636 ETP.

Nous laissons ci-dessus les calculs dans les cas où nous aurions laissé Lavande et fleurs de Grasse pour extrapoler l'emploi touristique. Cette estimation se veut donc *a minima*, on peut estimer que les emplois touristiques et emplois induits associés aux emplois touristiques pour les PPAM en France varient entre 4 600 - 4 900 ETP.

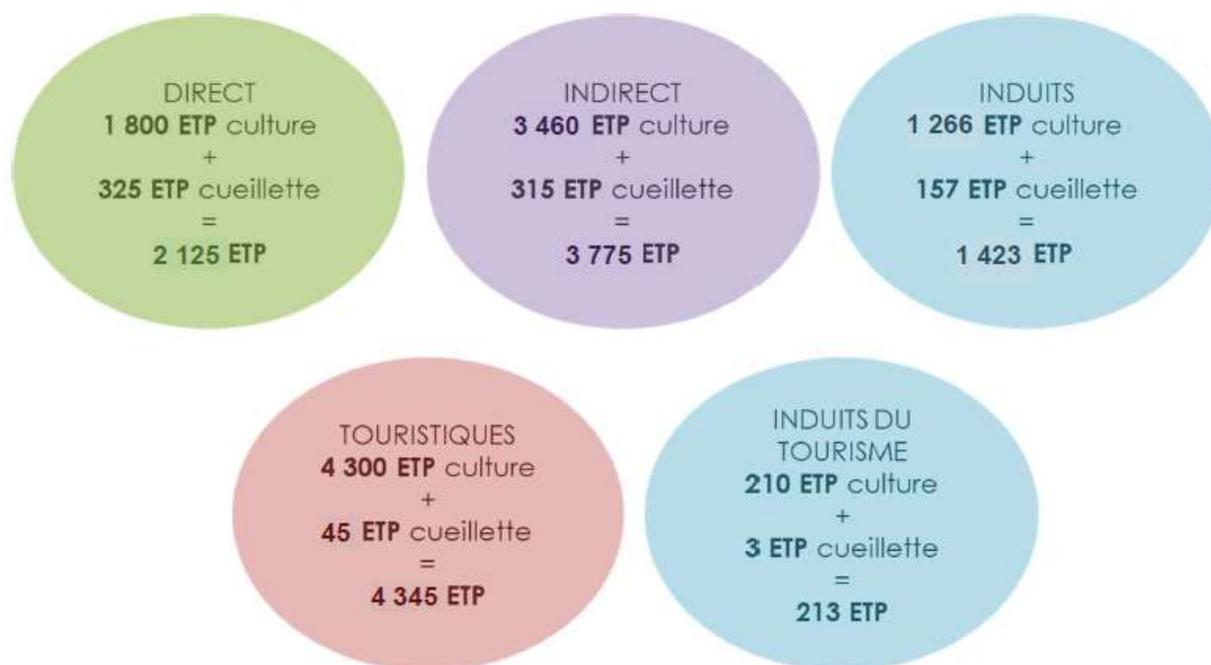
4.3.2.2. PPAM de cueillette

Le résultat de l'extrapolation pour la cueillette est le même que celui que nous avons déjà estimé précédemment à savoir 45 ETP touristiques et 3 ETP induits des emplois touristiques.

L'estimation que nous avons faite était déjà à un niveau national, par conséquent l'extrapolation n'est pas nécessaire.

5. RÉSULTATS FINAUX

5.1. Emplois pour l'ensemble des filières PPAM



La filière PPAM française compte environ **11 881 ETP** directs, indirects et induits.

Avec 1 ETP direct : 4,6 ETP indirects et induits sont créés (2,5 sans le tourisme associé).

5.2. Conclusions et éléments d'ouverture

Au cours de cette étude, plusieurs éléments sont ressortis :

- La filière PPAM française est une filière à forte valeur ajoutée. La demande est régulièrement plus importante que l'offre ce qui joue en faveur des prix à la production comme à la transformation. Le potentiel de la filière est donc bien souvent limité au fait que la production ne suffit pas à satisfaire la demande nationale. Pour compenser, de nombreuses plantes sont importées, à des prix souvent plus attractifs, ce qui défavorise les origines françaises.

- Le manque d'équipements est parfois handicapant pour le développement des exploitations. Si certaines filières comme celles de la lavande ou des fleurs de Grasse bénéficient d'une recherche assez avancée, ce n'est pas le cas pour toutes les plantes. Les outils de récolte sont d'une part coûteux et souvent inadaptés au besoin des exploitants qui réalisent alors les adaptations eux-mêmes. Un équipement plus adapté serait indéniablement un gain de temps pour les exploitations de PPAM. Le manque de matériel génétique, et notamment de semence est aussi un facteur pénalisant pour la filière, beaucoup d'exploitants ont du mal à s'approvisionner en intrants. Il peut s'agir du matériel végétal car le volume de semences ou de plants disponibles pour certaines plantes est restreint voire inexistant pour certaines plantes. Il peut s'agir également du matériel de transformation car il reste aujourd'hui peu de fournisseurs français capables de fournir des machines adaptées aux besoins spécifiques des transformateurs industriels.
- Le manque d'information sur la filière ne permet pas d'en prendre toute la mesure. La diversité de la filière PPAM est telle qu'il est difficile de l'étudier complètement tant les plantes ont des profils différents. Cette hétérogénéité rend la filière opaque à bien des aspects. Bien souvent, les professionnels eux même ont du mal à avoir du recul sur la filière d'une plante dans son intégralité au niveau français.
- La filière PPAM est en plein essor. L'industrie pharmaceutique et notamment celle des compléments alimentaires a vu son activité doubler ces dernières années. Ce succès pourrait permettre d'apporter une réelle notoriété aux PPAM et surtout sensibiliser le consommateur à leurs utilisations.

5.3. Intervalle de confiance des résultats

Au cours de l'étude, nous avons systématiquement réalisé une estimation à minima des emplois directs, indirects et induits créés par la filière PPAM française. Les estimations sont établies à partir d'un volume produit et non d'une valeur dans le but d'éviter les doubles comptes.

Néanmoins, il est possible, pour certain type d'emplois d'établir une borne maximum d'emplois créés.

- Les emplois directs, indirects et induits pour la culture :

La méthode de calcul utilisée pour l'estimation des emplois directs et indirects laisse peu de place à une surestimation. En revanche, leur extrapolation au niveau français s'est faite de sorte à minimiser le nombre d'emplois estimés. Nous avons utilisé la répartition suivante : 88 % en volume, 4 % en valeur, 8 % autres pour l'extrapolation des PPA et PPP déclarées dans la PAC. La liste précise de ces plantes n'est pas connue, c'est pour ça qu'il a fallu estimer leur catégorisation. La répartition ci-dessus était d'une part la répartition des plantes connues et d'autre part la répartition qui minimisait les résultats obtenus lors de l'extrapolation. Néanmoins, on peut penser que les PPA et PPP de faibles surfaces, c'est d'ailleurs sûrement pour cela qu'elles ne sont pas répertoriées précisément. Par conséquent, si on prend la répartition inverse uniquement pour l'extrapolation des PPA et PPP on obtient 8 % en volume, 4 % en valeur et 88 % autres. Cela fait varier le total de 50 ETP pour la culture de PPAM.

- Les emplois directs de la cueillette :

La gentiane est une des plantes de cueillette les plus cueillies. Elle a donc un statut particulier car certains cueilleurs s'y dédient entièrement. Elle a donc un taux de mains d'œuvre un peu en dessous des autres plantes de cueillettes (ETP/tonnes) et un peu au-dessus au niveau de la transformation. Si on exclut la gentiane de l'extrapolation pour le calcul ETP/tonne on obtient un nombre d'ETP de cueillette légèrement supérieur (+ 40 ETP). Cela reste néanmoins une variation assez légère

- Les emplois indirects de la cueillette :

L'estimation des emplois indirects de la cueillette s'est faite à partir de la composition d'un panier cueillette. Ce dernier est composé de la manière suivante : un cueilleur cueille 30 % de plantes avec une stratégie de volume, 5 % de plantes avec une stratégie de valeur et 65 % de plantes autres (souvent de

petits volumes). On peut néanmoins penser que cette répartition peut pencher plus en faveur des plantes de valeur qui pourraient peser jusqu'à 50 % du panier. Les « autres plantes » représenteraient alors 45 % du panier cueillette. Dans ce cas, le nombre d'ETP indirects liés à la cueillette varie de 80 ETP, ce qui est relativement élevé mais cohérent car une plante avec une stratégie valeur requiert souvent plus de temps de cueillette, il faut aller chercher plus loin pour la récolter.

- Emplois touristiques :

Dans le cadre de l'extrapolation nous avons exclu les Fleurs de Grasse ainsi que la Lavande. Leur attrait touristique semblait nettement plus important que pour les autres plantes. Néanmoins, il est possible de faire une extrapolation à maxima pour ces emplois en les incluant. On obtient donc des variations relativement significatives de l'ordre de + 350 ETP.

- Emplois induits :

Au cours de l'étude, nous sommes partis du fait qu'un ETP direct ou indirect de la filière PPAM représentait au minimum 0,5 foyer. Au maximum, ce même ETP direct ou indirect représentera 1 foyer, donc 2 fois plus d'emplois induits. L'estimation maximum des emplois induits s'est donc faite à partir des maxima trouvés pour les autres types d'emplois et en considérant que 1 ETP direct ou indirect représente 1 foyer.

		Min	Max	Variation
Emplois directs	Culture	1 800	1 820	+/- 20
	Cueillette	325	365	+/- 40
Emplois indirects	Culture	1 600	2 320	+/- 720
	Cueillette	315	455	+/- 140
Emplois induits	Culture	671	1 295	+/- 624
	Cueillette	157	230	+/- 73
Emplois touristiques	Culture	4 300	4 650	+/- 350
	Cueillette	45	45	0
Emplois induits du tourisme	Culture	210	460	+/- 250
	Cueillette	3	5	+/- 2
TOTAL		9 426	11 645	+/- 2 119

* Extrapolation réalisée sans les emplois indirects de la filière lavande-lavandin dans la cosmétique.

D'après cette estimation la filière PPAM représente au minimum 11 881 ETP en France et au maximum 14 105 ETP. Au minimum, un emploi direct de la filière PPAM crée 4,6 ETP indirects et induits. Au maximum, un emploi direct de la filière PPAM crée 5,6 ETP indirects et induits.

5.4. Limites de l'estimation

L'estimation des aménités positives de la filière PPAM en termes d'emplois a été réalisée à partir de la méthodologie proposée ci-dessus. Il a fallu faire certains choix méthodologiques pour en arriver à ce résultat, néanmoins on peut poser certaines limites à cette estimation :

- L'estimation des emplois directs est faite à partir des déclarations PAC : les déclarations PAC sont complétées par les exploitations qui souhaitent obtenir des aides de la PAC pour leurs exploitations. Bien que très complètes, elles ne sont néanmoins pas exhaustives, tous les exploitants de PPAM ne déclarent pas et un grand nombre de petites cultures sont catégorisées dans les PPP ou PPA. De plus, certaines plantes ne sont pas incluses dans les déclarations PAC, comme les fleurs de Grasse. L'estimation repose alors sur la déclaration des associations de producteurs.

- Les données PBS utilisées datent de 2013 : ce sont les plus récentes ayant été publiées. Il n'est pas exclu que la valorisation des PPAM à l'hectare ait changé. De plus, c'est une moyenne sur toutes les PPAM. La valeur d'un hectare de persil ne sera certainement pas la même que celle d'un hectare de jasmin.
- Les données pour la cueillette sont très limitées : la nature de l'activité de cueillette explique en partie le peu de chiffres présents sur la filière. Les volumes cueillis sont méconnus, le temps consacré à cette cueillette également. Nous avons donc utilisé les chiffres connus, pour une estimation à minima.
- L'estimation des emplois indirects est faite à partir d'une estimation du volume traité, sauf en ce qui concerne la cosmétique liée à la lavande-lavandin. Il aurait été intéressant de faire cette estimation à partir de la valeur des PPAM transformées commercialisées mais le risque de double compte est beaucoup plus important. De plus, la valorisation d'un produit à base de PPAM est très variable selon la transformation effectuée. Nous avons choisi de travailler à partir du volume, en considérant que si une part du volume total provient des PPAM alors il occupera la même part en temps de travail. Cette estimation peut aussi être nuancée car certains traitements demandent plus de temps que d'autres.
- La liste des acteurs impliqués dans le calcul des emplois indirects a été élaborée à partir des dires d'experts, des listes existantes et des recherches bibliographiques effectuées. Elle a été faite de la manière la plus exhaustive possible. En effet, les syndicats et associations de producteurs recensent la majorité des acteurs mais certains restent indépendants
- Le choix de la méthode des emplois touristiques permet une estimation à minima des emplois touristiques. En effet, si l'impact touristique de la lavande est relativement facile à estimer, les autres PPAM ont un impact beaucoup plus modéré voire presque nul. Les études sur l'impact de la lavande existent. Face au manque d'informations sur les autres filières, nous avons donc décidé d'utiliser la méthode des différences différenciantes. Cette méthode permet de mesurer l'impact d'une culture ou d'une activité sur un territoire donné. L'estimation repose néanmoins sur les dires d'experts qui ont pu être récoltés auprès des offices de tourisme et de chambres d'agriculture. Une analyse plus approfondie avec une liste de territoires plus large et plus complète aurait pu permettre d'avoir une estimation encore plus fine.
- L'estimation des emplois touristiques pour la cueillette s'appuie sur l'activité touristique dans les Parcs Naturels Régionaux. D'après les entretiens, nous avons estimé qu'il existait peu d'activités touristiques développées autour de la cueillette si ce n'est le tourisme vert des parcs naturels. Il est néanmoins possible que des activités marginales existent et qu'elles n'aient pas été recensées.
- Pour les estimations des emplois induits à partir de l'activité dans les foyers. Nous sommes partis du principe qu'un ETP pouvait représenter au moins 0,5 foyer. Cette estimation ne prend pas en compte les possibilités multiples de constitution d'un foyer. L'étude des revenus moyens d'actifs de la filière PPAM en fonction du type d'emplois (directs, indirects, induits) aurait pu permettre d'obtenir un résultat plus fin de l'emploi induit des ménages.

6. BIBLIOGRAPHIE

- ONIPPAM – Enjeux territoriaux et développement durable des plantes à parfum et aromatiques provençales - 2006
- Plantes à parfum, aromatiques et médicinales Panorama 2015 - *FranceAgriMer*
- Définition des externalités positives proposée par monsieur Henriet – *Centrale Marseille*
- La production d'huiles essentielles en France – *HAL Romain Monge* - 2013
- Présentation du CRIEPPAM - 2017
- La cueillette des plantes sauvages sur le territoire d'agrément du CBN Massif central : état des lieux et perspectives 2012
- *Agence Bio* – Données EPCI 2018
- *GIS* – Emplois liés à l'élevage français - 2015
- Pré-étude du projet de charte nationale de cueillette professionnelle de plantes sauvages - 2013
- Déclarations PAC 2016-2017
- Recensement Agricole 2010
- La taille moyenne des ménages - *Insee* 2016
- Les Dossiers CORSE. L'impact économique du port de Bastia. Décembre 2012 *Insee*
- Guide méthodologique - L'accompagnement de la mise en œuvre des conventions de revitalisation – 2013
- Rapport d'activité 2017- *Office de tourisme Provence Alpes Digne-les-bains*
- Fréquentation et clientèle des PNR de Provence Alpes Côte d'Azur 2010 – 2011
- La fréquentation touristique de la zone centrale du parc national des écrivains - été 2001
- Chiffres clés du tourisme – *Région AURA* – 2017
- Chiffres clés du tourisme – *Comité régional tourisme Bretagne* – 2018
- L'économie du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur – 2018
- Chiffres clés du tourisme des pays de la Loire – *l'agence régionale Pays de la Loire* – 2018
- Chiffres clés du tourisme - *Comité Régional du Tourisme Centre - Val de Loire* 2017
- Memento de la statistique agricole PACA 2018
- Memento de la statistique agricole AURA 2018
- Memento de la statistique agricole Pays de la Loire 2018
- Memento de la statistique agricole Centre 2018
- Memento de la statistique agricole Bretagne 2018
- Présentation Léguromat 2017
- Présentation Gosselin Normandie 2017
- Interfel – Carte d'identité des plantes aromatiques fraîches 2018
- Le Dauphiné Libéré – Dossier Drôme – 2015
- PPAM Biologique – filière Drôme – Edition 2015-2016
- Plantes aromatiques et médicinales : premiers pas dans la production bio en Languedoc Roussillon – Décembre 2015
- Guide d'Installation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) Bio – CPPARM – Janvier 2016
- Réseau de Fermes Ressources Agriculture Biologique Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales – CPPARM – Juin 2013
- Compte-rendu 2013 - Travaux menés dans le cadre du projet « essais de production d'huile essentielle dans la région de Milly-la-forêt » pour l'association – CNPMAI
- La sauge officinale en agriculture biologique – *Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes* – 2018
- La Saugé Sclarée – Eléments techniques et économiques pour les zones sèches du Languedoc Roussillon – *Chambre d'Agriculture du Languedoc Roussillon* – Avril 2012
- Chiffres clés – *Triskalia Bretagne* – 2018

- Darégal, le leader incontesté des herbes aromatiques surgelées – Capital – 2014
- Fiche présentation OP Coopagri Bretagne – Mars 2008
- Darégal, le succès d'un vendeur d'herbes – Les Echos – Mai 2018
- Agreste Bretagne – Les cahiers régionaux – Juin 2014
- Formations dans le domaine de la production agricole et de la cueillette des ppam – FranceAgriMer
- La valorisation tardive des plantes à parfum et du savoir-faire grassois au tournant du XXI^e siècle –Romain Monge – 2016
- À grasse, la rose de mai selon chanel – Flair – Mai 2016
- Tourisme Chiffres Clés - Côte d'Azur France – 2016
- Etude sur l'analyse de chaînes de valeur dans les filières de plantes à parfum aromatiques et médicinales – FranceAgriMer 2012
- Les compléments alimentaires à base de plantes – Phytolia & Synadiet – 2017
- Produit des PPAM Bio – Bio Pays de la Loire – Juin 2018
- Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales, La filière PSBBE des Pays de la Loire – Septembre 2009
- La mélisse en agriculture biologique – Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes – 2015
- Producteur bio de plantes aromatiques et médicinales – fiche technique Camomille Romaine – 2015

LES ÉTUDES



L'estimation des externalités produites par la filière des PPAM sur des territoires donnés - Juin 2020
édition novembre 2020

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : Agrex Consulting pour la direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR